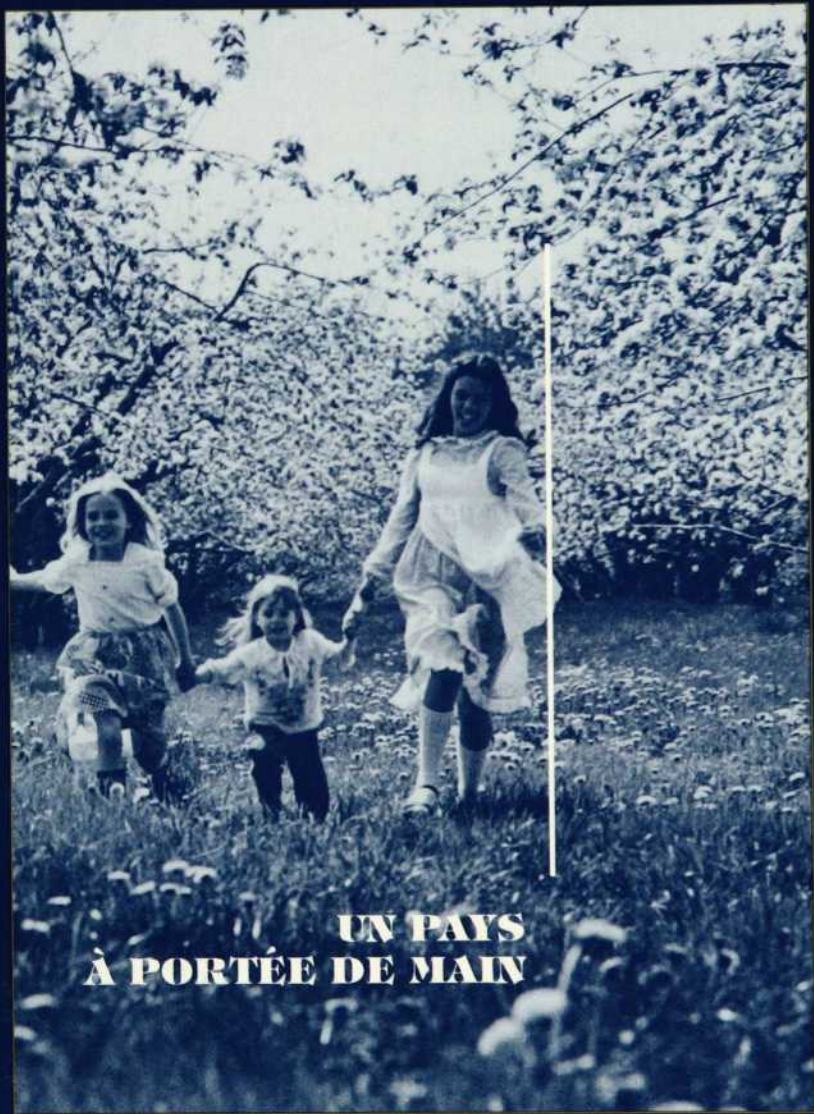


L'Action

NATIONALE

Volume LXXXIII, numéro 4, avril 1993



**UN PAYS
À PORTÉE DE MAIN**

LE DEVOIR

*Des idées
qui inspirent,
des opinions
percutantes.*

Les pages
ÉDITORIAL et IDÉES
tous les jours

dans Le Devoir.

Le Devoir — La nouvelle nouvelle

Table des matières

Volume LXXXIII, numéro 4, avril 1993

419 ◀

L'Action nationale

Rosaire Morin

B 421 ◀

De fonctionnaire à gestionnaire

Louis Bernard

B 435 ◀

La culture et le développement

Yvon Leclerc

454 ◀

L'école et l'intégration

Jocelyn Berthelot

461 ◀

Troc Québec

Miville-M. Tremblay

468 ◀

L'économie et les PME

Alain Dumas

475 ◀

Le cas de St-Clément

Clermont Dugas

488 ◀

Le débat sur les langues

Gilles Lesage

493 ◀

La qualité du français

Jules Bélanger

496 ◀

Préoccupations démographiques

Liane Bélanger

531 ◀

À travers l'actualité

Rosaire Morin

543 ◀

Les annonces

Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Champ d'observation

L'Action nationale s'intéresse aussi à la vie des francophones hors Québec. Elle reflète certaines préoccupations partagées par des associations *coopératives, syndicales et patronales*.

Liberté d'expression

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaborateurs. Elle ouvre ses pages à la fois aux jeunes auteurs et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'Action nationale peut refuser de publier un texte. Elle peut aussi demander à un auteur d'apporter certaines corrections.

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis, sans entente préalable, peut varier de 5 à 8 pages.

Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. Il doit être dactylographié sur papier 8 1/2 X 11, à *double interligne*. L'heure de tombée indiquée est la limite de temps à ne pas franchir.

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans «l'Index de périodiques canadiens» depuis 1948 et dans «Point de repère», publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985.

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action Nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Directeur:

Gérard Turcotte

Secrétaire de la revue:

Rosaire Morin

Comité

de rédaction:

Robert Laplante,
Francine Lalonde,
Denis Monière,
Pierre Noreau

Comité

de lecture:

Jean-Jacques Chagnon,
Jean-Pierre Dupuis,
Lucia Ferretti,
Gilbert Paquette,
Janine Thériault

Abonnement:

10 numéros

Québec, Canada	35,00 \$
Autres pays	50,00 \$
Étudiant	20,00 \$

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke
ouest,
Montréal (Québec)
H2X 1X3
Tél.: 514-845-8533
Télécopieur:
514-982-9047

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Envoi de publication

Enregistrement
numéro 1162

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale

Périodicité:

10 numéros par an

SI VOUS ÊTES ABONNÉ-E

Deux questions:

La première question:

Pouvez-vous nous trouver un nouvel abonnement? Si chacun le fait, nous doublons notre rayonnement...

Merci de votre coopération.

La deuxième question:

Sur l'étiquette comportant votre adresse, la date d'échéance de votre abonnement est indiquée...

Si le temps est venu de renouveler, vous pouvez nous faire parvenir votre remise sans autre avis.

Si chacun le fait,

L'Action nationale économise 6000,00 \$ par année en timbres, papeterie et temps...

Abonnement	10 numéros	20 numéros
Québec, Canada	35,00 \$	60,00 \$
Étudiant	20,00	
Autres pays	50,00	90,00

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal (Québec)
H2X 1X3

Tél.: (514) 845-8533
Télécopieur:
514-982-9047

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

PROFESSION

Supplément postal — L'Action Nationale,
Volume LXXXIII, numéro 4, avril 1993

SI VOUS N'ÊTES PAS ABONNÉ-E

200 personnes reçoivent la revue, chaque mois, sans être abonnées.

L'Action nationale est devenue un lieu de réflexion, de prospective et un instrument d'information.

Sensible aux problèmes du présent et aux défis du proche avenir, la revue défend nos valeurs fondamentales et elle fait la promotion de la souveraineté dans une démarche de progrès et dans une perspective universaliste.

Si vous n'êtes pas abonné-e, vous pouvez le devenir en nous retournant votre chèque et le formulaire joint ci-dessous.

Abonnement	10 numéros	20 numéros
Québec, Canada	35,00 \$	60,00 \$
Étudiant	20,00	
Autres pays	50,00	90,00

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Profession _____

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal (Québec)
H2X 1X3

Tél.: (514) 845-8533
Télécopieur:
514-982-9047

L'Action nationale, un instrument de travail

Rosaire Morin ◀

Depuis belle lurette L'Action nationale est engagée dans le débat qui intéresse l'avenir de la nation. Elle entend y participer plus que jamais. Dans une démocratie, il est essentiel que les opinions circulent, qu'elles soient examinées et débattues. Dans une toilette nouvelle, la revue brassera des idées. Elle ébauchera des projets. Conjuguée au futur, elle tentera de dessiner l'avenir.

Pour une réflexion plus approfondie, elle fera encore appel à des experts et à des personnes qui réfléchissent depuis longtemps à la question nationale. Elle peut se réjouir d'un concours sans cesse renouvelé, spontané et désintéressé. Nos collaborateurs continueront à nous présenter des perspectives nouvelles et des esquisses du futur. Des études indiqueront comment nous pouvons résoudre certains problèmes. Des documents inédits seront aussi publiés.

Quels que soient les mérites de la revue, la vigilance de nos abonnés et de nos lecteurs représente un facteur important dans l'analyse et la diffusion de principes qui doivent aboutir au progrès de la société québécoise et à l'amélioration de la condition de vie des personnes les plus défavorisées.

Il va de soi que les lecteurs sont libres d'adopter ou de rejeter les points de vue exprimés dans la revue. Nous ne sommes pas infaillibles. Le dépôt de la vérité ne nous a pas été confié.

*L'Action nationale
devient un instrument
précieux de travail qui
permettra, nous
l'espérons, de
déclencher un vrai
projet de société.*

Malgré toute la confiance que nous avons en nous-mêmes, nous sommes conscients de vivre dans une société en transformation. Notre action, nos écrits, notre parole peuvent aider à faire démarrer des débats qui doivent se tenir dans les villes et villages, dans les associations et dans les salons que nos lecteurs animeront de leurs expériences et de leurs convictions.

L'Action nationale,
un instrument de
travail

C'est ainsi que L'Action nationale devient un instrument précieux de travail qui permettra, nous l'espérons, de déclencher un vrai projet de société. La revue a cette caractéristique peu commune, en 1993, d'avoir une vue globale de l'avenir de la nation. Alors que la plupart des organisations s'intéressent d'une façon particulière à tel ou tel élément de notre situation, nous abordons la question avec une vue globale. Tout se tient dans la vie du peuple québécois. La culture est influencée par l'économie, le social, le politique. Tout est interrelié. Et la gravité et la complexité de certaines situations rendent difficiles la proclamation de dogmes infaillibles et de solutions parfaites.

Louis Bernard ◀
Premier
vice-président,
administration
Banque
Laurentienne
du Canada

Enquête sur les institutions politiques

De fonctionnaire à gestionnaire, un défi à relever

La complexité de la gestion publique

J'aimerais prendre comme point de départ de mes réflexions la complexité de la gestion d'un État moderne.

Lorsqu'on me demande de comparer la gestion dans le secteur public et dans le secteur privé, la principale différence qui me vient à l'esprit c'est précisément cet élément de complexité qui caractérise l'administration publique. Gérer dans le privé, ce n'est pas moins difficile, mais c'est plus simple; ce n'est pas plus facile, mais c'est moins complexe.

(Entre parenthèses, vous me permettrez de souligner que tout ce qui est simple n'est pas nécessairement facile, et que tout ce qui est complexe n'est pas forcément difficile. Par exemple, c'est une chose simple de lancer une balle, la frapper et l'attraper — mais c'est une chose qui devient terriblement difficile si on doit l'accomplir lors d'une Série mondiale. Par contre, avoir des relations cordiales avec ses voisins ou ses compagnons de travail est une chose qui, en soi, est plutôt complexe, mais que, pourtant, la plupart des gens réussissent à maîtriser raisonnablement bien. Difficulté et complexité sont donc des notions différentes. Au risque de trop simplifier, je dirais que la gestion privée se caractérise par sa difficulté, la gestion publique par sa complexité.)

*Gérer dans le privé, ce
n'est pas moins difficile,
mais c'est plus simple.*

*C'est, de loin, la plus
grande organisation au
Québec en simple terme
de volume.*

Voyons brièvement quels sont les principaux facteurs de complexité.

D'abord, il y a évidemment l'ampleur, la dimension même de l'État québécois avec son budget de 40 milliards et ses quelque 65 000 fonctionnaires. C'est, de loin, la plus grande organisation au Québec en simple terme de volume.

Ensuite, il y a la diversité des objets — pour ne pas dire des produits. Cette entreprise est un super-conglomérat qui s'intéresse à tout, de la culture et du droit civil à la production électrique en passant par l'éducation, la santé, l'agriculture et le reste.

Puis il y a l'enchevêtrement des structures, avec trois niveaux de gouvernement, une vingtaine de ministères, quelques centaines d'organismes plus ou moins autonomes, sans parler des organismes centraux de coordination comme le Conseil exécutif et le Conseil du trésor.

Et puis il y a la multiplicité des intervenants: élus politiques regroupés en partis au sein de l'Assemblée nationale, ministres siégeant au gouvernement et assistés de leur cabinet, fonctionnaires et autres employés publics, groupes de pression de toutes sortes, journalistes et autres observateurs de la scène publique.

Il y a également le conflit des valeurs que soulèvent un bon nombre de questions comme l'avortement ou l'euthanasie, ou encore la plupart des grands projets de développement économique comme celui de la Baie James.

Ce qui rend la chose encore plus compliquée, c'est que souvent l'action gouvernementale doit s'inscrire dans une perspective de long terme — quelquefois même de très long terme. Il est donc difficile de connaître l'effet réel des gestes qu'on pose, puisque cet effet ne sera connu que plusieurs années plus tard. C'est le cas notamment en éducation où il faut préparer nos jeunes à affronter les défis de toute une vie,

Souvent l'action gouvernementale doit s'inscrire dans une perspective de long terme.

à faire face à des situations qui nous sont encore inconnues.

Mais même lorsque la perspective de temps n'est pas si longue, les indicateurs de performance ne sont pas faciles à définir. Dans le secteur privé, il y a la loi du marché et le jugement impitoyable de la rentabilité — le fameux «bottom line». Cela a ses inconvénients, mais c'est très utile pour juger des résultats. Rien de tel dans le secteur public, si ce n'est le verdict électoral qui est forcément beaucoup trop général pour servir de mesure aux multiples gestes de l'Administration.

La combinaison de ces divers éléments: ampleur des volumes, diversité des objets, enchevêtrement des structures, multiplicité des intervenants, conflit des valeurs, difficulté d'évaluation et de mesure, tout cela a un effet multiplicateur sur la complexité de la gestion dans le secteur public. Pour pouvoir répondre de façon adéquate à un tel défi, une société doit évidemment mettre en place des institutions publiques et une machine administrative extrêmement sophistiquées.

Comment gérer cette complexité

Pour comprendre comment nous, au Québec, nous avons décidé de nous organiser pour faire face à la complexité d'un État moderne, il nous faut remonter à la Révolution tranquille des années '60. C'est à cette époque, en effet, que nous avons révisé en profondeur nos façons de nous gouverner afin de répondre aux exigences d'une société moderne et développée.

En simplifiant beaucoup, je crois qu'on peut dire que le Québec d'il y a trente ans a décidé d'entrer dans la modernité en faisant trois choses:

- en renforçant ses institutions démocratiques,
- en remplaçant, dans la prise de décision, l'arbitraire par la norme,

*Le Québec d'il y a
trente ans a décidé
d'entrer dans la
modernité.*

— en se dotant d'une fonction publique de carrière.

Je ne peux aujourd'hui élaborer longuement sur le renforcement des institutions démocratiques qui a caractérisé la Révolution tranquille: réhabilitation de l'Assemblée nationale et des partis politiques, abolition du patronage, assainissement des finances des partis, rééquilibrage de la carte électorale, nouvelle Loi électorale, augmentation du salaire des députés, etc. Mais il faut souligner que ce volet de la réforme fut absolument fondamental et que, sans lui, rien de durable n'aurait pu être accompli. Il ne faudrait pas, d'ailleurs, oublier cette dimension politique dans les réformes à venir.

Sur le remplacement de l'arbitraire par la norme, je ne dirai également qu'un mot, bien qu'il s'agisse là d'une des transformations les plus profondes que nous ayons connues puisqu'elle touche la conception même qu'on se fait de l'État. Avant la Révolution tranquille, l'exercice du pouvoir public était vu, au Québec, comme la prérogative personnelle du dirigeant politique: maire, député, ministre ou premier ministre, qui pouvait légitimement décider suivant sa conscience — ou son bon plaisir — de favoriser les uns et de défavoriser les autres. Quand j'étais étudiant à l'université, nous avons fait la grève pour tenter — d'ailleurs sans succès — d'amener le gouvernement de M. Duplessis à accorder ce qu'on appelait alors des «subventions statutaires», c'est-à-dire établies par la loi en fonction d'une norme définie, plutôt que d'être fixées de façon discrétionnaire par le prince comme ça avait toujours été le cas.

Aujourd'hui, il y a belle lurette que cette bataille a été gagnée, non seulement dans le secteur universitaire mais dans l'ensemble des décisions gouvernementales. Le Québec a accompli sa révolution bureaucratique, au sens sociologique du terme, en normalisant son processus décisionnel. L'aide sociale et les bourses

aux étudiants ont cessé d'être distribuées sur la recommandation du curé ou du député pour être accordées, suivant des critères uniformes et connus, par des fonctionnaires anonymes, eux-mêmes assujettis à des droits d'appel devant des tribunaux administratifs impartiaux. Notre passage à l'ère moderne a donc exigé une mutation radicale des mentalités, qui seule a permis une normalisation des processus administratifs.

Le troisième geste important fut de mettre sur pied une fonction publique de carrière, recrutée pour sa compétence et assurée non seulement de conditions de travail intéressantes mais également d'une valorisation sociale enviable. Tous les États modernes et développés se sont dotés d'une fonction publique professionnelle et permanente sur laquelle ils s'appuient pour élaborer et mettre en œuvre les nombreux programmes et politiques qu'exige une économie avancée. Sans cette expertise et cette permanence, il serait absolument impossible de bien gérer la chose publique.

Il faut souligner que l'acceptation d'une fonction publique de carrière, qui suppose qu'un nouveau gouvernement fraîchement élu accepte de faire équipe avec les fonctionnaires qui ont été nommés par son prédécesseur, ne s'est pas faite sans hésitation ni problème. Et ce n'est pas une chose que l'on peut tenir pour acquise à perpétuité, surtout si l'on ne prend pas grand soin de préserver les conditions qui sont essentielles à sa survie, notamment l'impartialité et la non-politisation de la fonction publique et l'obligation de réserve des fonctionnaires. Si nous voulons conserver cet acquis formidable que constitue l'existence d'une fonction publique de carrière, nous devons renforcer les règles d'éthique qui en régissent le fonctionnement. Ou alors nous devons envisager d'adopter un système différent — un peu suivant le modèle américain — où une large

partie de la haute fonction publique change avec le gouvernement.

À ce propos, je crois que des événements survenus au cours de la récente campagne référendaire ont porté un dur coup à notre système de carrière et que des mesures devraient être prises pour en éviter la répétition. Dans le cas de la conversation téléphonique de Mme Wilhelmy et de M. Tremblay, il me semble urgent que le Code criminel soit amendé pour spécifier clairement que toute conversation privée échangée par des moyens électroniques quels qu'ils soient est protégée, et qu'il est illégal non seulement de l'intercepter, mais également de la diffuser. Dans une matière comme celle-là, toute sécurité technologique est illusoire: seule la loi peut accorder une protection adéquate. Quant au dossier de l'Actualité, j'espère que l'auteur de la fuite sera découvert et poursuivi: il n'y a pas de justification pour un geste comme celui-là qui porte atteinte au bon fonctionnement de nos institutions.

La nouvelle conjoncture

Personnellement, je crois que les institutions qui ont été mises en place depuis la Révolution tranquille ont bien servi le Québec. Elles lui ont permis notamment de faire son entrée dans le monde moderne du 20^e siècle et de rattraper ses voisins dans la plupart des domaines qui caractérisent une société développée. Mais pendant que nous faisons ce rattrapage, le monde ne s'est pas arrêté pour autant de tourner ni de changer. De nouveaux défis sont apparus auxquels nous sommes maintenant confrontés. Et le principal de ces défis, c'est la mondialisation des échanges qui nous force à augmenter substantiellement notre productivité.

Nous sommes maintenant en concurrence directe avec le reste du monde. Il ne nous suffit pas d'être meilleurs qu'hier, nous devons également être meilleurs qu'ailleurs — ce qui est

Les institutions qui ont été mises en place depuis la Révolution tranquille ont bien servi le Québec.

Nous devons également être meilleurs qu'ailleurs.

beaucoup plus exigeant. Si nous voulons rester parmi le peloton de tête, nous devons produire des biens et des services dont le coût et la qualité peuvent soutenir la compétition des biens et services produits à l'étranger. Et cela s'applique également aux services du secteur public, puisque leur coût se retrouve inévitablement, en bout de ligne, dans le coût des produits que nous mettons en marché ici ou à l'extérieur.

J'ajoute qu'à part ce nouveau défi de la mondialisation des échanges, il y a, chez-nous, une deuxième raison qui nous force à améliorer la productivité de notre secteur public: c'est l'épuisement de nos ressources fiscales. Il y a trente ans, le Québec pouvait compter sur une capacité fiscale longuement inexploitée pour l'aider à financer le rattrapage qui s'imposait. Cette capacité fiscale a maintenant été complètement utilisée, et il faut même admettre que nous l'avons dépassée en engageant d'avance par la dette les ressources de l'avenir. De sorte que, pour faire face aux besoins nouveaux qui se font déjà sentir ou qui s'annoncent — comme la recherche, les garderies, la formation de la main d'œuvre, le vieillissement de la population — nous devons soit cesser de répondre à des besoins anciens, soit faire des gains de productivité dans la production des services publics actuels. En somme, notre capacité de répondre aux besoins nouveaux est proportionnelle à celle que nous avons de générer des économies et des gains de productivité dans la dispensation des services actuels. Ni plus, ni moins.

Un programme d'action

C'est évidemment tout un programme que de s'attaquer à ce nouveau défi de l'efficience et de la productivité dans l'ensemble de notre société, et dans le secteur public en particulier. Personnellement, je crois que la transformation

requis pour faire face à ce nouveau défi de la productivité sera d'une envergure semblable à celle que nous avons connue lors de la Révolution tranquille. À mon sens, c'est d'une nouvelle Révolution tranquille dont nous parlons ici. Non pas qu'il faille recommencer à zéro ou mettre au rancart les progrès accomplis au cours des trente dernières années: il s'agit plutôt de s'appuyer sur ces progrès pour en rechercher de nouveaux. Ce sera, si l'on veut, une deuxième phase de la Révolution tranquille, qui viendra non pas détruire mais compléter la première, en mettant l'accent, dans l'ensemble de nos rapports sociaux, sur la *concertation* des agents socio-économiques et, dans l'administration publique, sur l'*imputabilité* des gestionnaires.

Cette révolution dont je parle ici pour le secteur public, je l'ai exprimée de façon lapidaire dans le titre de mon texte. Nous avons des fonctionnaires: il nous faut maintenant des gestionnaires. Nous avons une *Loi de la fonction publique*, nous avons maintenant besoin d'une *Loi de la gestion publique*. Bien sûr, il ne s'agit pas simplement de changer les mots: ce changement de vocables devrait traduire une transformation profonde de la réalité qu'ils décrivent.

Je ne prétends aucunement posséder la recette magique pour réussir infailliblement cette rénovation en profondeur de notre administration publique. Au contraire, je crois que nous ne pourrions nous donner un programme d'action à cet égard qu'après y avoir investi beaucoup de réflexion et avoir tenté plusieurs expériences. Car la tâche est extrêmement compliquée. Mais je vais tout de même tenter de dresser avec vous une première feuille de route et de mettre de l'avant certaines idées susceptibles de faire avancer la discussion.

Parmi tous les éléments qui seront requis pour réaliser une véritable rénovation de l'administration publique québécoise, j'en ai identifié

Nous avons des fonctionnaires: il nous faut maintenant des gestionnaires.

quatre qui me semblent particulièrement importants. Ce sont les suivants:

1. la transformation du rôle des organismes centraux et, notamment, du Conseil du trésor,
2. une responsabilisation des ministères et des organismes autonomes,
3. une poursuite du mouvement de décentralisation et de privatisation et, enfin,
4. la mise en place d'un régime d'imputabilité interne et externe des gestionnaires.

Voyons un peu plus en détail chacun de ces éléments.

Le Conseil du trésor

Aucune réforme d'envergure de l'administration publique ne peut se faire sans un maître d'œuvre ayant une vue d'ensemble des besoins et des moyens. Ce maître d'œuvre, ne peut être, à mon sens, que ce comité du Conseil des ministres qu'on appelle le Conseil du trésor. Jusqu'à maintenant, le Trésor s'est surtout employé, comme son nom l'indique, à contrôler les questions relatives aux dépenses publiques. Pendant de nombreuses années, ce fut même là son unique fonction, jusqu'à ce qu'on y ajoute la responsabilité des négociations collectives dans le secteur public et, plus tard, avec l'abolition du Ministère de la fonction publique, certaines responsabilités quant à la gestion des ressources humaines.

Le Conseil du trésor pourrait se transformer, comme en Ontario, en «Management Board», un Comité de gestion responsable de l'ensemble de la politique administrative du gouvernement. Cette responsabilité inclurait, bien sûr, le contrôle budgétaire, mais aussi la gestion des ressources humaines, la politique d'acquisitions des biens et services, le suivi de performance et l'évaluation des programmes, la répartition des tâches et la détermination de la structure administrative et, enfin, l'améliora-

*Un Comité de gestion
responsable de
l'ensemble de la
politique administrative
du gouvernement.*

tion de la qualité dans la dispensation des services aux citoyens.

L'acte administratif est un tout et l'on ne peut en améliorer la productivité sans prendre en compte l'ensemble des facteurs qui en conditionnent la mise en œuvre. S'il faut un responsable, il faut aussi un plan d'ensemble. C'est pourquoi je suggère que le Conseil du trésor élabore et soumette à la discussion publique un Livre blanc énonçant les grandes lignes d'une politique administrative globale. Ce Livre blanc pourrait soulever un certain nombre de questions fondamentales comme les suivantes:

- Serait-il possible de voter certains crédits budgétaires pour plus d'un an?
- Certains crédits non utilisés pourraient-ils être reportés à l'année suivante?
- Ne devrait-on pas capitaliser toutes les dépenses d'immobilisation et les amortir sur plusieurs années?
- La sécurité d'emploi des cadres devrait-elle continuer à être absolue?
- Devrait-on fixer des standards de qualité dans la dispensation des services aux citoyens?

La responsabilisation des gestionnaires

Un des principes de base de cette politique administrative devrait être la responsabilisation des gestionnaires à tous les niveaux.

La chose devrait aller de soi dans le cas des organismes autonomes ayant leur propre conseil d'administration. Pour y arriver, on pourrait réviser la façon dont ces organismes sont subventionnés afin de les inciter concrètement à bien gérer. Ainsi, leur financement pourrait être établi sur une base triennale et on pourrait leur permettre de conserver au moins une partie des sommes qu'ils ont eux-mêmes réussi à économiser par leur bonne gestion.

La responsabilisation des gestionnaires à tous les niveaux.

Mais la chose devrait également s'appliquer aux ministères eux-mêmes. Pour cela, il faudrait accroître le pouvoir réel du sous-ministre sur la direction de son personnel, l'utilisation de son budget et la manière de dispenser les services. La gestion au sein du gouvernement restera toujours fortement encadrée par les lois et les diverses conventions collectives: raison de plus pour introduire dans le système le plus de flexibilité et de souplesse possible. Un sous-ministre qui réussirait à réduire son taux d'encadrement, à diminuer ses coûts fixes par une meilleure utilisation de son personnel de soutien, à couper ses frais de voyage, ses dépenses d'approvisionnement ou de services professionnels, devrait voir ses efforts récompensés de façon concrète, notamment par une gratification supplémentaire et une latitude administrative plus grande.

L'amincissement de l'État

Le troisième élément de la rénovation de la gestion du secteur public, c'est la poursuite et même l'accélération du processus de décentralisation et de privatisation afin d'alléger le plus possible la machine administrative. Il y a quelques années, la maxime «Small is beautiful» était très en vogue; elle garde, d'après moi, toute sa valeur. Je n'ai sans doute pas à insister sur la lourdeur de l'appareil de l'État: cette pesanteur nuit à l'efficacité et on ne se trompe pas à vouloir délester l'État de son embonpoint. Cela peut être fait en déléguant plus de responsabilités aux pouvoirs locaux et régionaux. Et à cet égard, il faut espérer que le mouvement de décentralisation qui a été entrepris il y a maintenant une quinzaine d'années avec la réforme de la fiscalité municipale, puis la création des MRC et, plus récemment, la «Réforme Ryan», saura se poursuivre avec la participation active et empressée de tous les intéressés.

Je préconise également que l'on dégraisse l'État par la privatisation de toutes les activités qui

peuvent être directement prises en charge par les citoyens et les entreprises. Je ne vois, pour ma part, aucune raison pour retarder la privatisation de la Société des alcools ou de SIDBEC. Ces entreprises d'État avaient leur raison d'être au moment de leur création mais il me semble que l'essentiel de la tâche est maintenant accomplie et qu'il y aurait plus d'avantages que d'inconvénients à retourner ces entreprises au secteur privé.

Un système d'imputabilité

Enfin, j'en viens au quatrième élément de la rénovation de la gestion publique: celui de l'instauration d'un véritable système d'imputabilité de nos gestionnaires. Cela ne vous surprendra pas, j'en suis sûr, que je termine sur cette réforme dont je me suis fait le promoteur depuis plusieurs années. Mais ne vous en faites pas, je n'ai pas l'intention de décrire en détail les éléments de ce système.

Je me contenterai simplement d'insister sur le fait que la mise en place d'un régime d'imputabilité pour les gestes administratifs des fonctionnaires est parfaitement conciliable avec le maintien du principe de la responsabilité ministérielle en ce qui touche les décisions politiques. Car, tout comme il y a des questions qui sont clairement politiques, il y en a d'autres — et c'est la majorité — qui sont purement administratives et n'ont aucune connotation politique.

J'insiste pour parler d'un système d'imputabilité, car à mon sens il n'est pas suffisant de prendre quelques mesures isolées: il faut mettre en place un ensemble cohérent de mesures susceptibles de transformer la manière dont on gère l'État.

Bien qu'on puisse s'inspirer de différentes expériences qui ont été faites à l'étranger, en Angleterre notamment, je ne crois pas que nous puissions importer chez-nous un système tout fait d'imputabilité. Nous devons faire notre

La mise en place d'un régime d'imputabilité pour les gestes administratifs des fonctionnaires est parfaitement conciliable avec le maintien du principe de la responsabilité ministérielle.

propre expérimentation et développer progressivement un système à notre mesure. Schématiquement, on peut croire que ce système s'articulerait autour des éléments suivants:

- la reconnaissance explicite du sous-ministre (ou dirigeant d'organisme) comme le premier responsable de la bonne gestion de son ministère (ou de son organisme),
- l'attribution au sous-ministre des pouvoirs et latitudes de gestion nécessaires pour atteindre ses objectifs,
- l'établissement d'objectifs de gestion quantifiables,
- l'élaboration de statistiques de gestion capables de mesurer les résultats obtenus,
- la mise en place de mécanismes de contrôle interne, notamment par le Conseil du trésor et le Conseil exécutif,
- l'acceptation d'un contrôle externe direct par les comités de l'Assemblée nationale.

Un défi à relever

Cela, évidemment, constitue toute une réforme et, si le plan d'action doit être établi clairement dès le départ, la mise en œuvre, elle, ne pourra se faire qu'avec prudence et en prenant le temps nécessaire pour ne pas brûler les étapes. Car on touche ici aux grands principes qui régissent les rapports entre ces trois grands acteurs de notre système politique: l'Assemblée nationale, le Gouvernement et l'Administration. C'est pourquoi je disais que la transformation dont nous avons besoin ressemblera, par son ampleur, à celle que nous avons connue lors de la Révolution tranquille.

J'entendais quelqu'un se plaindre, il y a quelque temps, qu'il n'y avait plus de défi dans la fonction publique, que c'était «plate». Je sais qu'on a, chez certains, la nostalgie de cette grande ère de développement que nous avons connue au cours des années '60 à '80. On sou-

Le défi des années '90, ce ne sera pas celui du développement mais c'est celui de la gestion, de la productivité, du rendement.

haïterait que cet âge d'or revienne, mais il ne reviendra pas. Le défi des années '90, ce ne sera pas celui du développement mais c'est celui de la gestion, de la productivité, du rendement. C'est un défi peut-être moins complexe, mais certainement pas plus facile. C'est, en réalité, un défi terriblement exigeant, qui demandera beaucoup de savoir-faire et d'imagination. Beaucoup de tenacité aussi pour passer à travers les multiples obstacles qui en rendront la réalisation singulièrement difficile.

Nous avons connu, au début de la Révolution tranquille, une brochette de «grands mandarins» qui ont animé la rentrée du Québec dans l'ère de l'État moderne. Il est à espérer que nous saurons trouver, au cours des années qui viennent, quelques grands «managers» qui, par leur exemple, sauront guider le Québec dans l'ère post-moderne de la mondialisation des échanges et de la concurrence universelle.

De fonctionnaires à gestionnaires, de mandarins à managers, à vous de relever le défi!

La culture, facteur de développement

Quelque part dans son immense œuvre littéraire, Anatole France expose le raisonnement d'un petit chien qui décrit un mur s'avancant vers lui, alors que c'est lui qui marche vers le mur. À lire certaines publications culturelles, on finit par se demander si ce n'est pas le chien d'Anatole France qui a raison. Car de l'engagement de Georges-Émile Lapalme à la récente politique de la ministre de la culture, madame Frulla-Hébert, en passant par le Livre blanc de Pierre Laporte, le Livre vert de Jean-Paul L'Al-lier et la politique québécoise de développement culturel de Camille Laurin, il s'est produit au Québec des tonnes de documents, rapports, énoncés de politique sur la culture d'ici. Mais pour tenter d'en démontrer l'importance stratégique en matière de développement, on a cédé à la tentation d'en comparer les retombées aux autres secteurs de la vie économique, tronquant ainsi la portée réelle de la culture. Qu'on en juge.

L'impact économique

«L'activité économique de la culture, qui équivaut à 2,4 % du PIB ou à plus de 3 milliards au Québec en 1988, se distingue cependant de son impact économique dont les calculs considèrent les effets directs et indirects et utilisent des efficaces multiplicateurs aux plans local, provincial (1,3 à 1,6) et national (2,1). Les répercussions de l'industrie des arts au Canada sur l'économie nationale étaient estimées à 3,4 milliards sur l'économie provinciale et à 4,7 milliards sur l'économie nationale.

Une comparaison établie avec les 22 plus grandes entreprises manufacturières canadiennes en 1984 montre que l'industrie des arts

se situe au premier rang avec 234 000 emplois (3,5 % des emplois au Canada) et au cinquième rang avec 3,4 milliards en traitement et salaires, dont 764 millions \$ pour le Québec. Au Québec, le domaine des arts et des industries culturelles fournissait 56 930 emplois directs et 111 780 emplois indirects selon le recensement de 1981»¹.

Un tel code d'évaluation de l'activité culturelle présente un intérêt certain pour les sciences économiques, les statistiques ou les comptes nationaux. Mais la richesse particulière de l'activité culturelle peut-elle se comparer à celle de l'industrie manufacturière? Pourquoi faut-il tout mesurer à l'aune de l'économisme, tout assaisonner de statistiques comme si les émotions, les sentiments ou les humeurs pouvaient être comptabilisés? Bien sûr l'artiste doit investir dans des matériaux, choisir des outils, évaluer le travail qu'il consacre à son œuvre et fixer le prix de sa création en fonction de tous ces intrants. Mais réussira-t-on un jour à évaluer l'impact réel de son œuvre dans une communauté? Voyons quelques cas.

La passerelle Dussault-Vaillancourt

Plessisville est une petite ville où règne une certaine hégémonie masculine depuis de nombreuses années. C'est là qu'on trouve l'entreprise Forano, par exemple, et de nombreux ateliers de mécanique qui, traditionnellement, embauchent des travailleurs masculins.

Voilà qu'au début des années quatre-vingts, une enseignante, militante de l'AFEAS qui a fait sa marque dans l'action sociale, se fait élire échevin au conseil de ville et, quelques années plus tard, accède à la mairie. Un des premiers gestes de Madeleine Dussault, une fois élue, a été de

Pourquoi faut-il tout mesurer à l'aune de l'économisme, comme si les émotions, les sentiments ou les humeurs pouvaient être comptabilisés?

1. Les comptes du Québec 1971 à 1986, Recherche et évaluation, Conseil des arts du Canada, mars 1987. (Tableau 2).

nommer un jeune homme de 25 ans à la direction générale de la ville, lui qui occupait auparavant le poste de directeur des services socio-culturels de Plessisville. Cela fit du bruit dans Landerneau. Pas autant, cependant, que la décision de relier, par une passerelle piétonnière, les propriétés de la ville situées de chaque côté de la rivière qui traverse la ville.

En fait, c'est plutôt la décision de confier la conception et la réalisation de la passerelle au sculpteur Armand Vaillancourt qui a fait jaser. Des photos de certaines œuvres du célèbre sculpteur se sont mises à circuler sous le manteau. On s'exclamait devant la représentation de telle œuvre achetée par la ville de San Francisco ou de telle autre installée dans un parc de Toronto. Aux yeux de nombreux habitants de Plessisville, ces assemblages hétéroclites de pièces de métal dressées vers le ciel comme pour contester l'ordre établi blessaient le conformisme tranquille de cette petite ville de province. On imaginait mal comment l'auteur de telles sculptures pourrait fabriquer une passerelle qui a du bon sens, qu'on pourrait emprunter pour traverser la rivière sans danger, etc. Sans parler du prix!

Bref, durant plusieurs semaines, la ville a été sans dessus dessous. On s'est rendu, par délégations, à la mairie pour tenter de faire entendre raison à la nouvelle mairesse. Peine perdue. Elle avait rencontré l'artiste, signé le contrat et lui faisait entière confiance. Avec raison.

Au fur et à mesure que les travaux de construction avançaient, la méfiance des résistants tombait, faisant place à une sorte de scepticisme bienveillant, avant de rallier une majorité de citoyens et de citoyennes ravis du produit final. Seuls quelques grincheux, toujours les mêmes, chuchote-t-on, trouvaient encore à redire de l'œuvre du sculpteur et de son choix comme maître-d'œuvre de la passerelle. C'est que l'artiste s'était adjoint un ingénieur en structure pour le conseiller sur le design, ce qui leur a

permis de livrer une création impressionnante de sobriété, de finesse et d'élégance. Sorte de dentelle formée de tuyaux blancs et disposés en losange comme un fuseau qui enjamberait la rivière. Les visiteurs circulent sur la moitié supérieure du losange alors que la partie inférieure fait office de structure portante. Ajourée, la passerelle offre une vue exceptionnelle du site environnant, au grand plaisir des visiteurs.

Au point que la passerelle Dussault-Vaillancourt est devenue un nouveau symbole d'identification de la ville, à côté de l'érable qui sert de signe distinctif depuis plusieurs décennies.

«Sans compter que tout le travail a été réalisée à Plessisville, par des travailleurs d'ici qui ont ainsi profité des retombées directes du contrat. En plus de contribuer activement au savoir faire en région», concluera madame Dussault.

La querelle des anciens et des modernes qui a entouré la création du sculpteur controversé a bousculé des tabous, enfoncé des barrières, dénoncé des interdits, et surtout, changé les mentalités. Ce qui augure bien pour l'avenir.

La querelle des anciens et des modernes a bousculé des tabous, enfoncé des barrières, dénoncé des interdits, et surtout, changé les mentalités.

Montmagny, ville de la sculpture

À Montmagny, par exemple, la contribution de la culture est carrément à l'origine de la reprise économique vécue dans cette ville depuis quelques années, contrairement à la situation qui prévaut à peu près partout ailleurs au Québec et en Amérique du Nord. Quel contraste avec l'effondrement du début des années quatre-vingts!

En effet, on se rappelle que Montmagny, située sur la rive sud du Saint-Laurent à 60 kilomètres en aval de Lévis, était surtout connue, jusque-là, pour l'entreprise qui fabriquait «le beau poêle Bélanger» de maman Plouffe. Un jour, la vieille manufacture, essoufflée par plus de cent ans de bons et loyaux services, doit fermer ses portes, dépassée par la concurrence. Plusieurs centaines de personnes se retrouvent privées

Comme dans «Les animaux malades de la peste», ils n'en mouraient pas tous mais tous étaient frappés.

d'emploi, en majorité des chefs de famille. Voilà qui exige une solution rapide.

Elle est venue du gouvernement fédéral, plus précisément du ministère de l'Expansion économique régionale. Pour avoir accès à une subvention, la loi créant ce ministère prévoyait qu'il fallait déclarer la ville «ville désignée». Ainsi l'entreprise Bélanger a-t-elle pu recevoir la subvention qui a permis sa modernisation. Ce remède de cheval a cependant produit des effets insoupçonnés.

Car une zone désignée projette l'image d'une région ou d'une ville en péril économique. Résultat? Montmagny qui comptait sept concessionnaires automobile au moment de sa «désignation» en avait perdu six, deux ans plus tard. Et le nombre de commerces de détail qui fermaient leurs portes par crainte du pire grimpait à vue d'œil. Même les pratiques administratives habituelles comme les marges de crédit, les délais de paiement, etc. s'en ressentaient. Bref, comme dans «Les animaux malades de la peste», ils n'en mouraient pas tous mais tous étaient frappés.

À peu près seule, dans ce gâchis économique, l'entreprise Bélanger rachetée par la multinationale Inglis (avec nos subventions) avait repris la production d'appareils ménagers. Mais à quel prix! Montmagny, au milieu des années quatre-vingts, ne voyait plus comment se sortir du borbier dans lequel elle s'était enlisée. Le défaitisme et la lassitude étaient en voie d'avoir raison de la volonté et de la détermination de ceux qui avançaient des solutions. Que faire?

Contre toute attente, l'espoir est venu d'une décision du nouveau conseil de ville élu en 1985. Cette décision, en apparence très éloignée de l'activité économique, consistait en la création d'un comité d'embellissement doté d'un modeste budget annuel de 10 000 \$.

À sa première année, le comité s'était donné la mission de nettoyer les abords de la rivière

encombrés d'une variété impressionnante de détritiques de tout genre que la population avait pris l'habitude d'y jeter au fil des ans. À la place, on y a construit une digue de pierres pour renforcer les abords et protéger les propriétés riveraines contre l'érosion provoquée par les crues annuelles de la rivière. Une fois terminée, cette opération n'avait plus à être reprise. On pouvait passer à la véritable mission du comité.

C'est donc à sa deuxième année que le comité d'embellissement se mit à la tâche de transformer le visage de cette ville de 10 000 habitants. Le nettoyage de la rivière et de ses abords terminé, le comité entreprit d'en rendre l'accès agréable: allées piétonnières, aires de repos avec bancs. Et surtout, des sculptures modernes. Partout où l'on pouvait ériger un socle pour y déposer une sculpture, on le faisait. Ensuite, ce fut au tour des parcs, des ronds-points, des stationnements municipaux de faire l'objet de l'attention du comité. Au point que le visage de la ville changeait à vue d'œil. Et la mentalité des citoyens évoluait au même rythme: à force de se faire répéter que leur ville est belle, ils finissaient par croire qu'ils y étaient peut-être pour un petit quelque chose!

Le sommet de cette action culturelle a cependant été atteint lorsque le maire Gilbert Normand a convaincu l'artiste québécois le plus connu de par le monde, Jean-Paul Riopelle, de venir s'établir dans le manoir de sir Étienne-Pascal Taché, monument historique sis au beau milieu de la ville. Impressionné par la vie et les mœurs des grandes oies blanches, l'artiste a trouvé dans cette ville le climat propice à son travail. Reconnaisant, le peintre a présenté, à Montmagny, à l'été 1991, une exposition qui a fait accourir les foules de partout au Québec. Surtout que Riopelle avait eu la bonne idée d'inviter le sculpteur très connu originaire de Saint-Jean-Port-Joli, Jean-Julien Bourgault, à exposer avec lui. Le mélange était détonnant mais le résultat a été remarquable.

À force de se faire répéter que leur ville est belle, ils finissaient par croire qu'ils y étaient peut-être pour un petit quelque chose!

On y parle de croissance, de développement, non de récession. La culture, facteur de développement?

Les résidants de Montmagny qui voyageaient un peu partout au Québec voyaient les affiches invitant les visiteurs à se rendre chez eux. De quoi stimuler leur fierté. D'autant plus que les touristes prenaient goût à cette ville que certains comparent même à la cour du Musée d'art contemporain!

Peut-on faire un lien entre le fait que Montmagny n'a pratiquement pas connu de récession économique depuis 1989 et la vitalité culturelle qu'on y trouve depuis 1985? Toujours est-il que cette ville affiche un taux de chômage de cinq à six pour cent moins élevé que la moyenne du Québec. On y parle de croissance, de développement, non de récession. La culture, facteur de développement?

Saint-Jean-Port-Joli

Sûrement, s'il faut en croire le cas de cette localité de la rive sud qui a donné au Québec un nombre impressionnant d'artistes et d'artisans. On songe aux Bourgault, Leclerc, Caron, Dubé, etc. Parmi ceux-là, c'est probablement Jean-Julien Bourgault qui a bouleversé les règles économiques habituelles.

C'est en pleine crise économique, durant les années trente, que Jean-Julien se joignit à l'atelier de sculpture sur bois établi par ses frères Médard et André. Riche des nombreuses légendes héritées de la tradition orale autant que de ses lectures de Philippe Aubert de Gaspé, seigneur du lieu, il traduit dans le noyer ou le tilleul des personnages de son temps ou de la tradition. Ainsi naissent Servule le quêteux, La coureuse des grèves, Magloire le menuisier sculptés en rond de bosse; ou encore les scènes d'autrefois qui revivaient dans des bas-reliefs dont certains se retrouvent dans des musées ou chez des collectionneurs du monde entier.

Généreux et jovial, Jean-Julien ne voyait pas pourquoi les travailleurs touchés par la crise économique ne pourraient pas faire comme lui.

Avec ses frères, il ouvrit même une école de sculpture sur bois. «Plus nous serons nombreux à faire ce métier, plus nous vendrons», avait-il l'habitude de dire. «Mais voyons, Jean-Julien, tu vois bien que cela n'a aucun sens ce que tu dis; plus vous serez nombreux à produire, moins votre part du marché sera grande et moins vous ferez d'argent!» lui rétorquait-on. Entêté, sûr de lui, il filait son chemin.

Avec leur école, les frères Bourgault formèrent toute une génération de mains habiles qui portèrent la renommée de ce petit village aux quatre coins du monde. Jean-Julien s'est moqué allègrement de la «loi des rendements décroissants». Durant les années cinquante et soixante, ils étaient plus de 150 artisans à vivre de la sculpture sur bois, à Saint-Jean-Port-Joli. S'il a déjoué les règles économiques enseignées dans les grandes écoles, c'est parce qu'il avait compris que les objets qui sortaient des mains agiles des artisans n'étaient pas des produits comme les autres. C'était des produits culturels qui faisaient vibrer des cordes, remuaient des sensibilités, stimulaient la fierté comme ne pouvaient le faire les produits habituels de consommation.

Même durant la crise économique des années trente, la population de Saint-Jean-Port-Joli s'est tournée vers la création et la culture pour se sortir de l'ornière. Filon qu'elle a d'ailleurs continué de prospecter depuis dans plusieurs disciplines artistiques.

Inverness la jolie

C'est aussi la sculpture qui est en voie de transformer ce petit village des Bois-Francs, sis à une trentaine de kilomètres de Plessisville. Quelque trois cents personnes vivent dans cette localité nichée dans le contrefort des Appalaches au paysage vallonné, propre et paisible, comme insensible au temps qui passe. C'est ici qu'est venu s'installer Gérard Bélanger, sculp-

Les frères Bourgault formèrent toute une génération de mains habiles qui portèrent la renommée de ce petit village aux quatre coins du monde.

teur sur bronze, qui excelle dans les pièces de petite série (maximum douze).

Durant de nombreuses années, Gérard fait couler ses pièces à la fonderie du sculpteur québécois Aristide Gagnon qui, un jour, lui apprend qu'il ferme boutique. Alors contraint de se trouver une nouvelle fonderie d'art, Gérard Bélanger se rend compte que le genre d'équipement qu'il recherche n'est pas disponible au Québec. Mu par la nécessité mais aussi par un vieux rêve, il entreprend de mettre sur pied sa propre fonderie.

Première étape, bien connaître le procédé. Il n'hésite pas à se rendre étudier la fonderie d'art dans les meilleurs ateliers européens, dont la fonderie de la Plaine, à Paris. Ensuite, de retour à Inverness, il acquiert une église protestante désaffectée qu'il convertit en fonderie tout en respectant le caractère patrimonial du bâtiment.

Non sans peine et bien appuyé par des gens d'affaires de sa région qui se sont pris d'une certaine affection pour cet entrepreneur pas comme les autres, Gérard Bélanger implante sa fonderie, crée des machines-outils adaptées à la fonte en petite série, et réussit à hisser l'entreprise aux tout premiers rangs de sa catégorie en Amérique du Nord. Mieux encore, son action a procuré un emploi à une dizaine de jeunes qui maîtrisent désormais les techniques du moulage et de la fonte du bronze. Ces jeunes ont pris pays à Inverness et sont accueillis avec bonheur par les habitants de la région habitués de voir les jeunes du même âge quitter le coin.

La renommée de la fonderie d'art d'Inverness a vite débordé la région et des sculpteurs viennent de partout pour faire couler leurs œuvres à Inverness. Tant et si bien que quelques-uns des employés de la fonderie viennent de décider de créer une autre fonderie à Inverness. Et toujours à Inverness, une ancienne école vient tout juste de se transformer en économusée de la fonderie d'art... Si Saint-Jean-Port-Joli est de-

*Son action a procuré un
emploi à une dizaine de
jeunes qui maîtrisent
désormais les
techniques du moulage
et de la fonte du bronze.*

venue la capitale de l'artisanat, Inverness est devenue celle de la fonderie d'art. Qu'en pense le premier intéressé?

Fier de la réussite de la fonderie, il a passé la gouverne de l'entreprise à ses employés et, comme Cincinnatus revenus à sa charrue après sa victoire sur les Èques, il est retourné à son atelier. «Avant tout, je suis un sculpteur», conclut-il avec la modestie qu'on lui connaît.

Grâce à l'intervention de Gérard Bélanger, la petite localité d'Inverness, située à mi-chemin entre la Beauce et les Cantons de l'Est, s'est enrichie d'une population jeune, qualifiée, bourrée d'idées nouvelles et qui contribue au développement économique et social ainsi qu'au rayonnement de ce coin du Québec.

Cap-Chat

C'est le pays des cornes de brume, des grands vents, des récifs du large et des naufrages devenus légendes. C'est aussi le pays d'Augustin Saint-Laurent, l'homme qui a eu l'idée de tirer parti des caractéristiques de son coin de pays.

Curieux destin d'ailleurs qui a mené ce scientifique, grand amateur d'histoire et de littérature à faire carrière comme enseignant puis comme directeur d'école en Abitibi et dans la région montréalaise. Jeune retraité en pleine santé, il revient s'établir à Cap-Chat, à un jet de pierre de Tourelle, son patelin natal. Très vite, son dynamisme le conduit à la mairie de la ville qu'il entreprend de relancer sur la voie du développement après avoir constaté qu'elle abrite une population dont la moyenne d'âge est la plus élevée au Canada.

Véritable encyclopédie culturelle, c'est tout naturellement vers un tel projet qu'il investit ses premiers efforts. Après des passes d'armes épiques avec les technocrates des gouvernements centraux², le Centre d'interprétation du vent et de la mer ouvre ses portes sur le site même du rocher en forme de chat assis qui a donné son

Une visite qui stimule la fierté, ramène le goût du développement et l'espoir d'assurer la maîtrise de son destin.

nom à la ville. Succès instantané auprès des touristes de passage aussi bien que la population de la région qui redécouvre la beauté et la grandeur de son passé récent et lointain. «Quand on voit des personnes qui restent assises à leur place longtemps après la fin de la projection du diaporama, qu'on les voit sortir lentement, pensives ou rêveuses, on sait que ce sont des Gaspésiens et des Gaspésiennes touchés par la richesse de leur passé et par le potentiel de leur présent» dira monsieur Saint-Laurent en parlant du Centre. Une visite qui stimule la fierté, ramène le goût du développement et l'espoir d'assurer la maîtrise de son destin.

Mais le maire de Cap-Chat ne pouvait s'arrêter à ce premier succès. Depuis plusieurs dizaines d'années, monsieur Saint-Laurent s'intéresse au folklore et rassemble des pièces d'archives écrites et sonores de la Gaspésie. Disciple de Barbeau et de Lacoursière, il a recueilli des milliers de chansons et de poèmes dont certains remontent au Moyen-Âge. À ce sujet, il raconte en riant qu'un jour qu'il interrogeait un vieillard de Tourelle sur une chanson qu'il venait de lui fredonner, il s'exclama: «Mais c'est l'histoire de Tristan que vous chantez là, lui lance-t-il!» «Tristan? C'est la garçon à qui...?» lui rétorqua le vénérable conteur...

Toutes ces archives n'attendent que le moment et l'endroit propices pour sortir du sous-sol de la maison du maire de Cap-Chat. Et l'endroit est tout trouvé. Non loin du Centre, près du rocher-chat, se dresse un phare qui servait, jusqu'à tout récemment, à prévenir les navires qui croisaient au large des dangers de circuler trop près de la berge, hérissée de récifs surnois et meurtriers. À côté, la maison du gardien du

-
2. Lire la description de la genèse de ce projet dans *Un Québec solidaire*, rapport sur le développement, Conseil des affaires sociales, Gaétan Morin éditeur, Boucherville, 1992.

phare aujourd'hui déserte et suffisamment vaste pour accueillir les visiteurs et les chercheurs qui voudraient entendre ou lire ces morceaux d'archives d'hier et d'avant-hier. «Ainsi, dira monsieur Saint-Laurent, les visiteurs du Centre pourront prolonger leur séjour par une consultation des archives de folklore à la maison du gardien et qui sait, décider de passer la nuit à Cap-chat?»

À ce propos, une autre idée est en train de prendre forme dans l'esprit du maire. Au hasard de ses recherches, il a mis la main sur une copie du Manadier de Paris, de l'an 1296. Sorte d'almanach de l'époque, cette copie renferme 150 recettes de cuisine médiévale. Il faut comprendre que les habitudes alimentaires de Rutebeuf et de Guillaume de Machaut différaient sensiblement des nôtres: pas de pomme de terre, pas de fourchette, une planchette de bois en guise d'assiette, etc. Alors pourquoi pas une adaptation moderne d'une auberge médiévale à Cap-Chat?

Bref, comme à Inverness, la culture est en voie de relancer cette localité sur la voie du développement. Pourrait-il en être de même ailleurs?

Oui, à Gaspé, par exemple, où la culture populaire a suscité d'importants changements de mentalité.

Gaspé-sur-Mer

Ville plusieurs fois centenaire, Gaspé est devenue, au fil des ans, une ville administrative avant tout. Justice, santé et services sociaux, éducation, affaires municipales et transport, y emploient des fonctionnaires qui travaillent côte à côte avec ceux de l'évêché, du musée, des corps intermédiaires, etc. Avec le résultat qu'il s'y est développé une mentalité plutôt conservatrice qui provient, entre autres, de la dépendance de ces employés des directives des gouvernements centraux. Il fallait un séisme

La culture est en voie de relancer cette localité sur la voie du développement. Pourrait-il en être de même ailleurs?

pour provoquer un changement quelconque à Gaspé.

Cette onde de choc est venue de Claudine Roy, originaire de la région. La jeune trentaine, diplômée en éducation physique, elle est victime des compressions budgétaires qui ont mené à la disparition de Kino-Québec. C'est donc forcée par la conjoncture qu'elle est amenée à réorienter sa carrière. Et c'est vers la restauration qu'elle s'est tournée.

Avec Hélène Roy, une amie de longue date, elle rêvait de mettre sur pied un restaurant nouvelle cuisine respectant les traditions culinaires de leur coin de pays mais aussi les exigences de la vie moderne. Après de nombreux efforts, la belle Hélène ouvre ses portes et connaît un succès immédiat. D'abord auprès des Gaspésiens qui constatent avec ravissement que l'on peut apprêter à la sauce moderne la cuisine traditionnelle et les produits de la mer. Ensuite, comme les visiteurs, ils apprécient l'environnement sympathique d'un lieu de rassemblement où se retrouve l'intelligentsia de Gaspé.

La réponse de la population a été telle que l'année suivante, Claudine Roy achetait l'immeuble dans lequel est installé le restaurant et ouvrait un bar-centre culturel, le Brise-Bise, pour présenter des spectacles populaires de la Gaspésie et d'ailleurs. Feu roulant de poésie, de chanson, de jazz et même de musique classique, l'établissement offre, avec le musée de la Gaspésie, un autre lieu qui rassemble, unit, solidarise une population qui ne demande pas mieux que d'agir ensemble.

Il ne faut donc pas s'étonner de retrouver Claudine Roy, principale instigatrice de la renaissance du festival Jacques-Cartier, abandonné depuis plusieurs années. Présenté sous le thème «Précieuse est la mer», le spectacle principal du festival a rassemblé plus de 5 000 personnes dans une plaine près de Gaspé. Et quand la programmation des fêtes du 350^e anniversaire

*Un autre lieu qui
rassemble, unit,
solidarise une
population qui ne
demande pas mieux que
d'agir ensemble.*

de Montréal a voulu offrir un spectacle original représentatif d'une région, c'est celui-là qu'elle a choisi. Fierté gaspésienne.

Un pays en or

Fierté abitibienne, aussi. Qui aurait pu imaginer, il y a une quinzaine d'années, que ce pays de mines accueillerait un festival international du film? «Tout n'a pas été facile. Il fallait attirer les artisans du cinéma, les promoteurs et les critiques d'art à Rouyn-Noranda. De grandes villes comme Cannes, Venise, Berlin ou Montréal peuvent facilement attirer les artisans du cinéma, mais Rouyn-Noranda?» d'affirmer Madeleine Perron, coordonnatrice des opérations du festival.

C'est pourquoi, la première année, on a imaginé d'amener les artisans et les critiques d'art à la Baie de James pour y visiter les installations de LG2. L'équipe du Festival devait vite convenir, cependant, que ce n'était pas suffisant, qu'on ne pourrait répéter cette visite à chaque année et qu'il fallait plutôt mettre à profit les attraits offerts par la région immédiate de Rouyn-Noranda. «Il a fallu regarder notre ville minière, la trouver belle, découvrir ses beautés et son caractère. Et on a trouvé», poursuit Madeleine Perron.

C'est ainsi que le souper d'ouverture et d'accueil est organisé par monsieur Léandre Bergeron, linguiste bien connu et grand chasseur, qui offre un festin de gibier local composé de viande d'ours, de castor, de marmotte, d'original, de chevreuil et autres venaisons que l'on retrouve rarement au menu des restaurants de Montréal. On propose également une excursion équestre d'exploration minière et une visite dans une mine puisque, comme on le sait, Rouyn-Noranda est bâtie sur une dizaine d'étages de galeries de mine. Un peu plus loin, à Latulipe, on ira chasser le faisan. Chaque année, de nouvelles activités propres à la région

attirent les artisans du cinéma d'ici et d'ailleurs.

Toute cette animation para-festival, s'ajoutant à une programmation de qualité, n'a pas tardé à produire des résultats. De 2 700 entrées au guichet, en 1982, on dépassait les 10 000 entrées, en 1991. Le Festival, qui fêtait en 1991 son dixième anniversaire, est devenu une place de choix pour la promotion du cinéma québécois. Le parti pris des promoteurs du Festival envers le cinéma québécois s'est communiqué aux cinéphiles qui se sont prononcés par sondage: le cinéma québécois vient en première place, celui d'Europe en deuxième, le cinéma canadien en troisième et le cinéma américain au dernier rang. Le Festival international d'Abitibi-Témiscamingue est donc devenu un instrument de promotion du cinéma québécois.

Il est bien difficile de cerner l'impact réel du Festival du cinéma sur les mentalités des habitants de l'endroit. Ce qui est certain, c'est que ce coin de pays se distingue par une production culturelle originale considérable.

Tous ceux qui faisaient les gorges chaudes du Festival de Rouyn-Noranda et lui donnaient peu de chance de réussir ont dû se rendre à l'évidence. Depuis qu'il a trouvé sa voie, il semble bien que sa pérennité soit assurée. En accueillant un Festival international du cinéma, c'est un peu comme si Rouyn-Noranda rejoignait les grandes villes du cinéma, s'en rapprochait et se mettait à évoluer au même rythme qu'elles. Finie la gêne d'habiter une sorte de terre de Caïn située à l'autre bout du monde. Les habitants de Rouyn-Noranda, et avec eux, ceux de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue, viennent de rompre les distances qui les séparaient du reste du Québec. Mieux encore, en accédant au niveau international, les «régionaux» de l'Abitibi-Témiscamingue renvoient à leur planche à dessin ceux qui divisent le Québec en trois régions culturelles: Montréal, Québec et le reste. Comme si les régions devaient

Les habitants de Rouyn-Noranda, et avec eux, ceux de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue, viennent de rompre les distances qui les séparaient du reste du Québec.

se contenter de consommer sagement la production culturelle des grands centres. Comme si la culture n'était qu'objet de consommation. Sans plus. À ce compte là, il faudrait considérer comme négligeable la belle histoire du P'tit Bonheur de Saint-Camille.

Le P'tit Bonheur de Saint-Camille

Saint-Camille est une municipalité de moins de 500 habitants, située à une quarantaine de kilomètres de Sherbrooke. Cette municipalité a déjà compté plus de 1 200 habitants et son école primaire était menacée de fermeture à brève échéance. Le climat plutôt morose qui régnait dans la localité au moment de l'achat de l'ancien magasin général constituait un défi pour l'équipe du P'tit bonheur.

La rénovation de l'édifice a permis l'aménagement, au rez-de-chaussée, d'un local pouvant accueillir une centaine de personnes. De nombreux spectacles sont maintenant présentés chaque année dans cette salle intimiste qui se remplit chaque fois. Des artistes connus, comme Richard Séguin ou Richard Desjardins, qui apprécient la chaleur des petites assistances, s'y produisent de même que de jeunes artistes talentueux de la relève. Depuis un an, l'Espace d'Hortense, lieu de création et de diffusion en arts visuels, occupe le premier étage.

L'entreprise porte aussi ses efforts du côté communautaire en accueillant dans ses locaux la Popote roulante de Saint-Camille, entièrement gérée par les aînés du village, et en parrainant les activités du Regroupement des jeunes.

Pour mesurer l'impact de cette initiative, il faut interroger les gens de Saint-Camille pour qui ce nouveau centre communautaire et culturel constitue un objet de fierté. Il a, pour ainsi dire, donné un second souffle à toute la communauté: «Nous sommes fiers d'être petits», dira madame Joël Duval, l'une des fondatrices de l'é-

«Nous sommes fiers d'être petits», dira madame Joël Duval.

quipe du P'tit bonheur. Et l'école primaire est toujours ouverte.

Conclusion

À Gaspé comme ailleurs, la fierté de ses origines a souvent été masquée ou fardée par une modernité éphémère, plutôt artificielle et sans profondeur, parfois importée d'autres pays et sans rapport réel avec nos traditions et notre mode de vie. Pourtant, à Cap-Chat comme à Gaspé ou à Rouyn-Noranda, la fierté et la culture se fondent pour constituer un puissant levier de développement. On pourrait aussi citer le Domaine Forget à Saint-Irénée-les-bains, dans Charlevoix, le camp musical de Orford, le festival de musique actuelle à Victoriaville, le Chic Resto Pop dans Hochelaga-Maisonneuve, ou l'Escarboucle, dans Centre-sud, etc.

La fierté que l'on éprouve devant les succès remportés au Québec et à l'étranger par nos artistes et nos créateurs nous rappelle les liens essentiels qui existent entre la manifestation culturelle et le contexte physique toujours particulier qui inspire le créateur, lieu irremplaçable dont se nourrit la culture. C'est à l'Île-aux-Oies et à Montmagny que Jean-Paul Riopelle, par exemple, puise son inspiration depuis une quinzaine d'années.

En se remémorant et en puisant aux expériences passées d'une communauté, on tire souvent des forces nouvelles pour affronter des problèmes actuels.

En se remémorant et en puisant aux expériences passées d'une communauté, on tire souvent des forces nouvelles pour affronter des problèmes actuels. On se rattache à toutes ces œuvres — patrimoine bâti, objets usuels, outils, habits ou autres — héritées des générations passées, fruits d'un inlassable labeur, témoins exemplaires d'une adaptation souvent innovatrice aux circonstances ou aux embûches. Ces innovations, ces inventions ont permis que l'espoir continue, à travers la vie familiale, économique et sociale. La prise de conscience de l'existence et de la beauté des œuvres du passé et du présent au sein d'une communauté sti-

mule souvent les capacités créatrices des individus et des groupes, nourrit des aspirations débouchant souvent sur des idées nouvelles.

En somme, la valorisation des héritages et des ressources culturelles d'une communauté contribue à soutenir une meilleure identification des spécificités locales, à les ajuster aussi aux enjeux socio-économiques d'aujourd'hui. Les projets de développement auront d'autant plus de chance de déboucher sur des réalisations concrètes et durables qu'ils seront profondément enracinés dans l'évolution culturelle et sociale d'une communauté.

Or, ironisait Claude Julien dans une conférence au Musée de la civilisation, «la principale source d'enrichissement n'est plus dans le travail créateur, mais dans des opérations boursières.» Et, avertissait Fernand Dumont dans sa communication aux États généraux du monde rural, «si les citoyens ne veulent pas être désappropriés de l'économie, il est une condition préalable: qu'ils ne soient pas désappropriés de la culture.» Et le sociologue Dumont d'insister sur l'éducation pour «reposséder sa culture». Car c'est ainsi que grandit l'être humain et sa société. C'est aussi la façon la plus sûre de le préparer à assurer la maîtrise de son destin.

Somme toute, rappelle l'éditorial de la revue belge Culture et Développement, dans un numéro spécial sur la culture et l'économie: «Pour nous, la question culturelle n'est pas marginale ou secondaire. Pour nous, la culture n'est pas un détail, un luxe à ajouter une fois que les choses jugées plus urgentes et importantes, telle la justice sociale ou la croissance économique..., sont réglées. La culture n'est pas une simple dimension accessoire du développement. Elle en est le moteur. La dynamique culturelle d'un peuple est appelée à activer et orienter tout «développement». Si ce dernier a souvent échoué, c'est notamment parce qu'il a été conçu comme un paquet tout fait, parachuté du Nord sur le Sud.»

La culture n'est pas une simple dimension accessoire du développement. Elle en est le moteur.

Au Québec, pourrait-on ajouter, le développement a souvent été conçu comme un paquet tout fait, parachuté du centre vers les régions. Et les habitants des régions trop souvent considéraient ce mouvement centrifuge comme inscrit dans l'ordre des choses. Le Festival international du film d'Abitibi-Témiscamingue, par exemple, lorsqu'il offrait aux artisans du cinéma une visite des installations de LG2, se comportait comme des Montréalais qui tentent de diffuser du cinéma en région. Lorsque, dès la deuxième année, l'équipe du Festival a décidé de couper cette amarre avec le centre pour s'appuyer sur les attraits propres à la région, le Festival a assuré sa pérennité.

Dès lors, si la culture se révèle un puissant levier de développement, ne devrait-on pas inviter les gouvernements à favoriser l'émergence des activités culturelles locales et régionales? Pour tout dire, éviter de croire que l'activité culturelle ne peut germer qu'à Québec et surtout à Montréal. Car la culture stimule la fierté et éperonne le développement économique et social.

Dans la même veine, ne convient-il pas d'inviter le monde municipal et le milieu scolaire à jouer un rôle accru en matière de développement?

*Remerciements à
madame Danielle
Lafontaine, du GRIDEQ
à Rimouski, à monsieur
Jules Bélanger du
Musée de la Gaspésie, à
Gaspé et à monsieur
Claude Monette,
consultant chez BMA
Inc., pour leurs précieux
conseils.*

École québécoise, les défis de l'intégration

► **Jocelyn
Berthelot**
*Centrale de
l'Enseignement
du Québec*

Il y a une quinzaine d'années, près de 90 % des parents d'origine immigrante choisissaient l'école anglaise pour leurs enfants. La loi 101 a profondément transformé cette réalité. On se le rappelle régulièrement. Mais je voudrais surtout insister sur un fait: quinze ans dans l'histoire d'une société, c'est très peu. Le Québec vit encore une période de transition avec toutes les adaptations que cela exige.

On a aussi assisté, tout au cours de cette période, à une diversification croissante de l'immigration. Cette diversification ne tient pas d'abord au développement du transport aérien, même si cela n'a pas nui. C'est tout simplement que le Canada, et par conséquent le Québec, a décidé, au début des années soixante, de mettre fin aux politiques discriminatoire qui prévalaient jusqu'alors. L'afflux d'un nombre croissant de réfugiés ayant connu des situations plus difficiles les uns que les autres, a encore ajouté à cette diversité.

Malgré tout cela, le bilan de l'intégration à l'école primaire et secondaire est des plus positif. Qu'on en juge par les résultats obtenus aux examens ministériels de fins d'études secondaires, par l'accès aux cégeps et à l'université; les jeunes allophones font bonne figure; ils dépassent même légèrement les francophones de souche.

Ce succès ne doit toutefois pas nous faire perdre de vue tout ce qui reste encore à faire. Les moyens consentis sont insuffisants, particulièrement dans le cas des élèves à risque. Les

Le Québec vit encore une période de transition avec toutes les adaptations que cela exige.

politiques scolaires n'ont pas toujours été revues en conséquence, loin s'en faut. Les mentalités demeurent marquées par le repli sur soi et la crainte de disparaître; c'est là tout le problème de l'identité québécoise. J'aborderai successivement ces trois thèmes.

Un consensus sur les moyens

Au niveau des moyens, un consensus se dégage depuis quelques années quant aux mesures les plus urgentes:

- on demande que les classes d'accueil offertes à l'éducation préscolaire soient rendues accessibles aux jeunes allophones nés au Québec au même titre qu'aux enfants nés à l'étranger. Des expériences pilotes ont démontré la pertinence d'une telle politique;
- on revendique que soient améliorées les mesures post-accueil et les mesures de soutien linguistique lorsque l'élève est intégré à la classe régulière;
- on souhaite pouvoir disposer d'un matériel didactique varié et adapté à la diversité des élèves;
- on se plaint de l'insuffisance et de l'inadéquation de la formation reçue, tant de la formation initiale que du perfectionnement. On se rappellera que l'on exige neuf crédits en enseignement religieux pour enseigner dans une école primaire catholique, mais aucun en éducation interculturelle...
- on exige des mesures particulières pour venir en aide aux jeunes en difficulté, souvent marqués par les traumatismes de la guerre.

Il n'en coûterait pas une fortune pour répondre à ces besoins prioritaires et la société québécoise pourrait en retirer de nombreux avantages.

Des politiques à préciser

Au cours des dernières années, deux thèmes ont soulevé de vives polémiques en milieu pluriethniques. Je pense ici à la présence, dans certaines écoles, d'une proportion élevée de jeunes allophones et de la place à faire au français comme langue d'usage. Des points de vue divergents ont évolué, peu à peu, et, sans que l'on puisse véritablement parler de consensus, on peut au moins observer d'importants rapprochements.

Le problème découlant d'une forte concentration d'élèves d'origine immigrante dans certaines écoles est bien réel. La quasi-absence d'élèves francophones de souche dans plusieurs établissements ne rend pas facile la francisation et l'intégration des nouveaux venus. Certains ont proposé de fixer des quotas à ne pas dépasser et de procéder au «busing» de certains élèves vers d'autres écoles. Mais de telles propositions ont rapidement trébuché sur la complexité du réel: quelle famille accepterait de voir son enfant déplacé vers une école de zone grise? Comment éviter des pratiques discriminatoires ou perçues comme telles?

Cette situation dépend, en bonne partie, d'un ensemble de facteurs sociaux sur lesquels l'école a peu de prise: fuite des francophones vers les banlieues au nord et au sud de l'île de Montréal, tendance normale des nouveaux venus à rejoindre des membres de leur communauté, etc. Mais il faut toutefois reconnaître que certaines politiques éducatives viennent aggraver la situation et que des politiques pourraient agir en sens contraire.

Il est urgent que le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires scrutent leurs pratiques afin de rechercher un meilleur équilibre dans la proportion de jeunes allophones que l'on retrouve dans les établissements. Sans être exhaustif, voici quelques exemples:

Rechercher un meilleur équilibre dans la proportion de jeunes allophones que l'on retrouve dans les établissements.

- les budgets spéciaux prévus pour les écoles à forte concentration d'élèves d'origine immigrante encouragent d'une certaine façon une telle concentration. Ne devrait-on pas revoir cette politique afin d'en contrer les effets pervers?
- des mesures budgétaires particulières pourraient inciter les milieux à faire preuve de créativité dans la recherche de solutions;
- les commissions scolaires pourraient revoir certaines de leurs politiques concernant la localisation des classes d'accueil et même l'affectation des élèves à une école donnée, dans le respect de la volonté des parents, bien sûr. Cela exige que l'on dégage les sommes nécessaires au transport scolaire;
- le financement public de l'enseignement privé favorise la création de diverses formes de ghettos allant d'écoles ethniques ou religieuses au primaire aux écoles secondaires sélectives où les jeunes franco-phones de souche sont surreprésentés.

Les débats ont été tout aussi vifs concernant les mesures à prendre pour assurer que le français soit la langue d'usage des écoles françaises. On le sait, une langue ne s'apprend pas qu'en classe et l'activité éducative ne se limite pas à l'enseignement. Il y a bien d'autres occasions pour les élèves d'entrer en communication.

Les premiers projets de politique linguistique ont soulevé, avec raison, la colère de plusieurs groupes. Certains projets n'étaient pas sans rappeler les politiques des premiers conquistadores qui ne permettaient que l'utilisation de leur propre langue, pour mieux soumettre les Indiens du Sud de l'Amérique. Cela a pu surprendre dans une nation où on a tant dénoncé le «Speak White». Mais les critiques, tout comme les revendications initiales, ont permis de distinguer les activités de l'école où la contrainte est de mise et celles où il faut compter sur la persuasion et l'adhésion volontaire.

Une langue ne s'apprend pas qu'en classe et l'activité éducative ne se limite pas à l'enseignement.

Ainsi, les politiques linguistiques prévoient désormais de façon générale:

- l'obligation d'utiliser le français dans l'ensemble des activités éducatives de l'école (cours, activités);
- que le français est la langue des services offerts par l'école;
- la liberté, pour les élèves, d'utiliser la langue de leur choix dans des conversations privées, à l'extérieur de la salle de classe;
- l'adoption d'un ensemble de mesures visant à valoriser la langue française et son utilisation: normes pour la radio étudiante, journal étudiant, animation culturelle, etc.;
- un engagement de l'école et du personnel envers la qualité de la langue.

Bien d'autres politiques éducatives sont en cause, lorsqu'il s'agit d'assurer l'intégration. Mais elles doivent, tout comme celles qui précèdent, s'insérer dans une philosophie de l'éducation qui tienne compte du rôle plus large de l'éducation. C'est à ce niveau que se situe le véritable défi de l'intégration.

L'identité québécoise

Éduquer, c'est non seulement transmettre des connaissances, mais aussi un ensemble de normes, de valeurs, une vision du monde et de la société. Éduquer, c'est transmettre un héritage, celui de l'humanité et celui d'une nation. Or, quelle vision transmettons-nous de nous-mêmes? Quelles valeurs, quelles normes fondent notre société?

L'image que nous, francophones de souche, projetons du Québec est marquée par l'histoire, par cette ambiguïté identitaire que nous n'arrivons pas à clarifier une bonne fois pour toutes. L'identité québécoise s'est d'abord définie autour de la langue et de la religion, de la «race» auraient dit nos ancêtres. Nous sommes passés

*Éduquer, c'est
transmettre un héritage,
celui de l'humanité et
celui d'une nation.*

du statut de «canayen» à celui de Canadien-français, puis nous voici Québécois.

Nous avons toujours du mal à nous dire. Nous sommes encore collectivement porteurs d'une vision ethnociste du Québec et des Québécois. Même un sociologue éminent comme Guy Rocher, que je respecte beaucoup d'ailleurs, confond, dans sa monographie intitulée «Les francophones québécois», le statut ethnique et le statut national. Les institutions parlementaires ou la Révolution tranquille ne sont pas que le fruit des francophones. Peut-être le ver était-il dans la pomme, dans la commande. Les Français, les Américains auraient-ils eu l'idée d'une monographie sur le peuple «de souche»? J'en doute. Le besoin est ailleurs. C'est d'une culture nationale dont il faut se parler, avec son histoire, ses racines et son présent.

*Elles ont une langue
commune, le français, et
un destin commun qu'il
leur appartient de
construire.*

Le Québec est une nation qui possède une histoire propre. Les personnes qui l'habitent proviennent de diverses origines. Elles ont une langue commune, le français, et un destin commun qu'il leur appartient de construire. La reconnaissance de cette réalité débute dans la façon de se dire et de dire les autres. L'adaptation sera longue, mais elle est nécessaire.

Il y a tout un changement de mentalité qui doit s'opérer si l'on souhaite que les nouveaux venus se sentent davantage acceptés. Il faut en finir avec ce NOUS qui exclut plutôt que d'inclure, qui rejette les AUTRES dans un EUX qui n'en fait pas partie. Voilà ce qu'il serait urgent de se dire.

Bien sûr, l'intégration n'est pas à sens unique. Il appartient aussi aux nouveaux venus de faire les efforts qui s'imposent. Mais il appartient à la société québécoise dans son ensemble de définir le cadre de cette intégration. Il nous faut distinguer les éléments inaliénables de la culture publique commune des éléments qui sont ouverts à un espace de négociation et de ceux

qui relèvent des décisions privées ou communautaires.

La société québécoise est aussi une société de droits où l'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité entre les personnes de diverses origines sont non seulement reconnues, mais promues. Les «machos» sont encore nombreux, les xénophobes et les racistes également; il appartient à l'école de contribuer à changer ces choses.

Que dire par ailleurs d'un système scolaire vétuste qui cherche à imposer par l'école la prétendue confession de la majorité. Tout cela est aujourd'hui bien dilué, c'est vrai. Mais il n'en demeure pas moins que le maintien d'une structure scolaire confessionnelle est opprimante et qu'elle oblige, en toute justice, à reconnaître aux autres confessions les mêmes droits. Voilà comment se sont multipliées, avec l'aide des fonds publics, les écoles religieuses privées, juives, musulmanes et autres. Une telle situation est loin d'être favorable à une intégration harmonieuse des nouveaux venus.

Finalement, c'est l'ensemble des pratiques scolaires qu'il faudrait scruter à la lumière de cette conception de l'école et de la société québécoise. Qu'il s'agisse des contenus d'enseignement, des approches pédagogiques, du code de vie de l'école, etc.

Bref, aux cours des quinze dernières années, le Québec a fait des pas de géant sur la voie de l'intégration. Il faut le reconnaître et le dire bien fort. Mais le principal défi est encore à relever, le passage d'une vision ethnique de la société québécoise à une vision vraiment nationale. Une politique d'éducation interculturelle pourrait sûrement y contribuer, tout comme la conviction que ce défi concerne non seulement la grande région de Montréal, mais bien l'ensemble de la société québécoise.

Le principal défi est encore à relever, le passage d'une vision ethnique de la société québécoise à une vision vraiment nationale.

Troc Québec Pourquoi pas?

La situation économique actuelle nous permet d'affirmer que nous sommes entrés dans une phase de crise économique structurelle de longue durée, comme celle que nous avons connue dans les années trente, due au triangle insoluble des taux d'intérêt élevés, de l'inflation et de l'endettement gouvernemental, selon les modèles classiques de relance.

À la différence près, que cette fois-ci, dû à son endettement élevé, le gouvernement n'est plus en mesure de relancer l'économie en empruntant de l'argent, pour ensuite l'injecter dans l'économie, et ainsi compenser le manque d'investissement productif en provenance du secteur privé.

Il sera donc utile d'analyser la crise des années trente, si l'on veut en arriver à pouvoir solutionner la crise des années quatre-vingt dix.

La crise des années trente, qui a duré plus de dix ans, a provoqué des changements profonds dans la structure de la société, devant la menace de l'écèlement du système.

En 1929, la forte concentration de la richesse et le faible pouvoir d'achat des travailleurs ont conduit à l'effondrement de la bourse de Wall Street, pour se transformer rapidement en crise économique mondiale. Les modèles classiques de relance se sont avérés impuissants à solutionner la crise, qui ne faisait que s'enliser encore davantage dans la récession. C'est à partir de cette époque que l'État a dû prendre la relève du secteur privé pour assurer la relance par une augmentation de la demande, qui s'est traduite par un nouvel ordre économique mondial. Pour y parvenir, l'État a dû mettre en place des lois pour assurer une plus juste répartition de la richesse et augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs.

Le gouvernement n'est plus en mesure de relancer l'économie en empruntant de l'argent.

La crise du pétrole, en 1970, a créée une spirale inflationniste qui a marqué la fin de l'État providence, tel qu'on l'avait connu jusqu'à présent. Dès le début des années quatre-vingts, l'État a atteint un taux d'endettement critique qui, à toute fin pratique, l'oblige à remettre en question son rôle de principal moteur de l'activité économique; et se voit forcé de remettre, entre les mains du secteur privé, la responsabilité de la reprise économique.

Depuis lors, le secteur privé, dont la fonction première est d'assurer un profit maximum et à court terme à l'individu et non pas à la collectivité, a pratiqué une politique économique de rationalisation des entreprises qui s'est traduite par un gel et une baisse des salaires, des mises à pied et une baisse des dépenses, des inventaires et des investissements des entreprises. Pendant ce temps, l'État s'occupait à dégraisser la fonction publique et appliquait la même médecine que dans le secteur privé. Vers la fin des années quatre-vingts, cette pratique économique conduit directement vers une plus grande concentration de la richesse et à une baisse de pouvoir d'achat des travailleurs, ce qui a provoqué le mini-krach d'octobre 1987. Les modèles classiques n'arrivant toujours pas à relancer l'économie, on s'est alors tourné vers le libre-échange dans l'espoir d'assurer la relance économique par une augmentation de la demande, en élargissant le marché plutôt qu'en augmentant le pouvoir d'achat des travailleurs, comme cela avait été fait dans les années trente. L'endettement de l'État et des entreprises rend caduc toute possibilité d'augmenter la demande par une augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs.

L'application du libre-échange a forcé les entreprises à se fusionner ou à tomber sous une prise de contrôle d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises plus importantes, pour pouvoir compétitionner avec les grandes entreprises américaines. Ce qui a conduit à un nom-

L'État se voit forcé de remettre, entre les mains du secteur privé, la responsabilité de la reprise économique.

L'endettement de l'État et des entreprises rend caduc toute possibilité d'augmenter la demande par une augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs.

bre record de faillites de nos entreprises (principalement des PME) qui ne sont pas compétitives avec leurs grandes voisines américaines; et à une autre rationalisation de nos grandes entreprises d'ici qui s'est traduite par un autre gel et une autre baisse des salaires, d'autres mises à pied et une autre baisse des dépenses, des inventaires et des investissements des grandes entreprises d'ici. Après plus de quatre ans d'application du libre-échange, on assiste à une concentration de la richesse encore plus grande et à une baisse encore plus importante du pouvoir d'achat des travailleurs, sans pour autant avoir augmenté la demande par un élargissement du marché, tel qu'on le souhaitait, et qui devait assurer la relance économique tant attendue. On en arrive donc à un constat d'échec de cette politique économique pour assurer notre croissance économique.

Une perspective à plus long terme de l'application de cette politique économique nous conduit directement à une concentration de la richesse toujours plus grande et à une baisse toujours plus importante du pouvoir d'achat des travailleurs.

L'État, quant à lui, a augmenté les impôts et les taxes pour pouvoir payer son endettement, ce qui affecte principalement le pouvoir d'achat des travailleurs, les entreprises devant être épargnées dans le contexte du libre-échange pour les garder compétitives avec leurs voisines américaines. L'endettement de l'État continue malgré tout d'augmenter, au point où il commence maintenant à remettre en question les acquis sociaux des cinquante dernières années. Tout cela nous ramène directement à la case départ de la fin des années vingt, où la concentration de la richesse et le faible pouvoir d'achat des travailleurs a conduit à l'effondrement du système financier international.

Nous sommes donc forcés, comme dans les années trente, de trouver une solution alternative pour augmenter la demande, si nous vou-

L'endettement de l'État continue malgré tout d'augmenter, au point où il commence maintenant à remettre en question les acquis sociaux des cinquante dernières années.

lons sortir de cette crise économique structurelle de longue durée, sous peine d'éclatement du système, et de nous tourner vers un nouveau projet de société.

Une solution à la crise...

Pour pouvoir solutionner la crise économique actuelle, il faut tout d'abord bien identifier le type de crise que nous vivons. En l'occurrence, nous pouvons affirmer qu'il s'agit essentiellement d'une crise du système monétaire, comme intermédiaire entre les échanges, et non pas d'une crise de l'offre ou de la demande. En effet, la capacité de produire et les besoins sont présents.

À l'origine, la monnaie a été créée pour faciliter les échanges, et ne servait, comme outil de contrôle des échanges, que d'intermédiaire entre les échanges; alors qu'avec l'évolution de la monnaie, celle-ci est devenue un instrument spéculatif, qui lui entraîne les crises économiques cycliques que nous connaissons approximativement tous les dix ans. Avec deux crises majeures, dont l'une dans les années trente, et celle que nous traversons actuellement dans les années quatre-vingt-dix; que l'on identifie à des crises économiques structurelles de longue durée.

C'est pourquoi, il y a crise économique quand les investissements spéculatifs deviennent plus importants que les investissements productifs.

Ce qui nous permet d'affirmer que les crises économiques cycliques sont structurelles et inhérentes au système monétaire lui-même.

Donc, pour solutionner la crise économique structurelle de longue durée que nous connaissons actuellement, nous devons nous doter d'un nouvel outil de contrôle des échanges qui ne puisse servir d'instrument spéculatif.

Et la seule façon d'y parvenir est de faire appel au concept des échanges directs de biens et de services, qui ne constitue uniquement qu'un

Nous devons nous doter d'un nouvel outil de contrôle des échanges qui ne puisse servir d'instrument spéculatif.

mécanisme de contrôle des échanges de biens et de services, sans intermédiaire monétaire, et donc sans instrument spéculatif, qui lui devient un frein au commerce en période de crise du système monétaire.

Les crises économiques structurelles de longue durée sont associées à des crises de mutation profondes de nos sociétés. Ce qui nous oblige à devoir remettre en question, et de façon très substantielle, nos choix politique, social et surtout économique pour pouvoir en sortir.

L'État doit réaffirmer son rôle de principal moteur de l'activité économique et reprendre la relève du secteur privé, qui a failli à la tâche, pour assurer une relance économique par une augmentation de la demande. Pour y parvenir, l'État devra mettre en place de nouvelles lois et se doter d'un nouvel outil de contrôle des échanges autre que monétaire (son endettement ne lui permettant plus aucune marge de manœuvre en ce sens), qui puisse lui permettre d'assurer une plus juste répartition de la richesse et d'augmenter la demande par une augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs et du chiffre d'affaires des entreprises (PME), sans pour autant augmenter son endettement. En effet, à une production de masse doit correspondre une consommation de masse pour assurer la reprise économique. Le consommateur (travailleurs) représentant près de soixante-dix pour cent de l'activité économique et le salaire des travailleurs, sous forme d'impôt sur le revenu, taxes de vente etc., représentant près de quatre vingts pour cent des revenus du Gouvernement.

Comme dans les années trente, l'État se doit donc de proposer un nouveau projet de société (un «new deal» à la Roosevelt), sous peine d'éclatement du système.

À cet effet, il existe au Québec un phénomène nouveau et original, qui a pris de plus en plus d'ampleur depuis la crise de 1981-82, sur le-

L'État se doit donc de proposer un nouveau projet de société (un «new deal» à la Roosevelt), sous peine d'éclatement du système.

quel l'État pourrait et devrait s'inspirer pour assurer une relance de l'économie par une augmentation de la demande, sans augmenter son endettement. Des entreprises (PME) et des professionnels québécois se sont regroupés pour former des clubs d'échange, ce qui leur permet d'échanger directement des biens et des services entre eux, sans intermédiaire monétaire. Ce qui a comme principaux avantages de protéger la liquidité de ces entreprises et de ces professionnels, d'augmenter leurs ventes ou leurs revenus par une augmentation de la demande, sans augmenter leur endettement; et, dans bien des cas, leur éviter la faillite dans un moment où l'activité économique est en pleine perte de vitesse.

Il est donc impératif pour l'État d'étudier la possibilité d'étendre cette pratique à l'ensemble des intervenants économiques (les travailleurs, les professionnels, les entreprises et les gouvernements), pour pouvoir se servir de ce nouvel outil de contrôle des échanges comme moteur de la relance économique, en période de crise du système monétaire. Ce qui pourrait mobiliser l'ensemble des intervenants économiques autour d'un projet de société qui assurerait une plus juste répartition de la richesse, et qui serait une véritable solution à la crise économique structurelle de longue durée dans laquelle nous nous enlisons toujours davantage chaque jour, sans véritable espoir de pouvoir s'en sortir à l'avantage de tous.

Une solution québécoise à la crise québécoise!

*Une solution québécoise
à la crise québécoise!*

Présentation du projet

- 1) **Nom:** Troc Québec
- 2) **Nature:** il s'agit d'implanter un nouvel outil de contrôle des échanges, sur la base des échanges «directs» de biens et de services, à caractère multilatéral.
- 3) **Forme:** il s'agit de mettre en place un nouveau concept de carte électronique, la carte de «crédit-troc».

*Mettre en place un
nouveau concept de
carte électronique, la
carte de «crédit-troc».*

*Pour une carte de
crédit-troc, l'accès
dépend de la capacité
d'échange d'un temps
de travail ou d'un bien
de production de son
utilisateur.*

- 4) **Définition:** il s'agit uniquement d'un mécanisme de contrôle des échanges «directs» de biens et de services à caractère multilatéral, qui assure que son utilisateur donne en produits ou services l'équivalent de ce qu'il reçoit en produits ou services, sans passer par l'intermédiaire monétaire.
- 5) **Mode de fonctionnement:** il est équivalent à la carte débit, mais selon des critères qui lui sont propres, en comptabilisant à la colonne crédit ce que son utilisateur reçoit en produits ou services et à la colonne débit ce qu'il donne en produits ou services.
i.e.: l'accès à une carte débit dépend de la liquidité de son utilisateur; tandis que pour une carte de crédit-troc, l'accès dépend de la capacité d'échange d'un temps de travail ou d'un bien de production de son utilisateur.
- 6) **Fonctions:** le crédit-troc fait appel aux forces vives du milieu, et non pas aux forces du capital, pour assurer la croissance économique — il protège la liquidité et augmente le pouvoir d'achat de son utilisateur — il augmente les ventes ou le temps de travail de son utilisateur — il sert d'outil de régulation.
- 7) **Objectif:** il s'agit de favoriser un surplus commercial, en période de récession économique, en normalisant les échanges «directs» de biens et de services à 10 % de l'ensemble des activités économiques au Québec. Il vise également à développer une nouvelle niche fortement concurrentielle, pour le Québec, dans un contexte de mondialisation des marchés.

La restructuration de l'économie du Québec par les PME

► Alain Dumas

Une nouvelle économie entrepreneuriale

Depuis une vingtaine d'années, nous assistons à une mutation importante dans notre économie: les grandes entreprises déclinent tandis que les petites et moyennes entreprises (PME) progressent. Phénomène passager, disent certains économistes en raison de la crise actuelle. Quant à nous, nous croyons qu'il s'agit du passage à un phénomène beaucoup plus profond dans nos sociétés qu'est celui d'une *économie de plus en plus entrepreneuriale*.

En effet, il semble que le développement est et sera de plus en plus fondé sur le dynamisme des personnes qui créeront des entreprises répondant à de nouveaux besoins. Le Québec illustre très bien ce phénomène. Les Québécois sont devenus des entrepreneurs dans de nombreux nouveaux secteurs d'activités. Les plus récentes données sur le *contrôle francophone de l'économie du Québec* montrent que le pourcentage de francophones possédant les entreprises de fabrication a presque doublé depuis 1961, passant de 21,7 % à 39,3 % de 1961 à 1987. Dans le secteur des mines, ce pourcentage a été multiplié par 6, passant de 6,5 % à 35 %. Dans le secteur des forêts, il a triplé en dix ans, passant de 33,4 % à 92,3 % de 1978 à 1987. Au total, les Québécois francophones

Les grandes entreprises déclinent tandis que les petites et moyennes entreprises (PME) progressent.

Au total, les Québécois francophones contrôlent maintenant 61,6 % de l'économie du Québec alors qu'en 1961, ce pourcentage était de 47,1 %.

contrôlent maintenant 61,6 % de l'économie du Québec alors qu'en 1961, ce pourcentage était de 47,1 %¹.

Si ce phénomène marque le Québec en regard du contrôle de son économie, il constitue tout de même un phénomène généralisé à l'ensemble des pays dits développés. On observe partout une nouvelle dynamique de développement basée sur la petite entreprise.

Dans les prochains paragraphes, nous allons examiner plus en détail cette nouvelle économie. Dans la mesure où nous considérons que *les PME constituent la base de la revitalisation de notre économie*, nous tenterons donc de mettre en évidence cette nouvelle réalité, les raisons explicatives et l'impact des PME sur le développement à long terme du Québec. Par la suite, nous soulèverons quelques questions.

PME et revitalisation de l'économie québécoise

La place des PME dans l'économie québécoise

Actuellement, les PME représentent plus de 99 % des entreprises au Québec. Cette forte proportion découle d'une remontée des PME dans l'économie. Ce phénomène est observé dans tous les pays industrialisés. Comme en témoigne le tableau 1 en annexe, c'est au tournant des années 1970 que nous avons commencé à assister à un retournement de tendance. À partir de ce moment, les grandes entreprises commencent à décliner et les PME progressent. Plus particulièrement, ce sont les petites entreprises (0 à 49 employés) qui ont connu la plus forte augmentation des effectifs et du nombre d'établissements.

1. François Vaillancourt et Josée Carpentier, *Le contrôle de l'économie du Québec: la place des francophones en 1987 et son évolution depuis 1961*, Montréal: Office de la langue française du Québec, juillet 1989.

En jetant un regard plus récent sur cette évolution, on y constate que sur un nombre de 172 788 entreprises en 1990, le Québec compte 169 243 petites entreprises de moins de 50 employés. La part des PME dans l'emploi total au Québec se situe à 44 %, ce qui est légèrement supérieur à celle observée à l'échelle canadienne (42 %). La contribution des PME à la création d'emplois est d'autant plus évidente. Par exemple, on y constate que la croissance de l'emploi dans les PME représentait 75,4 % de l'augmentation totale de l'emploi au Québec en 1988. Sur une plus longue période (1978-1988), les PME génèrent près de 70 % des nouveaux emplois. Lorsque l'on fait la différence entre les créations et les disparitions d'emplois selon la taille des entreprises, le solde a été de +491 000 dans les PME et de -82 800 dans les grandes entreprises pour la période 1978-1988². Enfin, on observe que la plus grande partie de ces nouveaux emplois était créée dans des branches industrielles modernes et ouvertes aux marchés extérieurs comme l'imprimerie, la machinerie et le matériel de transport.

C'est donc dire que nous vivons dans une économie de petites entreprises. Mais quelles sont les raisons de cette remontée des PME dans nos économies? Pour répondre à cette question, nous allons examiner les raisons de cette renaissance des PME.

Les raisons de ce nouveau dynamisme

Les raisons de ce nouveau dynamisme ne sont pas «accidentelles», mais bien structurelles. C'est toute notre économie qui traverse depuis une vingtaine d'années une profonde mutation. Cette mutation exige plus de souplesse, plus de flexibilité et surtout plus d'adaptabilité dans

Sur une plus longue période (1978-1988), les PME génèrent près de 70 % des nouveaux emplois.

2. Ces données sont tirées de: *Les PME au Québec. État de la situation*, Québec, Groupe d'analyse sur les PME et les régions, DGAE, Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, 1991.

notre système et, par conséquent, de plus petites unités de production. De façon plus spécifique, nous avons regroupé cinq grandes raisons.

La première raison repose sur la tendance à la segmentation de plus en plus rapide des marchés. Le «consommateur de masse» n'existe plus. Avec l'élévation des revenus depuis une quarantaine d'années, les clientèles recherchent la différence et la nouveauté. Cette consommation plus personnalisée entraîne la multiplication des styles de vie et de consommation. Dans ce contexte, la production en petites séries s'avère plus adaptée que la production à grande échelle.

Une deuxième raison relève des nouvelles aspirations des travailleurs. Les PME sont caractérisées par un type d'organisation du travail peu formalisée dans lequel les travailleurs peuvent exercer une plus grande diversité de tâches, et des relations plus directes avec l'entrepreneur. En dépit de conditions de travail souvent inférieures, cette caractéristique s'avère un avantage car elle rend le travail moins routinier.

Troisièmement, les nouvelles technologies informatisées sont plus adaptées aux besoins des petites entreprises que ne l'étaient les anciennes. Ces technologies permettent aux PME d'atteindre plus rapidement leur optimum d'utilisation tout en conservant les avantages propres de la petite entreprise, soit la flexibilité. D'ailleurs, comme le montrent de nombreuses recherches menées par Pierre-André Julien de l'UQTR, les PME québécoises figurent parmi celles qui utilisent le plus ces nouvelles technologies au Canada³.

Quatrièmement, la lourdeur et la rigidité des grandes entreprises les incitent maintenant à décentraliser une partie de leur production vers

3. Pierre-André Julien, «Petites et moyennes entreprises manufacturières et nouvelles technologies: la situation au Québec», *Revue Internationale de Gestion*, novembre 1992.

les PME. Certaines grandes entreprises développent même des contrats de coopération avec des PME. Ces nouveaux comportements reposent sur la constatation que les PME sont beaucoup plus efficaces que l'on pouvait le penser en raison des coûts moins élevés qu'elles ont à supporter au niveau de la bureaucratie. C'est pourquoi les grandes entreprises recourent de plus en plus aux PME pour profiter de leurs flexibilités particulières et réduire les coûts de leur grande taille.

Une cinquième explication repose sur la théorie des interstices. Cette théorie explique que l'économie génère des petits marchés qui ne sont pas accessibles à la grande entreprise ou trop spécifiques ou non rentables, compte tenu de sa taille. Ces petits marchés sont saisis par un entrepreneur local et donnent lieu à la création d'une petite entreprise.

Ces explications ne signifient pas la fin de la grande entreprise. Il apparaît plutôt qu'on assiste présentement à la recherche d'un nouvel équilibre entre les petites et les grandes entreprises. De la souplesse des entreprises, on recherche aussi une souplesse de système. Certes, ce nouvel équilibre dépend de la volonté et de la capacité des PME à maintenir et à améliorer leur compétitivité dans un marché de plus en plus concurrentiel.

Les PME et la restructuration de l'économie

Cette nouvelle montée des PME montre qu'elles sont au cœur de la restructuration de notre économie.

De nombreuses recherches traduisent le constat selon lequel les PME manufacturières affichent en moyenne de meilleures performances que les grandes entreprises et ce, tant en période de crise qu'en période de croissance économique⁴.

La lourdeur et la rigidité des grandes entreprises les incitent maintenant à décentraliser une partie de leur production vers les PME.

Les PME manufacturières affichent en moyenne de meilleures performances que les grandes entreprises.

4. Julien, Pierre-André et Marchesnay, Michel, *La petite entreprise*, Paris: Vuibert-Gestion, 1989.

D'autre part, les PME ont pour effet de contribuer à la modernisation et à la diversification de la structure industrielle de plusieurs régions⁵. En effet, pendant que nous assistons à un déclin de plusieurs des grandes entreprises traditionnelles (pâtes et papier, textile et vêtement, chimie lourde, etc.), les petites entreprises sont particulièrement dynamiques et sont même en train de revigorer l'économie de plusieurs régions du Québec⁶.

Les problèmes et les difficultés des PME

Cette remontée des PME ne signifie pas qu'elles soient à l'abri de certains problèmes et difficultés.

Si les PME offrent un cadre privilégié de développement économique, elles doivent, comme toutes les entreprises en général, être à l'écoute des nombreux changements qui affectent leurs environnements. Elles ne peuvent survivre qu'en raison de leur petite taille. Elles se doivent d'évaluer et d'anticiper les difficultés spécifiques qui les attendent aux différents stades de leur développement. Pour ce faire, les entrepreneurs doivent envisager la gestion courante et stratégique de leur entreprise et la formation comme des éléments aussi importants que leur produit ou service.

Enfin, on ne saurait passer sous silence les difficultés auxquelles sont soumises les PME québécoises dans le cadre fédéral. À titre d'illustration, nous ne mentionnerons que la politique

Avec des taux d'intérêt élevés et un dollar surévalué, la Banque du Canada a annulé tous les efforts de nos PME innovatrices et exportatrices.

-
5. Thibodeau, J.C. et Julien, P.A., «Les PME manufacturières dans la tourmente économique de 1975 à 1982, dans quatre régions du Québec», *Revue d'économie industrielle*, 36, 1986, p. 14-24.
 6. C'est le cas notamment de la sous-région du Centre-Mauricie. Voir: Dumas, Alain, *Les relations de sous-traitance dans le secteur des embarcations de plaisance du Centre de la Mauricie*, mémoire de maîtrise, 1990, Université du Québec à Trois-Rivières.

monétaire de la Banque du Canada. Son orientation depuis les vingt dernières années ne favorise en rien les PME. Avec des taux d'intérêt élevés et un dollar surévalué, la Banque du Canada a annulé tous les efforts de nos PME innovatrices et exportatrices.

Les questions

- Doit-on augmenter les efforts pour soutenir le développement des PME, même au détriment des grandes entreprises?
- Doit-on, au contraire, continuer à compter avant tout sur les grands investissements étrangers comme les grands projets d'aluminerie?
- Doit-on développer des supports à la diffusion de l'information technologique et commerciale internationale aux PME?

Tableau 1

Évolution des effectifs par classe de taille dans l'industrie manufacturière au Québec, 1962 à 1984

	Effectifs en milliers			
	0 à 49	50 à 199	200 à 499	500 et +
1962	91,1	118,8	87,5	138,7
1972	92,1	148,9	107,3	141,7
1981	107,6	142,4	107,2	144,1
1984	106,5	134,3	98,7	121,8
62-72	+ 1,2	+ 25,3	+ 22,6	+ 2,2
72-84	+ 15,6	- 8,02	- 14,40	

Tableau 2

Évolution du nombre d'établissements par classe de taille dans l'industrie manufacturière au Québec, 1962 à 1984

	Nombre d'établissements			
	0 à 49	50 à 199	200 à 499	50 et +
1962	9423	1273	278	128
1972	7951	1572	353	149
1981	8927	1508	349	111
1984	8758	1440	336	115
62-72	- 15,6	+ 23,5	+27,0	+16,4
72-84	+ 10,2	- 8,4	- 4,8	- 22,8

Le service postal en milieu rural: le cas de St-Clément

Introduction

La bataille entreprise par les résidents de St-Clément dans le Bas-Saint-Laurent pour le maintien de leur bureau de poste illustre à la fois la situation difficile vécue par les milieux ruraux en déstructuration et l'incohérence qui existe au niveau des politiques de développement régional. Cette situation met aussi particulièrement en cause le concept de décentralisation en regard de la nouvelle théorie de développement à la mode: le développement local ou encore le développement endogène.

St-Clément et sa région

Situé à environ 300 mètres d'altitude sur le plateau appalachien à une vingtaine de kilomètres au sud du littoral du St-Laurent, St-Clément est typique de ces nombreuses petites localités rurales dont les contextes économique et géographique favorisent une diminution de population. C'est un milieu agroforestier au potentiel biophysique moyen, qui en raison de sa localisation n'a pu profiter pleinement du changement induit par l'industrialisation, l'urbanisation et l'expansion du secteur de services. Un abandon généralisé de l'agriculture, une forte dénatalité et un courant d'émigration constant affectant particulièrement les jeunes travailleurs et la main-d'œuvre la plus instruite font partie des principales causes de dépeuplement. L'éloignement des grandes villes, la faiblesse de l'infrastructure de services et la forte dispersion de la population gênent considérablement la reconversion économique rendue indispen-

*La bataille entreprise
par les résidents de
St-Clément illustre à la
fois la situation difficile
vécue par les milieux
ruraux en
déstructuration et
l'incohérence qui existe
au niveau des politiques
de développement
régional.*

sable par le rôle limité exercé maintenant par le secteur primaire dans l'économie.

De 1961 à 1991 la population de St-Clément est passée de 1 231 à 580 personnes. Cela correspond à un taux de diminution nettement supérieur à celui de l'ensemble des petites localités. Contrairement à beaucoup d'endroits où la décroissance est marquée de temps d'arrêts et de légères reprises, l'évolution a poursuivi la même pente négative d'un recensement à l'autre. La municipalité appartient à la MRC Les Basques qui connaît une des plus fortes pertes de population de tout le Québec. Durant la dernière période quinquennale, son taux de décroissance fut de 8,8 %, soit le plus fort de la province. Fait plutôt exceptionnel, toutes les municipalités de la MRC, y compris la ville de Trois-Pistoles subissent des pertes d'effectifs. Le taux de décroissance de ce centre de services qui se situe à 9,4 % dépasse même celui de la MRC et de St-Clément qui est de 6,9 %.

Toute démoralisante qu'elle puisse être, la décroissance n'empêche pas les manifestations de dynamisme, ni la volonté de demeurer sur place chez une bonne part des résidents de St-Clément. La qualité de l'habitat et des espaces aménagés est remarquable et le nombre de logements s'est accru de 12 % de 1981 à 1991. La municipalité s'est même enrichie durant les dernières années d'un centre de services du CLSC et d'un édifice à logements à loyer modique. En raison de sa localisation dans un cadre physique d'une grande beauté et de la valeur d'ensemble des aménagements existants, la municipalité offre à ses résidents un milieu de vie agréable et de très bonne qualité. La dévitalisation ne signifie pas encore dégradation et dévalorisation du milieu résidentiel ni désorganisation sociale. À cet égard elle se trouve dans la même situation que des centaines de localités aux prises avec les mêmes problèmes. La forte diminution de population des 30 dernières années n'a pas encore fait disparaître la vitalité et

De 1961 à 1991 la population de St-Clément est passée de 1 231 à 580 personnes.

La municipalité offre à ses résidents un milieu de vie agréable et de très bonne qualité.

le dynamisme du milieu, ni produit un point de non retour même si elle cause de plus en plus d'inconvénients et d'inquiétudes aux résidents.

Le bureau de poste, ses fonctions et sa signification

La décision de Poste Canada de fermer le bureau de poste de St-Clément et d'offrir un service de guichets à l'extérieur et de comptoir postal dans un dépanneur constitue une mesure qui affaiblit la frêle infrastructure locale de services. Là comme à d'autres endroits où la Société d'État effectue ou propose le même changement, la population y voit plus qu'une simple mesure de rationalisation administrative ou à la rigueur de nouvelles habitudes à prendre mais plutôt une atteinte délibérée à une structure socio-économique fragile construite habituellement avec beaucoup d'efforts et la disparition éventuelle d'un service fondamental. Cette perception ne découle pas d'une lecture inadéquate et biaisée du dossier ou encore d'un entêtement à refuser tout changement mais d'une connaissance intime de la dynamique qui anime les espaces ruraux fragilisés et des conséquences de décisions dites rationnelles prises loin de leur milieu d'application et de ceux qui en font les frais.

Dans un endroit où les services se comptent sur les doigts de la main, chacun d'entre eux prend une grande importance. Outre une fonction utilitaire rendue d'autant plus importante qu'il s'agit d'un service de base, le bureau de poste exerce aussi une fonction structurante et une fonction symbolique d'une importance majeure pour la consolidation du tissu de peuplement et le maintien et le développement de l'activité économique. Ces trois fonctions devraient normalement être prises en compte dans tout projet à caractère socio-économique ou encore dans une perspective de développement régional. Or compte tenu du mandat et des objectifs de Poste

*Le bureau de poste
exerce aussi une
fonction structurante et
une fonction symbolique
d'une importance
majeure pour la
consolidation du tissu
de peuplement.*

Canada, on peut supposer que seule la fonction utilitaire s'inscrit véritablement dans le processus décisionnel.

Pour bien fonctionner et s'insérer dans le réseau complexe d'interrelations qui caractérise les sociétés modernes, toute collectivité doit disposer d'un certain nombre d'équipements structurants. Ceux reliés aux communications sous toutes leurs formes sont partout les plus importants et ce particulièrement dans les espaces à population dispersée et à faible infrastructure de services que sont les territoires ruraux. De bons moyens de communications permettent l'accessibilité aux services que l'on ne retrouve pas chez soi compensant partiellement ainsi leur déficience au plan local. Le service postal fait partie de ces équipements de base. Tout en contribuant à briser l'isolement et à rapprocher les gens entre eux, il constitue au plan local une des pièces maîtresses du complexe réseau de communications. Le téléphone, la télématique et des services privés de courrier ont pu au cours des années diminuer son degré d'utilisation mais n'ont jamais réussi à lui enlever sa raison d'être et sa nécessité.

Localisé au centre de chaque communauté, le bureau de poste est, avec l'église, le centre communautaire et l'école élémentaire, une des institutions publiques les plus importantes. Il est une des composantes du réseau de services de base qui articule la vie communautaire. C'est également un point de référence commun pour tous les résidents aussi bien que pour les non résidents. Aussi, en plus d'être un élément structurant de la communauté, il constitue également une figure symbolique reflétant à la fois l'appartenance, la vie de relations, l'intégration à une communauté élargie et le dynamisme du milieu. Une localité sans son bureau de poste se sentirait diminuée, coupée du monde et amputée d'une partie de ce qui fait sa vitalité. Cette dimension symbolique prend particulièrement de l'importance dans les milieux fragilisés par

Une localité sans son bureau de poste se sentirait diminuée, coupée du monde et amputée d'une partie de ce qui fait sa vitalité.

une décroissance constante des effectifs démographiques. Elle compte parmi les principaux facteurs psychologiques de rétention ou de déstructuration du tissu de peuplement.

L'aspect symbolique des formes d'aménagement n'est pas uniquement le propre des milieux ruraux. Il a tout autant sa place dans les villes de toute dimension où il constitue un important paramètre de planification, de valorisation et d'évolution du milieu bâti. Il se traduit d'ailleurs à ces endroits par des coûts considérables assumés par l'ensemble de la collectivité. Fonction de l'histoire, de la culture et du contexte socio-économique, cette dimension symbolique se retrouve dans tous les espaces aménagés et ne peut être ignorée.

Des divergences dans les finalités et les interventions

Le rôle d'un bureau de poste d'une petite municipalité rurale comme celle de St-Clément ne peut être considéré dans la même perspective par les dirigeants de Poste Canada et par les résidents de la localité concernée, même si les deux groupes d'intervenants peuvent partager la même vision en regard de la finalité première du service en cause. Cette dissociation de points de vue est inhérente aux perceptions, besoins et objectifs différents de chacun des intervenants. Poste Canada cherche à offrir un service en minimisant le plus possible ses coûts d'opération et les résidents de St-Clément veulent le maintien d'un service qu'ils considèrent à juste titre comme un moyen de communications indispensable et un facteur de cohésion, de développement et de stabilisation du peuplement.

Il semble bien que la perspective du développement régional soit tout à fait marginale, voire même inexistante à Poste Canada. Cette situation est analogue à celle observée chez la plupart des sociétés d'État qui gèrent des facteurs

*Il semble bien que la
perspective du
développement régional
soit tout à fait
marginale, voire même
inexistante à Poste
Canada.*

de développement mais selon une approche sectorielle et des finalités corporatistes qui ignorent ou tout au moins se préoccupent peu des contextes géographiques et socio-économiques et des problématiques de développement des milieux qu'elles affectent.

La dimension spatiale qui est considérée est perçue davantage comme la partie constituante d'un tout qu'une entité aux caractéristiques particulières dont il faut tenir compte des spécificités. En dépit des politiques de développement régional qui existent au niveau gouvernemental, il n'y a pas de cohérence et de complémentarité entre l'ensemble des décisions qui affectent le processus. En raison de la structure de développement existante, les sociétés d'État et organismes para-gouvernementaux ne se sentent pas, pour la plupart, concernés par les objectifs et politiques de développement mis en place par les gouvernements de quelque niveau qu'ils soient.

Sans mettre en cause la nécessité d'un service postal à St-Clément, Poste Canada propose des changements majeurs qui, aux yeux des résidents, vont entraîner une diminution du service et éventuellement sa perte. Les ~~cas~~ postaux qui seraient installés à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur ne sont certes pas une amélioration. Mais il semble que ce soit surtout le transfert du comptoir postal dans un dépanneur qui sème le plus d'inquiétudes, même si cela doit entraîner une augmentation appréciable des heures d'accès aux services. Un examen du contexte particulier de l'endroit permet de voir rapidement le bien-fondé des appréhensions manifestées. La municipalité ne compte qu'un dépanneur et un marchand général. Que l'un et l'autre refusent le service comme c'est le cas actuellement ou décident de s'en départir après un certain temps, ce sera la fin du service de comptoir postal à St-Clément et l'obligation pour ses résidents d'aller effectuer leurs transactions postales dans une autre localité. Si au mieux il

La construction des bureaux de poste actuels marquait un progrès significatif dans leurs conditions de vie.

se trouve toujours un dépanneur pour accueillir le service à St-Clément, ce dernier n'aura jamais la qualité de celui offert actuellement. Pour le dépanneur ce sera toujours un service complémentaire tenu par du personnel changeant et plus ou moins qualifié selon les heures d'ouverture.

La construction des bureaux de poste actuels en milieu rural marquait pour la plupart des localités un progrès significatif dans leurs conditions de vie. Ces bureaux remplaçaient un service dans les commerces du même type que celui que l'on veut implanter aujourd'hui. Il apparaît donc difficile de reconnaître comme un progrès le retour en arrière que l'on veut faire, d'autant plus que les équipements sont déjà en place. La décision de Poste Canada basée sur des considérations strictement économiques apparaît donc d'autant plus discutable qu'il y a lieu de remettre en cause les critères retenus.

Une rationalité économique fort discutable

Poste Canada traite le problème de la fermeture des bureaux de poste ruraux comme une simple démarche de saine gestion économique. Rentabilité et amélioration du service sont les principaux arguments utilisés pour faire passer une mesure fort impopulaire. Les résidents des localités impliquées ont plutôt tendance à voir les changements proposés comme une dégradation du service existant. De toutes façons, premiers concernés par le sujet, ils n'ont pas demandé les modifications qu'on leur propose. La Société des Postes n'a donc pas à s'acharner pour leur donner ce qu'ils ne veulent pas. En réalité cette question de l'amélioration du service ne vise qu'à justifier une opération commandée essentiellement par le souci de réduire des dépenses de fonctionnement.

La Société des Postes n'a donc pas à s'acharner pour leur donner ce qu'ils ne veulent pas.

La question de la rentabilité apparaît, compte tenu des enjeux en cause, comme un argument bien faible. Il est louable que la Société canadienne des postes cherche à réduire ses dépenses. Mais il est important de faire les économies aux bons endroits. Pour St-Clément, on parle d'une économie annuelle variant entre 9 000 \$ et 23 000 \$ selon les individus et évidemment les méthodes de calcul. Il s'agit d'un montant insignifiant en regard du budget de la Société des Postes, des coûts inhérents au processus de fermeture et de centaines de millions de dollars utilisés en frais de représentation et de voyage par la haute fonction publique et les membres du gouvernement ou encore pour financer l'aspect symbolique de l'appareil gouvernemental.

Il y a aussi de quoi s'étonner que l'on cherche à résorber un si mince déficit par la suppression d'un emploi quand, par ailleurs, les gouvernements fédéral et provincial investissent par individu des montants nettement supérieurs à titre de subventions non remboursables pour créer des emplois, ou encore pour de la formation professionnelle dans le but d'obtenir de l'emploi. Que dire aussi des centaines de millions de dollars investis annuellement dans une pléiade d'organismes voués à la création d'emplois.

Dans la mesure où le bureau de poste apparaît comme un service essentiel, la notion de rentabilité devrait être reléguée au second plan. D'une part les citoyens de St-Clément payent des taxes comme tout le monde et ont droit aux mêmes services essentiels que tous les autres Canadiens. Par ailleurs, même s'ils étaient en déficit par rapport à ce qu'ils reçoivent globalement de l'État, le problème ne devrait pas non plus se poser. Dans ce cas c'est au nom de la solidarité nationale qu'il faut agir. Les mécanismes de redistribution de la richesse collective doivent jouer en fonction de toutes les infrastructures gouvernementales de base, peu

C'est au nom de la solidarité nationale qu'il faut agir.

importe leur localisation. À cet égard, il n'y a surtout pas lieu de discriminer à l'encontre des moins favorisés. Il ne faut pas perdre de vue que les ruraux contribuent au financement des musées, salles de spectacles, équipements de loisir et infrastructures de transport du monde urbain sans en être les bénéficiaires.

La perspective du développement régional

Dans une perspective de stabilisation du peuplement et de développement socio-économique, il est essentiel d'assurer le maintien des services de base. Compte-tenu de la liberté de choix du lieu de séjour que permettent maintenant les moyens modernes de communication, ces derniers ont même tendance à être un prérequis à l'implantation de nouveaux foyers en plus évidemment d'influer sur la rétention des personnes déjà en place. En tant qu'éléments structurants des collectivités locales, les bureaux de postes du monde rural jouent un rôle essentiel comme facteur de développement. Leur disparition ou la diminution des services offerts ne peuvent faire autrement que contribuer à la déstructuration en cours et ce tout particulièrement dans des espaces comme la MRC Les Basques, où la décroissance démographique est devenue un phénomène généralisé.

Alors que le monde rural tend à se mobiliser pour éviter son dépeuplement et que des organismes gouvernementaux cherchent à susciter des formes d'autodéveloppement, la démarche de Poste-Canada vient s'inscrire à l'encontre de tous les efforts accomplis. Cela apparaît d'autant plus illogique qu'il s'agit d'un organisme paragouvernemental ayant pour fonction de contribuer à la qualité de vie de tous les Canadiens. Cette situation illustre les incohérences et les contradictions qui existent dans

l'appareil gouvernemental en regard du développement régional.

La théorie du développement local promue tant à Québec qu'à Ottawa et qui tend à rendre les populations locales responsables de leur propre développement, implique qu'elles puissent établir ou tout au moins identifier les conditions favorisant l'amélioration de leurs conditions de vie. Le maintien des services existants est considéré partout comme le minimum requis pour susciter la croissance démographique et l'activité économique. Évidemment, les bureaux de poste font partie de ces services. Dans le contexte actuel, il serait donc normal que les actions de Poste Canada s'inscrivent dans le sens des besoins des milieux desservis. Si la Société des postes se sent incapable d'agir ainsi en fonction de son mandat, il appartient alors aux autorités gouvernementales de prendre les mesures appropriées pour qu'une telle situation soit corrigée.

Le développement local qui s'appuie sur toutes les ressources du milieu et sur la solidarité régionale et nationale, n'a plus aucun sens si les grands organismes d'État chargés de la gestion de sphères particulières de la vie socio-économique ignorent complètement les préoccupations, les besoins et les orientations des communautés qu'ils desservent et vont même à contre-sens du cheminement requis. L'expression «accompagnateur du développement» utilisée par le gouvernement du Québec dans sa dernière politique de développement régional devrait au moins entraîner des gestes conséquents de la part de l'État.

L'attitude d'organismes comme Poste-Canada qui exercent leur mission en ignorant les besoins et les objectifs des milieux desservis amène des interrogations sur le sens que devrait prendre la décentralisation gouvernementale. Comment procéder pour que ces organismes qui opèrent de façon sectorielle sans préoccupation territoriale tiennent compte des pro-

Le maintien des services existants est considéré partout comme le minimum requis pour susciter la croissance démographique et l'activité économique.

grammations locales et régionales? Sans savoir exactement quelle forme prendrait cette décentralisation, on peut néanmoins présumer qu'elle risque d'exclure les organismes d'État. Il va donc falloir inventer des mécanismes pour éviter qu'une telle situation se produise. Il est en effet inadmissible que des organismes, qui dans leur fonctionnement quotidien ne répondent à toutes fins pratiques qu'à eux-mêmes, puissent nuire aux efforts de développement de la population.

Comme on peut le constater, le problème du bureau de poste de St-Clément n'est pas qu'une banale affaire de gestion interne d'une entreprise gouvernementale. Il s'inscrit dans un large contexte qui déborde le cadre de St-Clément et concerne un vaste espace rural en voie de déstructuration. C'est par rapport à l'ensemble de la problématique de développement que la question doit être analysée. Ses grands paramètres orientent les interventions vers une consolidation et un renforcement des services existants plutôt que vers leur démantèlement.

Au lieu de chercher à fermer le bureau de poste de St-Clément, il faudrait envisager de le rendre plus efficace en matière de développement. Si on estime qu'il n'y a plus assez de population à desservir pour payer un employé à plein temps, on pourrait songer à compléter la tâche de ce dernier par l'adjonction de d'autres services gouvernementaux. Évidemment, la segmentation actuelle de l'appareil gouvernemental ne favorise pas un tel procédé. Néanmoins, l'efficacité administrative profiterait beaucoup d'une plus grande cohérence et d'interrelations accrues chez les organismes gouvernementaux.

Conclusion

La politique de fermeture des bureaux de poste ruraux contribue à illustrer toute l'incohérence qui existe au niveau des instances gouvernementales dans le domaine du développement

Au lieu de chercher à fermer le bureau de poste de St-Clément, il faudrait envisager de le rendre plus efficace en matière de développement.

régional au pays. Pendant que les organismes locaux et régionaux, avec l'encouragement du gouvernement provincial, luttent d'arracher pied pour consolider et renforcer leur faible potentiel de développement, un organisme du gouvernement fédéral œuvre à contre-sens en contribuant à l'affaiblissement d'une infrastructure de services indispensables.

Pourtant les gouvernements provincial et fédéral ont signé une entente auxiliaire de développement en 1988 au coût de 820 millions de dollars dans le but d'améliorer les conditions de vie dans toutes les régions de la province. Un des objectifs de l'entente cherche particulièrement à: «favoriser l'harmonisation des programmes et autres actions des deux gouvernements visant le développement économique des régions du Québec». Une des annexes de cette même entente établit même les «modalités de participation des organismes municipaux au programme-cadre de renforcement des infrastructures économiques». Il faut croire que cette annexe ne s'applique pas dans les cas où il s'agit de faire disparaître des infrastructures existantes.

L'entente de développement arrive maintenant à terme et environ 50 % seulement des montants d'argent disponibles pour l'Est-du-Québec ont été dépensés. N'y aurait-il pas lieu dans ces circonstances d'y recourir pour maintenir des services en place?

Malgré les difficultés qu'il rencontre, le monde rural va continuer d'exister, parce que l'ensemble de la collectivité en a besoin et aussi parce qu'il y aura toujours des gens qui voudront y vivre. Il y aurait donc intérêt pour tous à en faire un milieu de vie dynamique et intéressant plutôt qu'un espace marginalisé et anémié.

Il y aurait donc intérêt pour tous à en faire un milieu de vie dynamique et intéressant plutôt qu'un espace marginalisé et anémié.

Bibliographie

Bureau de la Statistique du Québec, *Statistique régionales, le Bas-St-Laurent*, Québec, 1990.

Bureau du coordonnateur fédéral du développement économique, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du Québec et Office de planification et de développement du Québec, *Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec*, Approvisionnement et Services Canada, 1988, 60 pages.

Statistique Canada, *Recensement Canada*, 1961, 1966, 1971, 1976, 1981, 1986 et 1991, Ottawa.

Le débat sur les langues: le premier choc, le 21 janvier 1793

► Gilles Lesage,
Éditorialiste,
Le Devoir

« **N**ous avons cet honneur de ne devoir qu'à nous-mêmes les droits officiels de notre langue. »

Ainsi s'exprimait l'abbé Lionel Groulx, dans une conférence portant sur les droits du français, le 12 avril 1916, et publiée par LE DEVOIR. Le célèbre historien faisait référence au premier débat sur les langues, qui a eu lieu dès l'ouverture des travaux parlementaires du premier parlement québécois, il y a tout juste 200 ans. La question de la langue aux débuts du régime parlementaire a aussi été traitée longuement par plusieurs autres commentateurs, dont l'historien et politicien Thomas Chapais, dans la revue *Le Canada Français*, en octobre 1918.

Dans le récent et magnifique livre-album, *Québec 1792*, l'historien et ancien parlementaire, Denis Vaugeois, aborde aussi cette question, aussi névralgique aujourd'hui qu'il y a 200 ans. Élu en 1792, le premier Parlement comptait 50 députés, soit 35 Canadiens et 15 Anglais, avec un quorum de 34.

La séance inaugurale a lieu le 17 décembre 1792. Le débat sur la langue était inévitable (tel qu'immortalisé par le célèbre tableau de Charles Huot, qui orne l'Assemblée nationale). Le choix de l'orateur (Jean-Antoine Panet, député de la haute ville de Québec) avait fourni une première occasion d'aborder la question. La tenue des procès-verbaux avait évidemment ramené le sujet. L'affaire traînait, relate M. Vaugeois.

« Nous avons cet honneur de ne devoir qu'à nous-mêmes les droits officiels de notre langue. »

*Il lui semble essentiel
que seul le texte anglais
soit considéré comme
légal.*

Le 21 janvier 1793, une proposition de «bilinguisme» était amenée devant les députés. Un député de tendance loyaliste accroche le grelot. John Richardson veut bien que le journal soit tenu en anglais et en français mais, afin de préserver cette unité de langue légale indispensablement nécessaire dans l'Empire, il lui semble essentiel que seul le texte anglais soit considéré comme légal. À son avis, touchant le statut linguistique, une législature subordonnée n'est point compétente, façon polie de rappeler aux députés qu'ils siégeaient dans une assemblée «coloniale», donc dépendante.

À vrai dire, le Canada était devenu une colonie britannique sans que jamais les autorités ne tranchent la question de la langue. Bien entendu, tous les actes émis par Londres l'avaient été en anglais. Mais ils avaient toujours été publiés accompagnés d'une version anglaise. Depuis 1760, les Canadiens réclament constamment qu'on s'adresse à eux dans leur langue.

Ce fait français tenace et persistant heurte les loyalistes, rappelle M. Vaugeois. Ce n'est donc pas un hasard si un loyaliste réclame une seule langue officielle. Richardson ne remet pas en question l'usage des deux langues. Il est assez réaliste pour admettre que c'est inévitable. La question est plutôt de savoir si une langue aura primauté sur l'autre. L'une devrait être officielle et l'autre, langue de traduction. Une situation de fait favorisait le français depuis 1763, mais il n'avait pourtant aucun statut de droit.

Le débat dura trois jours à la Chambre et jusqu'au début de mai dans les journaux. La Chambre accepta finalement que les textes soient «mis dans les deux langues», étant entendu que chaque député pouvait présenter une motion dans la langue de son choix, laquelle serait traduite pour être «considérée dans la langue de la loi à laquelle ledit bill aura rapport». Ce qui signifie: en français pour les lois qui se réfèrent aux lois civiles, en anglais pour

*Les institutions
parlementaires du
Bas-Canada
fonctionneront en
anglais et en français.
Tout est traduit.*

celles qui se réfèrent aux lois criminelles ou à la religion protestante. Londres ne tranchera jamais vraiment, conclut M. Vaugeois. Les institutions parlementaires du Bas-Canada fonctionneront en anglais et en français. Tout est traduit.

Pour sa part, dans sa cinquième conférence sur nos luttes constitutionnelles, Groulx écrit en 1916: «L'intention (de la minorité anglaise au nouveau Parlement) était donc bien manifeste: rabaisser la langue de la majorité au rang de langue vassale, et la mettre ainsi, avec le temps, à la porte du parlement et des tribunaux. Tant mieux: dans ces conditions, le débat ne pouvait qu'être émouvant et libérateur. Pour leur coup d'essai, nos premiers parlementaires durent se hausser à un coup de maître, et l'éloquence canadienne s'éleva dès le premier jour à la grandeur dramatique.

«Ah! Mesdames, Messieurs, que ne puissions-nous reconstituer la psychologie de ces vieux parlementaires de 1792, revivre avec eux l'intense émoi qui dut les étreindre au moment de l'agression brutale, alors que la réalité du duel jusque là latente se dévoila dans sa poignante acuité!... Ce jour-là, ils ont livré et gagné, n'en doutons point, la bataille décisive. Déchue de ses droits officiels, notre langue n'eût plus eu assez de prestige pour ne pas tomber au rang des langues moribondes. Ces parlementaires ont posé pour toujours en ce pays le principe du dualisme national et, par eux, la race toute entière affirma son irrévocable volonté de ne pas donner sa démission...

«Chevaleresque comme toujours, poursuit Groulx, la majorité française n'abusa point de sa force. La victoire n'en fut pas moins complète. La Chambre rejeta l'amendement Richardson par 25 voix contre 13... Ne vous attendez point cependant à une abdication du parti anglais. Pendant trente ans, il va se livrer aux œuvres souterraines et préparer, avec la complicité des autorités impériales, la commotion

Ce jour-là, ils ont livré et gagné, n'en doutons point, la bataille décisive.

de 1822.» Groulx conclut ainsi ces conférences constitutionnelles. «...Puisque la liberté chez nous ne fut pas un don mais une conquête, finissons-en une bonne fois pour toutes avec cette imposture historique d'une Angleterre libérale et maternelle qui nous aurait traités en enfants gâtés de son empire...»

De son côté, Thomas Chapais écrit en 1918 que les deux langues sortirent du débat de janvier 1793 sur un pied d'égalité et toutes deux décrétées langues officielles. La distinction entre les deux catégories de lois, quant à leur texte légal, suivant qu'elles relevaient du droit criminel ou du droit civil, pouvait paraître singulière; mais elle s'appuyait sur la très réelle différence d'origine et de langue des deux parties de notre droit, et fournissait à nos représentants un excellent point d'appui.

«Notre langue sortait de ce grand débat honorée et fortifiée, commente M. Chapais. Elle avait subi le baptême du feu. Elle s'était affirmée comme langue parlementaire. Elle avait reçu son intronisation officielle. Et l'ardeur de la bataille qui s'était terminée par sa victoire donnait à celle-ci plus de rayonnement et plus d'éclat.»

Par contre, fait ressortir Chapais, Londres refusa de reconnaître une langue autre que la langue anglaise, à titre de texte légal de la législation d'une colonie britannique; mais il admettait l'existence du bilinguisme pratique. De tout ceci, il faut toutefois conclure avec l'historien que, sous le régime inauguré en 1791, la langue officielle du Parlement québécois fut légalement la langue anglaise; le texte de la loi est anglais, et la langue dans laquelle s'exprime le représentant du Roi est anglaise.

Et le débat se poursuit

De façon périodique, on le sait, avec plus ou moins de virulence selon les époques, le débat sur la ou les langues refait surface. Ainsi, en

*Notre langue sortait de
ce grand débat honorée
et fortifiée, commente
M. Chapais.*

août 1977, la loi 101, dite Charte de la langue française, consacrait la langue française comme langue de la législation et de la justice. Les lois et les règlements, prévoyait le projet du Dr Camille Laurin, seront rédigés en français et n'auront de caractère officiel que dans cette langue. Toutefois, une version anglaise des projets de loi, des lois et des règlements sera imprimée et publiée par l'administration.

Toutefois, le 13 décembre 1979, la Cour suprême du Canada invalidait l'ensemble du chapitre III de la Charte touchant la langue de la législation et de la justice. La Cour confirmait ainsi les décisions rendues en 1978 par la Cour supérieure et par la Cour d'appel, à l'unanimité. Le chapitre III était incompatible avec l'article 133 de la loi constitutionnelle de 1867, imposant le bilinguisme officiel aux Chambres d'Ottawa et de Québec.

Décembre 1979, donc, l'Assemblée nationale dut siéger d'urgence et toute une nuit pour adopter rétroactivement la version anglaise de toutes les lois adoptées à Québec en français seulement depuis août 1977. Après 200 ans, fin du débat de la langue au Parlement québécois?

*Débat de la langue au
Parlement québécois?*

En Gaspésie, comme partout ailleurs, la qualité du français dégringole

L y a quelques années à peine, tout le monde n'admettait pas le fait de la détérioration du français écrit. Bon nombre d'optimistes soutenaient que les nouvelles méthodes d'enseignement allaient bientôt faire connaître leurs résultats et effacer dans les esprits chagrins le mauvais souvenir d'une crise de la langue écrite.

Aujourd'hui, on le constate de façon plutôt unanime: le français écrit se détériore lamentablement. Et qu'est-ce à dire précisément? C'est-à-dire qu'un nombre de plus en plus grand de diplômés de nos écoles secondaires sont incapables d'écrire en français avec ce qu'il est convenu d'appeler un minimum décent de correction.

Les chantres de l'adaptation à tout prix prétendent que pour évoluer vraiment avec la civilisation, pour s'adapter à son époque, il faut admettre que ce minimum décent de correction ne soit pas le même aujourd'hui qu'hier, la société ayant connu une importante permutation des valeurs. Qu'à cela ne tienne! Le besoin de communiquer par écrit demeure et la compétence pour y répondre décroît sans cesse. Le besoin de s'exprimer est profondément humain et, généralement, celui qui écrit mal ne maîtrise pas mieux l'expression orale. Apprendre à écrire, c'est apprendre aussi à lire, à penser, à exposer ses idées, à argumenter, à convaincre.

Notre système de promotion scolaire rend-il service à la société en décernant des diplômes

Généralement, celui qui écrit mal ne maîtrise pas mieux l'expression orale.

aux écoliers ne sachant pas écrire convenablement leur langue maternelle? Notre système rend-il alors service aux écoliers eux-mêmes?

Ne serait-il pas préférable pour ces individus et pour la société dont ils font partie qu'on leur refuse un tel diplôme afin de les amener ainsi à consacrer plus d'efforts ou plus de temps à l'acquisition d'un art indispensable dans notre contexte social?

Le diplôme de fin d'études secondaires habilite officiellement l'écolier à s'inscrire aux études collégiales. Si ce diplômé ne maîtrise pas suffisamment la langue, le voici aux prises avec de décourageantes difficultés. Il comprendrait peut-être bien telles données de philosophie, de physique, d'histoire ou de mathématiques mais, malheureusement, il n'en perçoit pas l'énoncé tel que formulé en français. Il a de sérieux problèmes de lecture.

Cet écolier a été induit en erreur: on lui a décerné un diplôme lui ouvrant les portes du Collège mais il n'a pas la préparation qu'il faut pour aller plus loin que le bureau d'inscription du Collège. Il est malheureux.

De plus, son malheur entraîne un préjudice pour ses confrères capables de poursuivre leurs études. Autant par la force d'inertie que par celle de la sympathie, là où il se trouve, la marche du cours se ralentit. C'est la dilution, l'accommodement nuisible à l'ensemble, l'incitation constante au ramollissement et la dispensation de cours à rabais. Tout cela parce que l'instrument de base, la langue de communication, fait défaut.

Quoi faire? Il faut exiger de la part du grand responsable de l'éducation publique au Québec un vigoureux coup de barre redonnant à l'étude du français l'efficacité qu'on est en droit d'en attendre. Concrètement, s'il faut gruger dans l'horaire prévu pour d'autres matières, qu'on y gruge! S'il faut prolonger les études secondaires, qu'on les prolonge! S'il faut muter des

*Il faut un vigoureux
coup de barre pour
redonner à l'étude du
français l'efficacité
qu'on est en droit
d'attendre.*

professeurs ne sachant pas suffisamment écrire, qu'on les mute! Et si l'on veut que les diplômes signifient plus qu'une persévérance à l'école, qu'on mette fin à leur distribution pratiquement automatique!

Or, qui peut obtenir du ministère de l'Éducation ce coup de barre nécessaire? Ce sont surtout les parents, parce qu'ils sont nombreux et qu'ils ont tous le droit de vote aux quatre ans. Au surplus, ils ont maintenant leurs comités officiels. Mais, parleront-ils assez fort? Il a fallu attendre que le degré de pollution fut très avancé sur la terre, dans la mer et dans l'air avant d'assister à l'actuelle levée de boucliers revendiquant la protection et l'assainissement de notre environnement physique.

Le degré de pollution de notre langue écrite peut-il actuellement justifier une action, une réaction massive ou soutenue? Bien sûr! De même qu'un peuple refuse de mourir d'asphyxie, il doit s'opposer avec autant de vigueur à son extinction par agnosie.

C'est une question de souffle et de vie pour le peuple québécois.

Principales préoccupations démographiques sur l'avenir du Québec

► **Liane Bélanger**
Département de
démographie
Université de
Montréal

Introduction

La population du Québec totalise 7 116 288 personnes au recensement de 1991¹ dont 10,8 % est âgée de 65 ans et plus. Seules l'Alberta (9,1 %) et Terre-Neuve (9,7 %) présentent une part inférieure d'ainés. Par ailleurs, trois provinces dépassent déjà le cap des 13 %: soit l'Île-du-Prince-Édouard (13,2 %), le Manitoba (13,4 %) et la Saskatchewan (14,1 %).

Des données provisoires nous indiquent également que le niveau des naissances (97 500) et des décès (49 300) s'est maintenu par rapport à 1990 quoique l'accroissement naturel ait quelque peu diminué (de 7,29‰ à 6,77‰). Néanmoins, un solde migratoire positif (+31 249) en hausse par rapport à l'année précédente (+25 807) permet d'obtenir un accroissement total de 11,2‰, très voisin de celui enregistré en 1990 (11,1‰). C'est grâce à l'apport des immigrants internationaux (+43 508) qu'on arrive à contrer l'effet négatif des migrations interprovinciales (-12 259).

Bonne nouvelle également en ce qui a trait à la fécondité: poursuivant sa hausse depuis 1987, l'indice synthétique de fécondité (ISF)² des

*Par respect pour
l'auteur, nous
reproduisons cet article
publié en janvier avec
un nombre d'erreurs
inhabituel pour notre
revue. Puissent
l'auteur et nos abonnés
nous pardonner nos
fautes.*

1. Donnée corrigée du recensement par le Bureau de la Statistique du Québec (BSQ).
2. L'ISF est une mesure transversale qui représente la descendance qu'atteindrait une femme si, au cours de sa vie, elle avait le comportement reproductif des femmes des générations en âge de procréer, une année donnée.

Québécoises serait passé de 1,64 en 1990 à 1,67 en 1991.

Chaque année, divers organismes gouvernementaux prennent le soin d'estimer l'évolution de la population car l'avenir de la société québécoise est intimement lié à sa démographie. Notre fécondité est encore trop faible pour assurer à elle seule le renouvellement de la population. Ainsi, nos effectifs pourraient décroître au cours du siècle prochain. Parallèlement à ce phénomène, la baisse de la fécondité et les gains enregistrés sur la mortalité ont entraîné un vieillissement de la structure par âge qui prendra des proportions de plus en plus importantes au fur et à mesure que les générations du baby-boom accèderont à un âge avancé. Dans un tel contexte, l'immigration internationale pourrait jouer un rôle grandissant pour combler certaines des lacunes démographiques de la population québécoise.

Tous ces changements exigeront évidemment des modifications des structures sociales actuelles. C'est pourquoi il importe de connaître l'évolution de la population et des facteurs qui lui sont associés pour mieux saisir les différentes voies qui s'offrent à nous et ainsi planifier un futur enviable.

Quatre aspects de la démographie québécoise sont traités dans le présent texte³. Dans un premier temps, nous présentons les grandes tendances de la population, à savoir quelle est l'évolution récente des divers phénomènes démographiques et de quelle façon influencent-ils notre avenir? Deux phénomènes retiennent ensuite notre attention puisque leur rôle dans l'évolution de la population est si déterminant. Il s'agit de la fécondité et de l'immigration internationale. D'une part, l'organisation sociale fa-

3. L'auteure remercie Jacques Légaré, Nicole Marcil-Gratton et Yves Carrière pour leurs commentaires sur la première version de ce texte.

vorise-t-elle les naissances? D'autre part, quel est l'impact de l'immigration internationale sur la tendance démographique et quel rôle la population d'accueil peut-elle jouer?

Enfin, le dernier thème couvre le vieillissement de la population, conséquence de la conjoncture démographique passée et actuelle. Devrait-on envisager nos vieux de demain en basant nos observations sur les aînés d'aujourd'hui? Sur chacun des thèmes, une réflexion s'impose pour mener à bien tout changement jugé nécessaire.

1. Les grandes tendances de la population

Au 1^{er} janvier 1991, on estimait la population du Québec à 6 811 800 personnes comparative-ment aux 6 739 600 de l'année précédente (tableau 1). Trois phénomènes sont directement responsables de l'évolution d'effectifs observée d'une année à l'autre: les naissances, les décès et les migrations.

Tableau 1
Profil démographique du Québec de 1989 à 1991.

	1989	1990	1991
Population au 1 ^{er} janvier	6 672 000	6 739 600	6 811 800
Naissances	92 751	98 013	97 500p
Décès	48 336	48 651	49 300p
Taux d'accroissement naturel	6,5‰	7,29‰	6,77‰ pc
Migration nette	+ 23 509	+ 25 807	+ 31 249
Taux d'accroissement total	10,0‰	11,1‰	11,2‰ pc
Poids du Québec dans le Canada	25,5 %	25,4 %	26,1 % c

c: donnée corrigée du recensement par le BSQ

p: donnée provisoire du BSQ

Source: Duchesne (1992) et BSQ (données non publiées).

Faut-il encore que ces femmes jouissent de structures sociales favorisant la maternité.

Dans une société comme la nôtre, les naissances sont tributaires non seulement de la structure de la population mais aussi de la conjoncture sociale. Ainsi, ne suffit-il pas qu'une population comporte des femmes en âge de procréer, mais faut-il encore que ces femmes jouissent de structures sociales favorisant la maternité: conjoints et emplois stables, garderies subventionnées, etc.

De 1979 à 1987, le nombre annuel de naissances au Québec connaît une décroissance continue passant de 99 893 à 83 600. Si la tendance se renverse depuis 1988, les 97 500 naissances que l'on compte en 1991 ne rejoignent toujours pas le niveau atteint en 1979. Ceci est d'autant plus significatif que «le nombre de jeunes femmes qui accèderont aux principaux âges de reproduction diminuera considérablement dans quelques années, ce qui amènera, à fécondité égale, une baisse importante du nombre de naissances.» (Duchesne, 1992:24)

À l'instar des naissances, les décès varient en fonction de la composition de la population. Ainsi, une population vieillissante verra son nombre de décès augmenter d'année en année.

On dénombre provisoirement 49 300 décès au Québec en 1991, soit déjà 649 de plus qu'en 1990. Néanmoins établi à 7,2‰ depuis cinq ans, il est peu probable que le taux de mortalité dépasse cette valeur en 1991.

La différence entre les naissances et les décès représente l'accroissement naturel de la population. En 1991, le taux d'accroissement se situe à 6,77‰, soit quelque peu en deçà du niveau de 1990. Mais l'accroissement naturel ne constitue qu'une partie de l'accroissement **total** de la population qui tient compte également du solde migratoire tant au niveau international qu'au niveau interprovincial. À ce sujet, on observe un changement des tendances tout récent: d'un phénomène qui s'est avéré le plus

souvent négatif depuis 1971, la migration nette est demeurée positive depuis 1985. En 1991, son niveau atteint 31 249 soit 5 442 de plus qu'en 1990. Conséquemment, le Québec connaît son accroissement total le plus élevé depuis 1965 avec 79 449 ajouts auxquels correspond un taux de 11,2‰.

L'accroissement total de la population n'est pas sans intérêt puisqu'il détermine le poids du Québec dans le Canada. Longtemps maintenu aux environs de 29 % entre 1941 et 1966, celui-ci diminue continuellement dès lors, de sorte que le Québec ne représente plus en 1991 que 25,3 % ou 26,1 % de la population totale du Canada selon qu'on utilise les données du recensement ou du BSQ.

Le Québec ne représente plus en 1991 que 25,3 % ou 26,1 % de la population totale du Canada.

La structure par âge et par sexe

Les données corrigées du recensement de 1991 nous indiquent que les personnes âgées de 0 à 14 ans représentent 20 % de la population totale et les 65 ans et plus, 11 %. Le rapport de dépendance, soit le poids de ces deux populations par rapport à la population d'âge actif, s'établit à 0,453 en 1991 comparativement à 0,44 en 1981 et 0,70 en 1961 (compte tenu des nombreux jeunes issus du baby-boom). Avec le temps, on peut s'attendre à ce que le rapport de dépendance augmente étant donné le vieillissement inévitable de la population.

En terme de composition par sexe, le Québec compte 96 hommes pour 100 femmes de tous âges. Chez les plus jeunes cette tendance s'inverse étant donné les naissances de garçons plus nombreuses. On retrouve donc 105 garçons pour 100 filles chez les gens âgés de 0 à 14 ans. Aux âges avancés, par contre, la population féminine dépasse largement la population masculine. Ainsi, on dénombre 47 % plus de femmes que d'hommes chez les gens âgés de 65 ans et plus. Ce rapport s'accroît avec l'âge pour atteindre 83 % chez les 75 ans et plus!

Perspectives

La population du Québec est-elle appelée à diminuer dans un avenir rapproché? En réponse à cette question, le BSQ établit des projections de population à partir de différents scénarios qui essaient d'englober les diverses possibilités d'évolution de la fécondité, de la mortalité et des migrations au Québec. Une publication récente présente des projections de la population québécoise de 1986 jusqu'à 2046⁴.

La population en début de période (1986) a été révisée à l'aide de fichiers administratifs provinciaux de sorte qu'elle s'établisse à 6 750 000 personnes plutôt que les 6 540 000 du recensement.

Trois scénarios que l'on qualifie aussi de moyen, faible et fort, retiennent notre attention au tableau 2. Le scénario A base son hypothèse de fécondité sur les indices synthétiques de fécondité (ISF) observés de 1986 à 1989 où il atteint 1,50 enfant par femme et maintient ce niveau jusqu'en fin de période. La mortalité correspond à une espérance de vie à la naissance de 77,02 ans chez les hommes et 83,29 ans chez les femmes, niveaux qui s'atteindraient en 2011. Quant à l'hypothèse de migration, le scénario A suppose un solde migratoire positif de 9 500 tout au long de la période, ce qui s'apparente à la moyenne observée entre 1984 et 1989.

Le scénario D, dit faible, se différencie de A par ses hypothèses de fécondité et de migration. Ainsi, on fait graduellement diminuer l'ISF de 1,50 en 1989 à 1,25 enfant par femme en 1992, niveau qui sera ensuite maintenu jusqu'en 2046. D'autre part, le solde migratoire passe d'un gain de 9 500 personnes à une perte moyenne annuelle de 4 000 personnes à partir de 1991.

4. Bureau de la Statistique du Québec (1990).

Tableau 2
Synthèse des hypothèses de projection et des résultats.

Scénario	Hypothèses			Début de la décroissance (année)	Population en 2046 (000 000)
	Mortalité e_o	Fécondité I.S.F.	Solde migratoire		
A	En 2011 $h=77,02$ $f=83,29$	En 1989 1,50	+ 9 500	2018	6,78
D	A*	En 1992 1,25	- 4 000	2001	5,4
E	A*	En 1992 1,80	+23 400	2 032	8,5
F	A*	A	0	2011	5,9
G	A*	En 1996 2,10	A*	—	8,7
H	A*	A*	+ 23 400	2023	7,5
I	En 1991 $h=73,05$ $f=80,24$	A*	A*	n.d.	6,4

e_o : espérance de vie à la naissance

A*: fait référence à la même hypothèse qu'au scénario A

Source: BSQ (1990).

Enfin, le scénario E est dit fort parce qu'il suppose un ISF de 1,80 enfant par femme dès 1992 qui se maintient par la suite et un solde migratoire positif de 23 400 personnes dès 1991. L'hypothèse de mortalité du scénario A est conservée pour les scénarios D et E.

Le graphique 1 nous donne une image globale de l'impact de la combinaison de ces différents scénarios sur l'effectif total de la population.

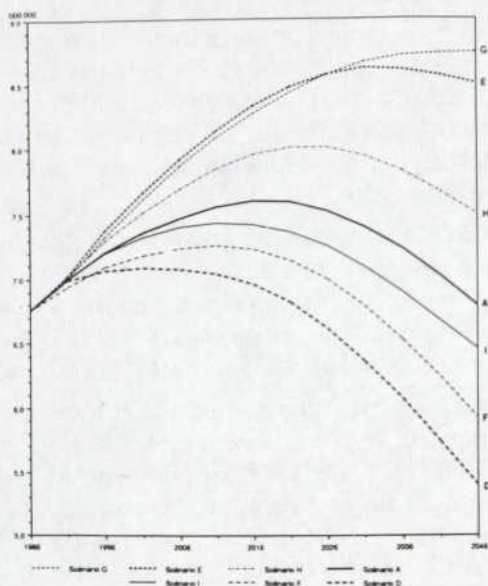
On observe que la population pourrait commencer à décroître dès le tournant du siècle avec le scénario D. D'un maximum de 7 077 550 personnes en 2001, la population cumulerait une perte de 50 000 personnes au cours de la première décennie, soit 7 027 593 personnes en 2011. Cette lente décroissance camoufle toutefois un mouvement plus sérieux, ainsi:

«À cause du rétrécissement de la base de la pyramide des âges, la structure de la popula-

Le Québec est engagé dans un processus de décroissance naturelle irréversible.

Graphique 1

Population selon sept scénarios, Québec, 1986-2046



Source: Bureau de la Statistique du Québec (1990).

tion est telle que le Québec est engagé dans un processus de décroissance naturelle irréversible. Sous la poussée de l'augmentation des décès, la décroissance est de plus en plus rapide même si le solde migratoire redevient positif avec le temps.» (BSQ, 1990:79)

Aussi, n'observe-t-on pas en fin de période qu'une population totale de 5,4 millions équivalente à ce qui s'observait en 1956.

Le scénario A n'empêche pas cette décroissance démographique, il ne fait que la repousser. Ainsi, c'est en 2018 qu'elle s'amorce après avoir atteint un effectif maximal de 7,6 millions de personnes. En 2046, la population du Québec s'apparente à celle de 1986, soit 6,78 millions de personnes.

Les résultats du scénario E semblent plus optimistes. On se retrouve en fin de période avec une population de 8,5 millions dont la décroissance s'est amorcée vers l'an 2032.

De toute évidence, ces scénarios ne permettent pas d'éviter une décroissance de la population québécoise à court ou moyen terme. Même une fécondité de l'ordre de 1,8 enfant par femme jumelée à un solde migratoire optimiste n'en viennent pas à bout!

Une fois les hypothèses réalistes exploitées, on peut s'amuser à créer des scénarios pour mesurer l'impact des différentes composantes sur l'évolution des effectifs totaux. C'est ce que le BSQ a accompli avec les scénarios F, G, H et I.

Le scénario I mesure l'impact de l'hypothèse de mortalité. Ainsi le niveau prévu de 1991 est maintenu sur toute la période plutôt que l'allongement de la vie prévu au scénario A. Cette hypothèse précipite donc certains des décès et entrave l'accroissement démographique. On se retrouve en 2046 avec une population de 6 441 733, quelque peu inférieure à celle projetée avec le scénario A.

Le scénario F montre l'impact de la migration sur le scénario A. Il suppose un système fermé où toutes les migrations sont nulles tant au niveau provincial qu'international. Par rapport à la courbe A, dont le gain migratoire annuel est de 9 500, la courbe F accuse un ralentissement de la croissance démographique de la population du Québec qui n'est pas à négliger: ce scénario précipite de 7 ans le moment de la décroissance (en 2011) et aboutit à un effectif de 5 907 612 personnes en 2046.

À l'inverse, le scénario H propose un gain migratoire annuel plus élevé qu'en A, soit 23 400 (vs 9 500). La fécondité est maintenue à un niveau réaliste où l'ISF suppose 1,5 enfant par femme. La courbe H nous présente l'impact positif de cet apport migratoire où la population atteint 7 480 757 personnes en 2046. Malgré

cela, on ne parvient toujours pas à éviter la décroissance qui survient en 2023, soit 5 ans après celle du scénario A.

Enfin, seule la courbe G échappe, et ce de justesse, à la décroissance. Son scénario se distingue des autres par son hypothèse de fécondité qui atteint en 1996 le seuil de remplacement des générations avec un ISF de 2,1 enfants par femme. Ceci permet à la population de croître et atteindre 8 737 206 personnes en bout de période. Néanmoins, cette croissance se fait négligeable par moment et l'accroissement naturel devient même négatif entre 2036 et 2046. Si ce scénario de croissance démographique peut sembler enviable à quelques uns, il demeure toutefois largement improbable lorsqu'on sait que l'ISF des Québécoises n'atteignait que 1,67 enfant par femme aussi récemment qu'en 1991.

Les variables qu'il nous est permis de contrôler directement sont tout de même limitées dans le domaine démographique. Avec la demande actuelle, une simple décision du gouvernement peut faire augmenter les entrées par immigration au niveau désiré. Par contre, leur influence sur la fécondité et la mortalité n'est pas aussi directe. Pour observer un changement du comportement reproductif des femmes en âge de procréer, nous verrons que ce sont des mesures indirectes au niveau du marché de l'emploi et de l'infrastructure de notre société qui sont souhaitables et attendues. Quant à l'amélioration des dernières années de vie, on doit se demander dans quelle direction la recherche biomédicale nous mène-t-elle? Doit-on privilégier l'amélioration de la qualité de vie ou l'augmentation des années vécues en état d'incapacité?

2. La fécondité au Québec: un choix difficile?

Au cours de cette deuxième moitié de siècle, le visage de la fécondité au Québec a subi des

changements importants. L'évolution de l'indice synthétique de fécondité (ISF) au tableau 3 illustre bien ce phénomène. On se rappellera que cet indice est une mesure transversale qui représente la descendance qu'atteindrait une femme si, au cours de sa vie, elle avait le comportement reproductif des femmes des générations en âge de procréer une année donnée. Ainsi, on observe que l'ISF est passé de 3,99 enfants par femme en 1956 à 1,99 enfant par femme en 1971 et qu'il a continué sa décroissance pour atteindre un plancher de 1,35 en 1987. Depuis, il accuse une remontée appréciable jusqu'à 1,67 enfant par femme en 1991.

Tableau 3
Évolution de l'indice synthétique de fécondité au Québec 1956 à 1990

Année	I.S.F.
1956	3,99
1971	1,99
1976	1,81
1981	1,62
1986	1,36
1987	1,35
1988	1,42
1989	1,50
1990	1,64
1991p	1,67

p: donnée provisoire non publiée du BSQ

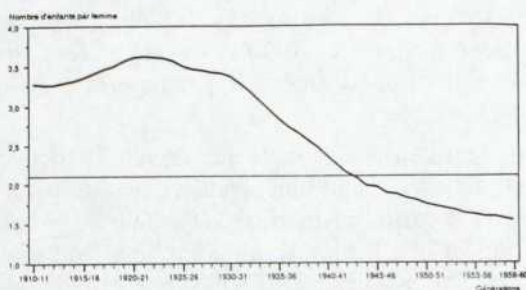
Source: Duchesne (1992)

Toutefois, il y a plus de deux décennies que le seuil de remplacement des générations, soit de 2,1 enfants par femme, n'a pas été atteint. Vu les probabilités de naissances de chaque sexe et la mortalité féminine avant 15 ans, il faut la naissance de 2,1 enfants pour espérer compter la naissance d'une fille qui se rendra à l'âge de procréation. On considère qu'il y aura rempla-

cement des générations si on compte au moins autant de naissances de filles que de femmes dans chaque génération. Le graphique 2, qui présente une image longitudinale de la fécondité soit la descendance finale atteinte par génération, indique que le seuil de remplacement a cessé d'être rejoint autour de la génération 1943. Ce phénomène se maintient chez les générations subséquentes quoiqu'on doive tenir compte du fait que les générations suivant 1945 n'ont pas terminé leur période de procréation. L'âge moyen à la maternité a aussi subi des changements importants. Entre 1950 et 1976, il a diminué rapidement passant de 29,6 ans à 27,3 ans. Depuis, il oscille entre 27,4 et 27,6. De plus, l'examen de l'évolution des taux de fécondité par âge nous indique que la période de reproduction s'est concentrée entre les âges de 20 et 34 ans chez les Québécoises alors que cette période s'étendait de 20 à 39 ans jusqu'aux années 60. C'est donc dire que 5 années ont en quelque sorte été retranchées de leur calendrier de fécondité.

À prime abord, la faible fécondité des Québécoises est le résultat d'un choix volontaire. On peut penser que l'accès libéralisé à la contraception, à l'avortement et à la stérilisation per-

Graphique 2
Descendance finale atteinte par
génération Québec



Source: Duchesne (1991).

met aux femmes de mieux contrôler leur fécondité ou leurs grossesses. Par contre, leurs choix sont tributaires de plusieurs circonstances et considérations qui ne sont pas indépendantes de la conjoncture sociale.

Les couples, et en particulier les femmes, sont aux prises avec d'importantes décisions lorsque vient le temps de concrétiser la maternité. Attendre le moment idéal pour «se lancer dans la famille» est devenu une notion de plus en plus répandue: avoir le conjoint propice et une relation qui semble durable, un emploi stable, des conditions financières suffisantes, le support social nécessaire pour articuler carrière et fécondité chez les unes, carrière et famille chez les autres. Il devient alors essentiel de se demander si les structures sociales favorisent un tel choix.

Attendre le moment idéal pour «se lancer dans la famille» est devenu une notion de plus en plus répandue.

Les relations de couples

Le mariage a toujours constitué la principale forme d'union conjugale au Québec. La participation limitée des femmes mariées au marché du travail, la sécurité émotive liée au mariage et la sécurité financière provenant de la stabilité d'emploi du mari donnaient aux couples un cadre intéressant pour fonder une famille et favorisaient l'avènement des naissances.

Aujourd'hui, plusieurs femmes accèdent à un niveau d'éducation supérieur et exercent leurs connaissances dans un emploi rémunéré. Chez les femmes de 25 à 44 ans, le taux d'activité s'élève à 75,6 % en 1990 ce qui représente une augmentation considérable par rapport à 1976 (48,5 %).

On peut penser que cette autonomie financière les mène vers une indépendance accrue vis-à-vis la sécurité du mariage. D'ailleurs, l'union libre est une forme d'union conjugale de plus en plus répandue au Québec (4,8 % de la population totale en 1981, 7,3 % en 1986 et 11,1 % en 1991) tandis que le mariage connaît une

diminution constante en nombre depuis 1976 (de 51 000 en 1976 à 32 000 en 1990). Or, si l'union libre offre des avantages par rapport au mariage, on peut penser qu'elle comporte par contre le désavantage d'offrir moins de stabilité (à court terme du moins). Dans un tel contexte, les naissances seraient peut-être moins nombreuses même si la loi confère des droits semblables à tous les enfants quel que soit le type d'union de leurs parents. La décision s'avoir un premier enfant serait davantage soupesée (et probablement retardée) si l'engagement des conjoints était hésitant. Ceci ne veut pas dire que les unions libres sont infécondes, bien au contraire. D'ailleurs, la proportion d'enfants nés en dehors des liens du mariage est en croissance depuis le milieu des années 70. En 1990, elle comportait 38 % des naissances au Québec, soit 13 % de plus qu'en 1985. Chez les naissances de premier rang, c'est presque 1 enfant sur 2 qui naît de parents non mariés en 1990.

Quant au mariage, il n'est plus le gage de stabilité à long terme qu'on lui conférait jadis. Les séparations de couple et les divorces sont devenus monnaie courante aujourd'hui. Au Québec, on observe une augmentation annuelle du nombre de divorces depuis 1986, année où une nouvelle loi en a facilité l'obtention. Si bien qu'en 1990, on enregistre un total de 20 398 divorces contre 32 059 mariages. Cette année-là, l'indice synthétique de divortialité s'établit à 49,4 %. Cet indice, à l'image de l'ISF, est une mesure transversale qui nous indique la proportion de mariages qui se termineraient par un divorce si une promotion de mariage se comportait de la même façon que l'ensemble des couples à diverses durées de mariage en 1990. Il n'est pas certain cependant que les couples récents ou futurs adoptent ces comportements.

Si on pose l'hypothèse que les femmes et les hommes recherchent un minimum de stabilité dans leur relation de couple avant de fonder

une famille, on peut penser qu'un bon nombre d'entre eux remettront en question la maternité/paternité ou du moins la repousseront de quelques années, le temps de stabiliser leur union. Si le mariage est l'aboutissement d'une union libre qui se veut davantage validée socialement pour accueillir la venue d'une première naissance, on peut penser que dans certains cas, c'est la naissance du second enfant qui pourrait être retardée par l'instabilité du couple. Dans ces circonstances le mariage ne semble pas favoriser la venue de nombreux enfants.

La maternité en dehors du couple demeure une situation marginale en 1990. Les naissances dont le père est inconnu ou non déclaré oscillent autour de 5 % depuis une dizaine d'années. De plus, la déficience des structures sociales mises en place pour accueillir les enfants n'incite certainement pas à la maternité les femmes qui vivent une situation de monoparentalité. Un marché du travail difficile, des places en garderie limitées et coûteuses ajoutent aux aléas d'élever seule des enfants.

Les relations de travail

Le taux d'activité des femmes de 25 à 44 ans a augmenté de façon importante au cours des dernières décennies. Chez les Québécoises ayant au moins un enfant de moins de 3 ans, la participation au marché du travail a plus que doublé entre 1976 et 1990 passant de 28,5 % à 60,3 %. Cette évolution fait en sorte que le revenu des femmes en couple ne représente plus simplement un salaire d'appoint, mais bien une nécessité (Statistique Canada, 1990).

Kempeneers (1992) s'est penché sur l'articulation du marché du travail et de la fécondité au Canada. Elle identifie deux facteurs pour expliquer l'entrée et le maintien des femmes sur le marché du travail: 1. le développement du secteur des services dont une bonne partie des emplois sont occupés par des femmes (soit

51 % en 1987); 2. la restructuration du marché de l'emploi dont les nouvelles normes entraînent une flexibilité et une précarisation accrue de la main d'œuvre (le temps partiel). D'ailleurs Statistique Canada nous révèle qu'en 1988, 20,3 % de la population active de sexe féminin occupait un emploi à temps partiel au Québec tandis que cette proportion s'établissait à 6,4 % chez les hommes. Même si cette dernière proportion peut nous sembler faible, on doit toutefois tenir compte du fait qu'elle a presque doublé en l'espace de 8 ans (soit de 3,3 % en 1976). Ainsi les hommes, à l'instar des femmes, subissent de plus en plus les désavantages d'un marché de l'emploi de moins en moins généreux.

Parallèlement à la précarisation de l'emploi, on observe également une ségrégation professionnelle qui permet la persistance des inégalités salariales au détriment des femmes (Kempe-neers, 1992).

Articuler carrière et fécondité est une tâche toujours aussi ardue.

Ainsi, les couples sont aux prises avec une situation difficile: des emplois instables, de faibles revenus et des unions moins permanentes qu'autrefois. Articuler carrière et fécondité est une tâche toujours aussi ardue. Pour la mère, la venue d'un enfant signifie souvent une rupture plus ou moins longue avec le marché du travail qui risque de limiter ses chances d'avancement en plus des pertes d'un revenu essentiel que cette rupture occasionne. Lorsque les parents travaillent tous les deux, ils doivent composer avec une infrastructure sociale peu accueillante envers la famille: des places en garderie rares, des frais de garde coûteux, des horaires de travail chargés et des horaires scolaires incompatibles avec les heures de bureau, sans parler des journées pédagogiques qui parsèment le calendrier scolaire! Est-ce qu'on ne pourrait pas, à l'exemple de la France, développer davantage le système scolaire afin que les enfants de 2, 3 et 4 ans soient pris en charge au même titre que la maternelle le fait ici pour les enfants de 5

ans? Pourquoi l'horaire scolaire n'est-il pas réajusté pour être compatible avec l'horaire du bureau? Pourquoi l'école laisse-t-elle les enfants à eux-mêmes lors des journées pédagogiques alors que les parents sont au travail et les jeunes gardiennes sont elles-même à l'école?

De toute évidence, l'adaptation de l'organisation sociale n'a pas suivi le rythme des modifications qui se sont opérées sur le plan de la famille et du monde du travail. Elle est plutôt restée fidèle au modèle qui privilégie la présence d'un parent au foyer. Dans de telles conditions, on n'a pas à se demander qu'est-ce qui fait hésiter les jeunes couples à élever plusieurs enfants. D'ailleurs, les enquêtes sur les aspirations des femmes et des hommes en ce qui a trait à leur désir d'enfants révèlent que leurs aspirations sont plus élevées avant le premier enfant et que le nombre d'enfants désirés diminue avec le temps.

Puisque le revenu des femmes ne constitue plus un salaire d'appoint pour le couple mais bien une nécessité, elles ne peuvent donc pas se permettre de quitter le marché du travail pour une longue période de temps suivant une naissance. D'autant plus qu'en cas de rupture d'union, elles auront nettement avantage à être déjà insérée sur le marché du travail. D'un autre côté, leur retour au travail représente un prix élevé à payer en terme de frais de garderie, de transport et d'organisation.

Au-delà de toutes ces considérations économiques, il faut également tenir compte du désir réel de plusieurs femmes d'occuper un emploi malgré la présence de jeunes enfants à la maison et d'une relation de couple stable. Même si le gouvernement mettait en place une politique qui allègerait considérablement pour la famille le fardeau du coût d'élever des enfants, il n'est pas question pour les femmes d'être renvoyées dans leur cuisine... Si la société québécoise veut réellement voir sa fécondité augmenter et se maintenir par la suite, elle devra faire en

L'adaptation de l'organisation sociale n'a pas suivi le rythme des modifications qui se sont opérées sur le plan de la famille et du monde du travail.

Il faudra que le marché de l'emploi s'adapte à la réalité nouvelle de sa force de travail féminine afin que la maternité cesse de constituer une embûche à la trajectoire professionnelle des femmes.

sorte que les structures sociales soient plus accueillantes d'une part pour les jeunes adultes (emplois stables, logements adéquats, etc.) afin de stimuler la venue d'un premier enfant, et d'autre part pour les jeunes familles (garderies publiques, horaire scolaire modifié, mesures fiscales répartissant le coût d'élever des enfants, etc.) afin d'encourager la venue d'un deuxième et d'un troisième enfant. Il n'est pas question de retourner aux familles nombreuses d'antan, mais simplement de voir le nombre de familles de trois enfants augmenter. Par ailleurs, il faudra que le marché de l'emploi s'adapte à la réalité nouvelle de sa force de travail féminine afin que la maternité cesse de constituer une embûche à la trajectoire professionnelle des femmes.

3. Les conséquences de l'immigration internationale sur la population du Québec

Les mouvements migratoires constituent un phénomène important qu'on ne peut négliger lorsqu'on veut étudier la conjoncture démographique du Québec. Les échanges interprovinciaux et internationaux sont sensibles aux climats politique, social et économique qui prévalent à divers moments dans différentes régions du monde. Au Québec, le solde migratoire, qui représente le bilan des entrées et sorties tant au niveau interprovincial qu'international, est devenu positif depuis 1985-1986. C'est surtout la hausse de l'immigration internationale qui a permis au solde d'augmenter ces dernières années. Sauf en 1974-1975, le solde était demeuré négatif pendant une vingtaine d'années. Pour l'année 1990-1991, Statistique Canada évalue à 31 249 le solde migratoire net du Québec. Cette valeur positive, nous l'avons vu, provient de la somme des soldes international (+43 508) et interprovincial (-12 259).

En termes d'affluence, le mouvement migratoire le plus important au Québec est celui des migrations interprovinciales. Or, il est difficilement saisissable en raison de l'absence de procédures d'enregistrement pour tous ceux qu'il concerne. Par ailleurs, l'immigration internationale, avec son processus bureaucratique, est le phénomène migratoire le mieux comptabilisé. L'information recueillie de différentes sources nous permet d'ailleurs de dresser un profil socio-démographique des nouveaux arrivants.

Profil des nouveaux arrivants

Il existe quatre catégories d'admission au Québec en 1990: soit les immigrants indépendants (52 %), la famille (23 %), les parents aidés (8 %) et les réfugiés (17 %). Sur l'ensemble des gens qui ont immigré au Canada cette année-là, la part du Québec s'est limitée à 19 %, soit une part bien en deçà de son poids dans l'ensemble du pays.

En 1990, plus de 60 % des immigrants du Québec s'identifie à 15 pays de naissance. Le pays en tête de liste est le Liban d'où provient 20,9 % des immigrants. Haïti vient tout de suite après avec seulement 5,1 %, puis le Vietnam (4,2 %) suivi de la France (3,7 %). En regroupant les pays par continent, on obtient la répartition suivante: Asie 54 %, Amérique 18 %, Europe 17 % et Afrique 11 %.

L'attirance des grands centres urbains est bien connue. Ainsi, 87 % de la population immigrante se concentre dans la seule région métropolitaine de Montréal. Elle constitue 16 % de l'ensemble de la population de cette région. Les régions de Québec et Hull en réunissent 3 % et moins de 1 % respectivement. Finalement, c'est 93 % de la population immigrante qui réside dans une des grandes régions métropolitaines du Québec. Ce phénomène de concentration est classique quoique son intensité varie d'une ré-

87 % de la population immigrante se concentre dans la seule région métropolitaine de Montréal.

gion à l'autre. En Ontario, on l'évalue à 86 % et en Colombie-Britannique à 71 %.

Malgré cette concentration géographique, on observe une augmentation de la connaissance du français dans les populations immigrées des années 70 et 80, particulièrement chez les moins de 15 ans (Baillargeon et Benjamin, 1990). Parmi les groupes d'immigration récente (depuis 1976), plus de 65 % des gens déclarent connaître le français après moins de 5 ans de séjour. Malheureusement, le recensement de 1976 ne comportait pas de question sur la connaissance des langues officielles. On ne peut donc pas poursuivre la comparaison pour une courte durée de séjour. Toutefois, les données du recensement de 1971 nous indiquent que même après un séjour variant entre 0 et 10 ans, seulement 51,5 % des immigrants de la période 1961-1971 déclarent connaître le français. Pourtant, si on pense qu'un certain nombre d'entre eux aura quitté le Québec pour des motifs linguistiques, cette modification au dénominateur ne peut que favoriser à la hausse leur indice de connaissance du français. D'autant plus qu'avec le temps écoulé depuis leur arrivée et leur exposition à une société francophone, on peut s'attendre à ce que les immigrants augmentent leur chance de connaître la langue française.

D'ailleurs, en suivant l'évolution de la connaissance du français dans la cohorte de 1976-1980, on s'aperçoit qu'elle passe de 67 % à 77,3 % aux durées respectives de 0-5 ans et 5-10 ans. On observe la même tendance chez la cohorte de 1971-1975 dont la connaissance passe de 68 % (6-10 ans) à 73,5 % (11-15 ans), niveau déjà surpassé par la cohorte 1976-1980 après une durée de 5-10 ans. Ainsi, il y a tout lieu de penser que les cohortes d'immigration récente représentent une amélioration par rapport aux objectifs linguistiques véhiculés par la politique d'immigration du gouvernement québécois.

Autres caractéristiques de la population immigrée, il y a eu une augmentation du niveau de scolarité chez les gens arrivés après 1971. Globalement, la participation au marché du travail est légèrement supérieure chez la population immigrée à celle de la population non immigrée, et elle s'accroît avec la durée de résidence (MCCI, 1990b).

La répercussion des niveaux d'immigration

C'est en 1968 que le Québec crée un ministère de l'Immigration voulant intervenir dans ce domaine. Avec la signature de l'Entente Couture-Cullen en 1978, le gouvernement québécois élargit ses pouvoirs en matière de recrutement et de sélection des ressortissants étrangers, l'admission relevant toujours du pouvoir fédéral.

Dès lors, le ministre responsable de l'immigration «(...) est désormais responsable de définir des objectifs quant au nombre de ressortissants étrangers admissibles au cours d'une période donnée en tenant compte, notamment, des besoins démographiques, économiques et socio-culturels du Québec.» (MCCI, 1987: 1).

La chute de la fécondité, le vieillissement de la population et la menace d'un déclin démographique éventuel, tous ces changements démographiques importants que nous connaissons à l'heure actuelle préoccupent plus que jamais les décideurs politiques. Dès lors, la conjoncture démographique actuelle et tendancielle a obligé le ministère des communautés culturelles et de l'immigration (MCCI) à réexaminer ses objectifs.

Dans cette optique, le MCCI a commandé des projections de la population du Québec tenant compte de divers scénarios faisant varier la fécondité et le volume d'immigration internationale (MCCI, 1990c). Ces projections font évoluer la population présente en 1986 jusqu'en 2026. Sans aller dans les détails, disons que

l'indice synthétique de fécondité (ISF) prend la valeur soit de 1,4 (hypothèse de maintien de la fécondité), soit de 1,8 enfant par femme (hypothèse de redressement de la fécondité). Si l'hypothèse de maintien nous semble bien basse aujourd'hui, il faut se référer à l'ISF de 1988 qui a dû servir de base au moment de l'exécution des projections.

Trois hypothèses de volume d'immigration internationale sont retenues:

- a) 26 822 entrées par année sur toute la période;
- b) augmentation successive des entrées jusqu'à 40 000 immigrants en 1990, niveau maintenu par la suite;
- c) augmentation en palier jusqu'à 55 000 entrées annuelles en 2011, niveau maintenu par la suite.

Des taux de départs instantanés et définitifs tenant compte du pouvoir de rétention du Québec ont également été incorporés au modèle.

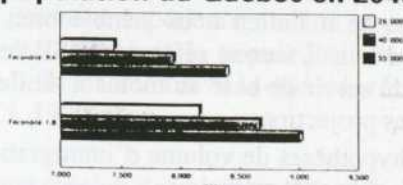
Évolution des effectifs

Le graphique 3 nous montre bien l'impact des diverses hypothèses d'immigration internationale sur la taille de la population du Québec. On remarque que la population sera d'autant plus grande en fin de période que les entrées seront importantes. Mais ce qui est peut-être plus intéressant encore, c'est d'observer le rôle du niveau de fécondité conjugué à différents niveaux d'immigration. On voit clairement qu'un redressement de la fécondité de l'ordre de 1,8 enfant par femme amplifie l'apport positif de l'immigration.

Le graphique 4 nous permet de saisir l'effet de ces hypothèses sur l'évolution de la taille de la population québécoise. Reprenant les mêmes hypothèses de fécondité et les hypothèses d'immigration faible (26 000) et forte (55 000), les quatre courbes tracent la croissance et, dans certains cas, la décroissance des effectifs entre

Graphique 3

Impact de la l'immigration internationale sur la taille de la population du Québec en 2046



Source: Ministère des communautés culturelles et de l'immigration (1990c).

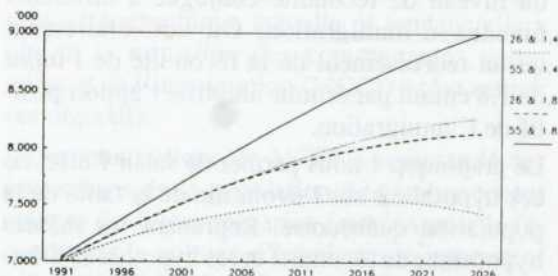
1991 et l'an 2026. On constate qu'avec un niveau de fécondité de l'ordre de 1,4, n'arrive pas à contrer la décroissance avec un volume annuel de 26 000 ou même 40 000 immigrants. Par contre, une croissance continue jusqu'en 2026 est possible avec un apport de 55 000 entrées. Avec un redressement de la fécondité, on évite toute décroissance jusqu'en 2026 et la population atteint même les 9 millions en bout de période avec l'hypothèse d'immigration forte.

Graphique 4

Évolution de la population québécoise de 1991 à 2046

Indices synthétiques de fécondité de 1,4 et de 1,8

Volumes d'immigration de 26 000 et de 55 000



Source: Ministère des communautés culturelles et de l'immigration (1990c).

Composition de la population

Quels seraient les effets d'une immigration soutenue à différents niveaux sur la structure de la population québécoise? Que peut-on espérer en terme de gains sur les naissances, les décès, le vieillissement de la structure par âge et l'accroissement naturel?

On sait que près de 60 % des femmes immigrantes sont en âge de procréation à leur admission et, mieux encore, près de 40 % sont aux âges où les taux de fécondité sont les plus élevés, soit entre 20 et 34 ans. Leur ajout à la population québécoise permet de ralentir de façon significative la chute du nombre des naissances. Même dans un contexte de basse fécondité, les naissances imputables à ces femmes pourraient avoir, selon le niveau d'immigration, un effet positif (quoique limité) sur les taux de natalité.

Nécessairement l'immigration augmente le nombre de décès annuel. Cette augmentation n'étant pas proportionnelle aux entrées, les taux de mortalité diminueront avec une hausse des niveaux d'immigration. Ainsi,

«(...) l'immigration a pour effet de retarder, à basse fécondité, le moment où l'accroissement naturel devient négatif. Lorsque ce dernier survient, la baisse des effectifs de population due au mouvement naturel est de moins grande ampleur.» (MCCI, 1990c: 31)

Quel est l'effet de l'immigration sur la structure par âge de la population d'accueil? À leur admission, les nouveaux arrivants viennent surtout gonfler les groupes d'âge relativement jeunes (de moins de 40 ans), en plus de contribuer aux naissances par leur descendance en sol québécois. Ainsi, leur présence ne vient certainement pas alourdir le vieillissement de la population québécoise; si elle contribue à modifier la structure par âge, c'est dans le sens d'un rajeunissement, aussi faible soit-il. En gonflant les rangs des jeunes adultes, la popu-

lation immigrante contribue également à alléger le rapport de dépendance qui est appelé à croître avec le vieillissement de la population.

Que peut-on en conclure? Certes que l'immigration internationale, prise isolément, permet de repousser, tout au plus, l'échéance du déclin démographique du Québec et d'en atténuer certaines tendances. C'est pourquoi un redressement de la fécondité est essentiel si on veut maximiser l'apport de l'immigration en terme de croissance démographique. Or, le comportement reproductif est un domaine qu'il n'est pas possible de dicter dans une société démocratique. L'immigration, par contre, est incontestablement le phénomène démographique le mieux contrôlable. Face à ces résultats, le MCCI a émis le diagnostic suivant:

«(...) à l'intérieur d'une croissance démographique qui ne cesse de s'amoindrir, le Québec se doit de recourir dès maintenant à des volumes d'immigration l'assurant d'un certain dynamisme démographique au cours des 35 prochaines années, quelle que soit l'évolution de sa fécondité.» (MCCI, 1990c: 18)

L'intégration à/de la population d'accueil?

«L'intégration est un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel et distinct de l'assimilation. Ce processus, dans lequel la maîtrise de la langue d'accueil joue un rôle moteur essentiel, n'est achevé que lorsque l'immigrant ou ses descendants participent pleinement à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil et ont développé un sentiment d'appartenance à son égard.» (MCCI, 1990a: 3)

Encore faut-il que la société d'accueil accepte que les nouveaux arrivants puissent partager l'ensemble de la vie collective et leur permette de développer ce sentiment d'appartenance. Partager l'ensemble de la vie collective est-ce d'entretenir la pelouse, de peindre sa maison et

L'immigration internationale, prise isolément, permet de repousser, tout au plus, l'échéance du déclin démographique du Québec.

d'organiser son potager conformément à la pratique de la population de souche? Ou bien serait-ce davantage d'accepter de partager le marché de l'emploi, les bancs d'école et tout l'espace principalement urbain à l'heure actuelle? Est-ce que la crainte et le rejet de l'étranger ont leur place dans une société dite «développée»? Ne faudrait-il pas plutôt favoriser le dialogue entre les Québécois et les Néo-québécois? Généralement, c'est après un long processus administratif et avec beaucoup d'espoir et de bonnes intentions que les immigrants entreprennent leur nouvelle vie au Québec. Chaque fois qu'un individu leur réserve un accueil froid, chaque fois qu'ils sont victimes d'incompréhension, d'un comportement raciste ou d'une attitude désagréable liée à leur statut, chaque fois qu'on leur refuse un emploi décent pour subvenir à leurs besoins, leurs espoirs initiaux risquent de se transformer en méfiance et en exacerbation. Est-ce le genre de climat propice à développer un sentiment d'appartenance?

La société québécoise évolue au même titre que toute société moderne. Elle ne doit pas craindre de modifier son visage. Il lui est possible de créer une place respectable pour les diverses communautés culturelles tout en conservant les attributs qui la distinguent. L'intégration des immigrants n'est pas simplement une question de bonne volonté de leur part, elle dépend tout autant de l'interaction entre toutes les parties. La population d'accueil ne doit pas tarder à comprendre la nécessité d'accueillir les immigrants internationaux et le rôle qu'elle a à jouer dans leur intégration pour permettre un climat de confiance et la réalisation des objectifs démographiques, économiques et sociaux de la société québécoise.

4. Le vieillissement de la population

Le phénomène du vieillissement de la population n'est pas nouveau ni particulier au Québec.

Actuellement, il frappe l'ensemble des pays industrialisés. On identifie la baisse de la fécondité et les gains enregistrés sur la mortalité comme étant les principaux facteurs conduisant à cette augmentation réelle et relative des personnes âgées.

Comparativement à la majorité des autres provinces canadiennes, aux États-Unis et à certains pays d'Europe occidentale, on peut même dire que la population du Québec est relativement jeune. En 1986, elle comporte 10 % de personnes âgées. Sur le plan international, à la même époque, c'est la Suède qui mène le bal avec une proportion de 18,1 %, loin devant celles que l'on retrouve au Danemark (15,1 %), en RFA (14,8 %), en France (13,1 %) et en Italie (12,8 %).

Par ailleurs, le vieillissement suit une progression qui peut différer d'une région à l'autre. La Suède et la France, par exemple, sont aux prises avec un processus de vieillissement dit ancien, amorcé il y a longtemps et qui s'amplifie graduellement (Gauthier et Duchesne, 1991). Pour sa part, le vieillissement du Québec est un phénomène plus récent dont la première cause est la baisse de la fécondité. Depuis 1961, ce processus d'accélère et voit la proportion des personnes âgées passer de 5,8 % à 10,8 % en trois décennies. Aussi, Gauthier et Duchesne signalent-ils que le Québec pourrait dépasser à ce chapitre des pays tels que la Suède et la France dans une trentaine d'années en raison du déclin extrêmement rapide de sa natalité depuis le début des années 60 et de l'arrivée de certaines des générations du baby-boom dans les tranches d'âge de 65 ans et plus.

D'un point de vue chronologique, le Québec a vu sa population totale se multiplier par 4,1 entre le début du siècle et 1986. Par contre, ses effectifs de 65 ans et plus ont grandi de 9,4 fois! Des changements dans leur composition par sexe se sont également opérés. Ainsi, si en 1941 les effectifs étaient également répartis, en 1991

on compte 47 % plus de femmes que d'hommes à ces âges-là. La surmortalité masculine se reflète davantage dans le rapport de masculinité à différents groupes d'âge. Selon les données corrigées du BSQ du recensement de 1991, on compte dorénavant:

41 hommes pour 100 femmes à 85-89 ans et
32 hommes pour 100 femmes à 90 ans et plus.

Le niveau de fécondité, la structure par âge de la population et les gains enregistrés sur la mortalité attestent que la tendance au vieillissement de la population va se poursuivre. Selon des projections du BSQ (1990), la proportion des 65 ans et plus passera vraisemblablement de:

9,7 %	en 1981 à
12,7 %	en 2001 à
15,1 %	en 2011 à
19,7 %	en 2021 à
23,8 %	en 2031.

Ce phénomène inéluctable, n'est pas sans susciter de vives réactions. C'est en réponse à un discours alarmiste que des démographes de l'Université de Montréal ont mis sur pied un groupe de recherche sur le vieillissement. Leur groupe étudie les caractéristiques des personnes âgées de demain pour mieux dépeindre la situation qui risque de prévaloir dans le futur. Toute population évolue et les gens du troisième âge ne font pas exception à cette règle.

Le vieillissement remis en question

À la base, leur réflexion remet en question un concept aussi fondamental dans ce débat que celui du seuil de vieillissement (Desjardins et Légaré, 1984). L'établissement du seuil de la vieillesse à 65 ans est attribué au chancelier allemand Bismarck avec l'avènement de sa loi sur l'assurance-vieillesse et remonte aussi loin que 1889! À cette époque au Québec, on calcule que seulement 33 % des hommes et 38 % des femmes parvenaient à cet âge et jouissaient alors en moyenne de 6 années de vie (Bourbeau

et Légaré, 1982). Aujourd'hui, ce seuil accueille 75 % des hommes et 87 % des femmes du Québec... S'il fallait aujourd'hui établir un seuil comparable en ses conditions de vie à celui de 1889, il nous porterait à 80 ans chez les Québécois et 85 ans chez les Québécoises (Statistique Canada, 1989b). Avec ces nouveaux seuils, les vieux et les vieilles ne compteraient plus que pour 5 % de la population en 2011, soit trois fois moins qu'initialement perçu.

Cette évolution du seuil de la vieillesse est étroitement liée à l'augmentation de l'espérance de vie. Or, les gains sur l'espérance de vie sont surtout des gains sur la vie en état d'incapacité (Wilkins, 1992). On ne peut donc prétendre que tous se rendront à 80 ou 85 ans en bonne santé sans avoir préalablement exigé des soins de santé coûteux. De ces gains il résulte, à tout le moins, une sous-population de «jeunes vieux» âgés entre 65 et 74 ans dont la société néglige l'énergie et les connaissances en les soustrayant à la retraite (Marcil-Gratton, 1990).

Les personnes âgées de demain

En maintenant le seuil de la vieillesse à 65 ans, plusieurs auteurs s'entendent pour dire qu'on peut aisément prévoir que les vieux de demain ne ressembleront pas aux vieux d'aujourd'hui en termes de besoins en services et soins de santé (Légaré, 1992; Marcil-Gratton, 1990).

L'accès à l'éducation, l'expérience de travail, la sécurité financière et les habitudes de vie sont autant de caractéristiques qui se sont modifiées avec le temps et qui risquent d'avoir un impact positif sur l'état de santé des personnes des troisième et quatrième âges du futur. On peut penser que l'accès à l'éducation, notamment chez les femmes, conduit à de meilleurs emplois mieux rémunérés offrant par le fait même une sécurité financière accrue. Cette perspective permet d'enrayer l'inactivité entre le deuxième et le troisième âge qui peut conduire, chez certaines, au syndrome du nid vide.

Les vieux de demain ne ressembleront pas aux vieux d'aujourd'hui en termes de besoins en services et soins de santé.

Par ailleurs, une enquête de Santé-Québec effectuée en 1988 dévoile qu'un niveau de scolarité élevé va de paire avec de meilleures habitudes de vie (consommation d'alcool, tabagisme, habitudes alimentaires, forme physique et sommeil) et de meilleurs comportements préventifs sur la route. Même si l'enquête ne parvient pas à associer un meilleur état de santé à un niveau de scolarité élevé, on peut facilement penser que de tels comportements préventifs jouent en la faveur des gens plus scolarisés (Nault, 1990).

De plus, l'expansion des régimes et fonds de retraite et la réduction de la charge familiale, en raison de la diminution du nombre d'enfants, feront de nos vieux des gens mieux nantis.

L'écart de l'espérance de vie entre les sexes est appelé à se réduire étant donné l'adoption d'habitudes de vie «masculines» par les femmes: activité professionnelle, tabagisme, consommation d'alcool (Marcil-Gratton, Huot et Légaré, 1992). L'instabilité conjugale serait même amenée à jouer un rôle important. On peut penser que les ruptures d'union entraîneront une plus grande autonomie chez les générations de vieux et de vieilles de demain qui auront composé avec cette réalité grandissante. Ainsi, le veuvage n'entraînerait plus un sentiment de désarroi aussi puissant face à une nouvelle situation qui commande une prise en main de soi-même (Marcil-Gratton et Légaré, 1987).

Les répercussions du vieillissement de la population ne sont pas négligeables non plus au niveau de la main-d'œuvre. Si les politiques de retraites précoces avaient leur place dans un certain contexte, il en sera tout autrement dans le futur. Avec, d'une part, une main-d'œuvre âgée plus nombreuse, plus scolarisée, comportant plus de femmes et riche en expérience de travail et, d'autre part, un rapport de dépendance de plus en plus lourd à porter par la population active de 15 à 64 ans, les forfaits de retraite anticipée seront doublement suici-

dares! Toutefois, en augmentant l'âge à la retraite, on gonfle les rangs des actifs et on profite de l'expérience des aînés tels qu'ils seront demain (Légaré, Marcil-Gratton et Carrière, 1991).

Finalement, les générations futures devraient jouir d'un troisième âge plus productif et plus autonome. C'est pourquoi il faut éviter de mesurer l'impact du vieillissement de la population en prolongeant la tendance actuelle (Marcil-Gratton et Légaré, 1987).

Néanmoins, le vieillissement de la structure de la population du Québec entraînera nécessairement des pressions importantes sur les programmes de santé et de services sociaux et les régimes de pension et de rentes. Tel que nous l'avons déjà mentionné, nous savons que les gains de l'espérance de vie augmentent plus rapidement que les gains de l'espérance de vie sans incapacité. Les progrès dans le domaine de la santé visent-ils une amélioration de la qualité de vie ou simplement l'augmentation de la durée de vie? Les ~~argents~~ alloués à la recherche biomédicale, qui servent d'ailleurs à prolonger la vie des gens atteints de maladies mortelles que d'améliorer leur qualité de vie, ne devraient-ils pas être réorientés (Légaré, 1991)? N'y a-t-il pas un besoin de redistribution des ressources mises à la disposition des personnes âgées pour améliorer leur qualité de vie?

Conclusion

L'évolution de la population est le résultat de l'interaction de plusieurs phénomènes dont le niveau de fécondité, les gains enregistrés sur la mortalité, les entrées internationales et les échanges interprovinciaux. Si le gouvernement du Québec veut se donner une politique de population qui soit réaliste et efficace, il devra nécessairement tenir compte des facteurs qui influencent tous ces phénomènes. Dès lors, il importe d'une part, qu'il se dote d'un cadre social qui encourage les naissances désirées et que d'autre part, il développe des outils rendant

Les progrès dans le domaine de la santé visent-ils une amélioration de la qualité de vie ou simplement l'augmentation de la durée de vie?

Quels coûts sociaux et financiers sommes-nous prêts à assumer en tant que collectivité pour éviter la décroissance de la population québécoise.

plus attrayante et plus rentable l'intégration des immigrants à la communauté francophone. Parallèlement, il devra concentrer ses efforts sur la mise en place d'un contexte socio-économique qui soit assez dynamique pour susciter le démarrage de la famille chez les couples et assez enviable pour retenir de potentiels émigrants. Reste à se demander quels coûts sociaux et financiers sommes-nous prêts à assumer en tant que collectivité pour éviter la décroissance de la population québécoise et réduire l'impact de son vieillissement?

Bibliographie

- BAILARGEON Mireille et Claire BENJAMIN 1990. *Caractéristiques linguistiques de la population immigrée recensée au Québec en 1986*. 85 p.
- BOURBEAU Robert et Jacques LÉGARÉ 1982. *Évolution de la mortalité au Canada et au Québec 1831-1931*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, Collection «Démographie canadienne», 140 p.
- BUREAU LA STATISTIQUE DU QUÉBEC 1990. *Perspectives démographiques du Québec et de ses régions 1986-2046*. Les Publications du Québec, 397 p.
- DESJARDINS Bertrand et Jacques LÉGARÉ 1984. «Le seuil de la vieillesse: quelques réflexions de démographes». *Sociologie et sociétés*, vol. XVI, n° 2, pp. 37-48.
- DUCHESNE Louis, 1992. *La situation démographique au Québec, édition 1991-1992*, Les Publications du Québec, 231 p.
- DUCHESNE Louis, 1991. *La situation démographique au Québec, édition 1990*, Les Publications du Québec, 234 p.
- GAUTHIER Hervé et Louis DUCHESNE 1991. *Le vieillissement démographique et les personnes âgées au Québec*, Les Publications du Québec, 297 p.

KEMPENEERS Marianne, 1992. *Le travail au féminin. Analyse démographique de la discontinuité professionnelle des femmes au Canada*. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 216 p.

LAPIERRE ADAMCYK Éveline, 1991. «Les causes» de la sous-fécondité des sociétés industrialisées». *L'Action nationale*, vol. LXXVIII, n° 5, pp. 239-247. (Reproduit dans *La population du Québec d'hier à demain*, publié sous la direction de Jacques Henripin et Yves Martin, Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 35-43.

LÉGARÉ, Jacques, 1992. «Le vieillissement de la population: un faux problème?». *24ième Congrès international des Actuaire: «Maîtriser l'incertain»*, Montréal, 31 mai au 3 juin 1992. (À paraître).

LÉGARÉ, Jacques, 1991. «Une meilleure santé ou une vie prolongée? Quelle politique de santé pour les personnes âgées?». *Futuribles*, n° 155, pp. 53-66.

LÉGARÉ, Jacques, Nicole MARCIL-GRATTON et Yves CARRIÈRE, 1991. «Vieillir en emploi. Un choix inscrit dans l'avenir du Québec». *Vieillir en emploi*, publié sous la direction de Rodrigue Blouin *et al.*, Les Presses de l'Université Laval, pp. 11-29.

MARCIL-GRATTON, Nicole, 1991. «Vingt ans de révolution contraceptive au Québec: de l'aléatoire à l'irréversible». *L'Action nationale*, vol. LXXVIII, n° 5, pp. 248-257. (Reproduit dans *La population du Québec d'hier à demain*, publié sous la direction de Jacques Henripin et Yves Martin, Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 51-61).

MARCIL-GRATTON, Nicole, 1990. «Vieillir comme on a vécu: la clé pour décoder la vieillesse de demain». *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 23, n° 63 (printemps), pp. 57-66.

- MARCIL-GRATTON, Nicole et Jacques LÉGARÉ, 1991. «L'avenir politique du Québec passe par son avenir démographique». *Les avis des spécialistes invités à répondre à huit questions posées par la Commission*, Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, document de travail n° 4, pp. 645-664. (Reproduit dans *L'Action nationale*, juin 1991, pp. 1053-1064).
- MARCIL-GRATTON, Nicole et Jacques LÉGARÉ, 1987. «Vieillesse d'aujourd'hui et de demain. Un même âge, une autre réalité?». *Futuribles*, n° 110, pp. 3-21.
- MARCIL-GRATTON, Nicole, Paul-Marie HUOT et Jacques LÉGARÉ, 1992. *Habitudes tabagiques d'aujourd'hui et personnes âgées de demain*, Ministère de la santé et des services sociaux, Enquête Santé Québec 87, Les cahiers de recherche, n° 10, 120 p.
- MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION 1987. *Consultation sur les niveaux d'immigration. Aspects légaux et réglementaires de l'immigration au Québec (2)*, Gouvernement du Québec, Montréal, 11 p.
- MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION 1990a. *L'intégration des immigrants et des Québécoises des communautés culturelles: document de réflexion et d'orientation*. Gouvernement du Québec, Montréal, 18 p.
- MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION 1990b. *Profil de la population immigrée recensée au Québec en 1986*, Gouvernement du Québec, Montréal, 84 p.
- MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION 1990c. *Rôle de l'immigration internationale et l'avenir démographique du Québec*, Gouvernement du Québec, Montréal, 79 p.

- NAULT, François, 1990. *Les personnes âgées de demain: une autre réalité*, rapport de recherche soumis au Fonds FCAR, «Opérations de recherche thématique», volet des «Actions spontanées», 79 p. + annexes.
- STATISTIQUE CANADA, 1989a. *Dimensions: Profil de la population immigrante*, Ministre des Approvisionnement et Services Canada, Recensement du Canada 1986, cat. 93-155.
- STATISTIQUE CANADA, 1989b. *Tables de mortalité, Canada et provinces, 1985-1987*. Anciennement: catalogue 84-532.
- STATISTIQUE CANADA, 1990. *Portrait statistique des femmes au Canada*. Division des études sociales et économiques, Ottawa, Statistique Canada.
- STATISTIQUE CANADA, 1992. *Âge, sexe et état matrimonial*, Recensement du Canada de 1991, (93-310), Ottawa.
- WILKINS, Russell, 1992. «L'espérance de vie en santé au Québec et au Canada en 1986». *Cahiers Québécois de Démographie*, vol. 20, n° 2. (À paraître).

À travers l'actualité

Simone Monet-Chartrand

A la famille de Simone, nos condoléances les plus sincères. Mme Monet-Chartrand était une femme éprise de justice sociale. Durant toute sa vie, elle s'est battue pour des principes, pour la libération des femmes, la défense des droits et libertés et le relèvement des personnes les plus défavorisées. Elle a inspiré trois générations de militants et de militantes. C'était une femme d'une richesse exceptionnelle. Elle demeure un modèle pour la jeunesse d'aujourd'hui. Elle restera pour nous une grande dame.

Desjardins

Desjardins, c'est 1325 caisses au Québec, 1842 points de services, 1 400 guichets automatiques, 36 265 employés, 5 095 237 membres, 187 939 dirigeants bénévoles et 56 milliards \$ d'actifs. C'est une puissance financière qui a prêté 22 milliards \$ en hypothèques, 8 milliards \$ en prêts commerciaux, 7,3 milliards \$ en prêts à la consommation et plus d'un milliard \$ aux agriculteurs. C'est une institution québécoise qui appartiendra toujours aux Québécois.

Des produits Québec

Plusieurs lecteurs de l'éditorial de janvier m'ont demandé de faire la publicité des produits du Québec au lieu de parler des produits non québécois. Ils ont raison. Et je fais amende honorable. En parcourant le répertoire des produits disponibles au Québec, j'aperçois un grand nombre d'entreprises d'ici qui embauchent des centaines d'employés, qui fabriquent des produits d'excellente qualité à un prix compétitif.

L'exemple que je citerai en ce jour est celui des Industries Lassonde. C'est l'un de nos annonceurs. Cette fabrique emploie près de 300 personnes. Si tous les lecteurs de L'Action nationale et du Devoir achetaient les produits de cette entreprise, Lassonde embaucherait quelques milliers de travailleurs. Cet établissement de Rougemont produit des boissons et des jus à l'orange, à la pêche, à la poire, à la pomme, au raisin, aux légumes, aux fruits mélangés. Il fabrique aussi des boissons du type citronnade, punch aux fruits, jus d'ananas, de pamplemousse, de purées de fruits. Les principales marques de Lassonde que vous retrouverez dans vos épiceries sont Oasis, Fruitina, Mont-Rouge et Rougemont.

L'intention libérale

En janvier 1984, Robert Bourassa accordait une entrevue à Sélection du Reader's Digest. Il est valable de reproduire un extrait de la rencontre:

Q. — Il y a un million de chômeurs et d'assistés sociaux au Québec. Et près du tiers des chômeurs ont moins de vingt-cinq ans. Comment pensez-vous assurer à ces jeunes des emplois permanents?

R. — À cette fin, j'ai proposé toute une série de mesures sur la haute technologie, sur l'agro-alimentaire, sur les exportations, sur l'énergie, sur le tourisme. Et particulièrement pour les jeunes, j'ai recommandé des mesures précises: pactes d'emploi, bons de formation, flexibilité dans le salaire minimum, révision des normes d'apprentissage, etc. Mais je suis très préoccupé par le problème de quelque 30 000 jeunes qui, chaque année, abandonnent leurs études secondaires, alors que le nombre d'emplois pour les travailleurs non scolarisés rétrécit constamment à cause de l'automatisation. Il faut absolument prendre des mesures d'urgence pour les ramener à l'école». (pages 49-50)

Depuis, le nombre des assistés sociaux, des chômeurs et des décrocheurs a augmenté à un rythme effarant. Comme quoi la vision du chef était défectueuse et les remèdes qu'il proposait se sont avérés inefficaces et insuffisants. Comme les problèmes soulevés sont au centre de la pauvreté qui grandit, il est urgent que des solutions concrètes et réalisables soient proposées et appliquées.

Un dossier rouge

Une quinzaine de firmes professionnelles se sont partagées la première tranche de 9 millions \$ des contrats du futur centre hospitalier de Rivière-des-Prairies. Le Devoir révélait que les administrateurs de ces entreprises avaient versé à la caisse du Parti libéral la somme de 178 397 \$ pour la période allant de 1989 à 1992. Le ministre Côté ne trouve rien de scandaleux dans cette situation. «Va-t-on empêcher des professionnels de financer un parti politique» déclarait-il à la presse.

Dans cette histoire scabreuse, le député de Rouyn Rémy Trudel posait quatre questions fort pertinentes au vérificateur général:

- «Est-il normal d'engager aussi rapidement des fonds publics, alors que le gouvernement ignore toujours sur quels terrains l'hôpital projeté sera construit?»
- «De quelle nature est le contrat de cogérance des travaux entre les firmes J.E. Verreault, le groupe-conseil Roche et le ministère de la Santé et des Services sociaux, quant à la gestion des travaux?»
- «Est-il normal que le journal La Presse ait obtenu, plusieurs jours avant la publication de l'appel d'offres visant à sélectionner le consortium d'ingénierie et d'architecture de l'hôpital, la liste des gagnants?»
- «Est-il vrai que la firme d'architectes (Larose, Petrucci & Associés), ait commencé à

confectionner les plans avant l'appel d'offres?» (Le Devoir, 16 février, A3).

Au moment où ces lignes sont écrites, le 20 février, les réponses ne sont pas connues. Mais les questions sont si troublantes qu'il importe de suivre le dossier. Le favoritisme politique reprend du poil de la bête...

La politique du bégaiement

Le gouvernement fédéral envahit de plus en plus les compétences des provinces. Il établit des programmes dans tous les domaines. Il détermine des normes nationales jusque dans l'éducation et dans la santé. Il oblige les provinces à dépenser dans des projets fédéraux qui ne répondent pas à leurs besoins spécifiques.

À titre d'exemple, jetons un coup d'œil sur la formation de la main-d'œuvre. On connaît l'échec des politiques appliquées dans ce secteur. Le Canada dépense près de 3 % de son Produit intérieur brut pour le développement de la main-d'œuvre. La somme est de loin plus importante que celle consentie dans tous les pays industrialisés. Les résultats sont navrants. Le taux de chômage frôle les 14 % au Québec et il s'élève à 20 % dans certaines régions. Près de 150 000 emplois offerts ne trouvent pas des répondants qualifiés. La politique actuelle est un désastre.

La situation est si grave que même les organismes fédéralistes du Québec, le CPQ en tête, demandaient le rapatriement des pouvoirs et fonds fédéraux dépensés en ce domaine. Avant Charlottetown, il était question de réclamer la gestion de l'assurance-chômage et d'établir un «guichet» unique pour atteindre une plus grande efficacité. À la conférence de Toronto tenue en fin de janvier, le ministre Bernard Valcourt, Emploi et Immigration, a refusé toute entente administrative qui remettrait aux provinces la gestion des budgets fédéraux dans le domaine de la main-d'œuvre. Bien plus, s'il y a un guichet unique, ce sera celui d'Ottawa.

Cette intransigeance du fédéral conduira inévitablement à l'éclatement de la Confédération. Ottawa ne peut indéfiniment envahir les compétences du Québec sans que les Québécoises et les Québécois ne se révoltent contre les abus d'un régime fédéral qui refuse même aux provinces le rôle de devenir de grandes municipalités.

L'empire Bronfman

Au Québec français, on a connu quelques reculs. Lavalin et les Coopérants ont fermé leurs portes. Le groupe Commerce a été vendu aux Hollandais et les entreprises Perron ont été achetées par la Noranda. M. Malenfant fera probablement faillite. Mais au Canada anglais, les défaites ont été multiples et gigantesques. Au-delà de mille faillites et plus, on a assisté à la liquidation de l'empire Campeau, à la valse aérienne d'Air Canada, de Canadian et de Nationair et à l'agonie d'Olympia & York qui avait atteint la taille des 20 milliards \$. C'est maintenant la déconfiture des Bronfman, un empire de 100 milliards \$. Les banquiers inquiets veulent récupérer leurs prêts.

Peter et Edward Bronfman ont été forcés de vendre MacMillan Bloedel et John Labatt. Ils ont récolté près de 2 milliards \$ dans ces deux transactions. Mais les ventes d'actif ne font que commencer. L'empire des Bronfman compte près de 600 entreprises. Il donne du travail à plus de 100 000 personnes. Que deviendront les Hees-Edper, Brascan, Carena, Trizec au cours des prochains mois? Un dossier à suivre. Les grands de ce monde s'écroulent. Pourra-t-on éteindre le feu qui se répand à une vitesse étourdissante?

La protection de la vie privée

L'État gère plus de 14 000 fichiers. Il connaît tous nos petits et nos grands secrets. Déjà des renseignements personnels circulent à vil prix.

De l'information sur la vie privée est régulièrement dévoilée. Un marché noir existerait au sein du réseau de l'assistance sociale. Au-delà des empiètements des bou-bou-macoutes, de la police du chômage et de la délation téléphonique, la vie privée est révélée à qui sait s'adresser au bon informateur. Un coup de téléphone me suffit pour savoir si telle personne possède un dossier criminel ou si elle est bénéficiaire de l'aide sociale.

Devant la tentation de bâtir un immense fichier central regroupant les 14 000 unités qui se retrouvent dans les ministères et les organismes publics, il faut être vigilant. Sous le prétexte de l'efficacité, on peut bâtir un monstre antihumain et antidémocratique. Des normes précises s'imposent. Des contrôles serrés sont de rigueur. Le vérificateur général Guy Breton se plaint tous les ans de la faible sécurité des systèmes informatiques. Même si l'État sait tout, il ne faut pas ériger un système qui viole la vie privée. Les progrès technologiques ne doivent pas desservir la personne.

Un des 60 États de l'Amérique

Reed Scowen est le délégué général du Québec à New York. Dans une allocution au Cercle canadien de Montréal, il déclarait le 8 février dernier:

«Nous sommes tous Américains, maintenant, et c'est en tant qu'Américains que nous devons trouver des solutions... Nous sommes un «État», le dixième plus important en terme de population, un peu plus petit que le New Jersey, un peu plus grand que la Caroline du Nord. Nous sommes devenus un des soixante États de l'Amérique... Si nous voulons régler notre problème de chômage, faire mieux, nous devons améliorer notre climat. Cela signifie d'être meilleur que 59 autres États de notre zone de libre-échange... Nous sommes Québécois, Canadiens... C'est

dans une perspective américaine que nous devons trouver des solutions. Parce qu'en janvier 1989, nous sommes devenus citoyens souverains d'une nouvelle communauté. Et depuis, tout a changé pour nous...»

Les États-Unis ont conquis M. Scowen. À se limiter à nos voisins du Sud, le Québec connaîtra un autre siècle de colonialisme et de sous-développement. Pour assurer sa prospérité, l'État du Québec doit conquérir les marchés mondiaux et ainsi diminuer sa dépendance des États-Unis. Nous sommes d'abord Québécois. Nous devons aspirer à la supériorité, à l'excellence. C'est comme Québécois et dans une perspective québécoise ouverte sur le monde que nous devons envisager l'avenir.

Le libre-échange

Dans sa conférence du 8 février, M. Scowen prononçait quelques phrases très révélatrices sur l'impact du libre-échange. «Avec l'Accord de libre-échange, déclarait M. Scowen, nous avons soumis plus que nos programmes industriels à la concurrence internationale. C'est toute notre administration publique que nous ouvrons à la concurrence non seulement de l'Ontario et de l'Alberta, mais également de la Caroline du Sud, de l'État de New York et de la Californie.»

«Dorénavant, ajoutait M. Scowen, quand nous nous pencherons sur des questions sociales aussi fondamentales que les coûts et bénéfices de notre système d'éducation, de notre régime de compensation des accidents du travail, de notre système de santé ou de notre structure fiscale, nous aurons tout intérêt à nous assurer que nos politiques soient comparables à celles de la Caroline du Nord. Ou alors, il nous faudra accepter les conséquences qu'un tel état de fait aura en terme d'occasions d'emplois perdus pour les travailleurs québécois. Disons-le brutalement, concluait M. Scowen, la logique d'un

seul marché nord-américain nous mène à une opération majeure d'harmonisation de nos politiques provinciales dans toute une gamme de sujets jusqu'à maintenant considérés comme la prérogative exclusive de notre propre «société québécoise».

Voilà le discours que MM. Mulroney et Bourassa n'ont pas prononcé lors de la campagne du libre-échange!

Le libre-échange nord-américain

Le discours de M. Scowen démontre clairement que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique exercera une pression sur l'économie québécoise et sur la politique québécoise, si le Canada le ratifie. L'affaiblissement de la marge de manœuvre du Québec aboutira en définitive à l'harmonisation de nos politiques avec celles de nos voisins du Sud. Déjà, le gouvernement du Québec s'est engagé dans la réglementation qui favorise le capital; il a imposé sa TVQ qui, à l'instar de la TPS, frappe l'ensemble des travailleurs; il s'apprête à réduire les programmes sociaux, après avoir privatisé des entreprises dont le rôle permettait à l'État d'intervenir dans l'économie. Pour sa part, le Canada a pratiquement abandonné le contrôle sur les investissements étrangers.

Au-delà de ces impacts négatifs, l'Accord avec les États-Unis et le Mexique, tel que conclu, aboutira à des fermetures d'usines et à des pertes d'emplois qui aggraveront l'augmentation dramatique de la pauvreté. Il y a tout lieu de croire, nos gouvernements n'aidant pas les entreprises dans la période de transition, que l'Accord favorisera l'économie américaine et qu'il déplacera des productions et des investissements vers le Mexique. Il est même à prévoir un affaiblissement des normes relatives à la sécurité et à l'environnement, au nom de la libre entreprise. Il est presque assuré que les États-Unis continueront à appliquer chez eux

des pratiques et même des lois protectionnistes qui ont créé des difficultés aux entreprises québécoises du porc, du bois, des produits glacés... Seules les grandes entreprises et les banques profiteront de l'élargissement actuellement prévu.

Le grenouillage de Bertin Nadeau

Bertin Nadeau appartient au groupe des apprentis-millionnaires. Il avait trouvé le moyen d'encaisser quelque 85 millions \$ dans le Régime d'épargne-action et, depuis, son entreprise principale, Unigesco, s'est endettée sans bon sens. L'entreprise doit 360 millions \$, soit près de quatre fois sa valeur nette.

En négociant avec le groupe financier new-yorkais Blackstone, il récolterait 210 millions \$ d'argent neuf pour diminuer ses dettes. Et il obtiendrait ce nouvel argent sans avoir à déboursier un seul sou. En vendant ses actions de Provigo, il encaisserait 250 millions \$, souscrivant alors 40 millions \$ à Blackstone-Unigesco, détenant dans cette nouvelle compagnie 20 % des actions, avec l'espérance de pouvoir racheter le tout dans 7 ans.

La série d'erreurs de Nadeau n'inspire pas confiance pour l'avenir. Sept années de vaches grasses pour Provigo ne donnent pas l'assurance qu'Unigesco reprenne le contrôle de cette grande entreprise de distribution. Sept années de vaches grasses verraient les profits de Provigo traverser les frontières. Ce serait un miracle que le financier new-yorkais cède le contrôle d'une entreprise rentable. Et si l'entreprise n'était pas rentable, que ferait le banquier new-yorkais? Provigo deviendrait une étoile filante et des milliers d'emplois seraient perdus à jamais.

Nos collaborateurs

1993

Robert Auclair
Jules Bélanger
Liane Bélanger
Louis Bernard
Jocelyn Berthelot
Désirée Bourbonnais
Guy Bouthillier
Guy Cameron
Laurier Caron
Hermel Cyr
Pierre de Bellefeuille
Gaston Deschênes
Laurent Deshaies
Clermont Dugas
Alain Dumas
Jean-Luc Gouin
Pierre Graveline
André Joyal
Pierre-André Julien

Henri Laberge
Camille Laurin
Yvon Leclerc
Gilles Lesage
Doris Lussier
Claude Morin
Rosaire Morin
Louis O'Neill
Edmond Orban
Hélène
Pelletier-Baillargeon
Paulo Picard
Michel Plourde
Gilles Rhéaume
Bruno Roy
Paul-Émile Roy
Sylvain Simard
Jean-Claude Tardif
Miville-M. Tremblay

La Ligue d'Action Nationale

MEMBRES

*André Beauchamp,
Nicole Boudreau,
Sylvain Boudreauolt,
Guy Bouthillier,
J.-Charles Claveau,
Marie-Noëlla Ducharme,
Claude Duguay,
Pierre Dupuis,
Lucia Ferretti,
Danielle Gagné,
Philippe Gélinas,
Jean Genest,
Jacques Houle,
Léo Jacques,
Marcel Laflamme,
Francine Lalonde,
Pierre Lamy,
Yvon Leclerc,
Jean-Marc Léger,
Denis Monière,
Jacques-Yvan Morin,
Pierre Noreau,
Gilbert Paquette,
Roméo Paquette,
Hélène Pelletier-
Baillargeon,
Gilles Rhéaume,
Jean-Jacques Roy,
Louis-Philippe St-Martin.*

Président honoraire: François-Albert Angers
Président: Rosaire Morin
Vice-président: Alain Laramée
Secrétaire: Gérard Turcotte
Secrétaire par intérim: Robert Laplante
Trésorier: Pierre Trépanier
Conseillers: René Blanchard,
Jean-Claude Dupuis, Yvon
Groulx, Jacques Martin
Ex-officio: Delmas Lévesque

Membres honoraires:

Thérèse Baron, Christiane Bérubé, Jacques Boulay,
Hélène Chénier, Jean-Marcel Paquette, Juliette
Rémillard.

Membres émérites:

Louise-C. Brochu, Michel Brochu, Georges Meyers,
Anna-L. Normand.

L'Action Nationale

Les 70 000 pages publiées par la revue depuis 75 ans
constituent une contribution efficace au
développement du Québec.

Prix Richard-Arès et François-Albert Angers

Le prix Arès a pour objectifs de promouvoir la
culture nationale et le prix Angers vise à susciter un
intérêt accru pour la coopération.

Le 80ième anniversaire

Le Comité du 80ième anniversaire de la Ligue
convoque les forces vives du Québec pour réaliser la
cohésion nécessaire à l'élaboration d'un projet de
société.

Fondation Esdras-Minville

Cette société recueille des fonds dont les revenus
financent en partie les activités de la Ligue.

82, rue Sherbrooke ouest, Montréal H2X 1X3
(514) 845-8533 — Télécopieur: (514) 982-9047

***Ne jetez jamais un numéro de
L'Action Nationale!***

Si vous déménagez,
si vous n'avez pas l'espace pour
conserver la revue,
souvenez-vous toujours
que L'Action nationale accepte
tous les numéros qu'on lui offre,
particulièrement les numéros

De 1951 à 1962

mai 1988,
juin 1989,
avril 1990,
février 1991.

***Ne jetez jamais un numéro de
L'Action Nationale!***

82, rue Sherbrooke ouest,
Montréal H2X 1X3



425, boul. de Maisonneuve ouest,
bureau 1500,
Montréal, H3A 3G5

(514) 288-8711

*Avec les
hommages
de*



**Assurance-vie
Desjardins**



Heures d'affaires

Lundi - mardi: 10 heures à 15 heures

Mercredi - jeudi: 10 heures à 18 heures

Vendredi: 10 heures à 16 heures

**LA CAISSE POPULAIRE
DE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL**

1255, rue Berri, Montréal

H2L 4C6 FAX: 849-7019 Tél.: (514) 849-3581



GHISLAIN BEAULIEU, directeur général

**HOMMAGES
de la
SSJB
du Centre du Québec**

**HOMMAGES
de la
SSJB
de Montréal**

Avec les hommages

du Mouvement national
des Québécoises et Québécois

et de ses sociétés affiliées

**2207, rue Fullum, Montréal H2K 3P1
(514) 527-9891**



LES ATELIERS GRAPHIQUES
MARC VEILLEUX INC.

L'IMPRIMEUR

Production et ventes:

203, Des Pionniers Ouest,
Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0
Tél.: (418) 246-5666

Bureau de Montréal
Tél.: (514) 848-9766

LE GROUPE
SICO

Sico - Crown Diamond -
Mulco - NuBrite - Cuprinol -
Sterling - Kyanite



Denis Laberge
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél.: (514) 879-3900

AUTOSTOCK
INC.

8288, boul. Pie IX, Montréal H1Z 3T6
593-8300 — 593-6405

ALIMENTATION Industries Lassonde Inc. Boissons et jus divers 170, 5e Avenue, Rougemont JOL 1M0 — 514-469-4926	AVOCAT Jutras & Associés Germain Jutras, LL.L. 449, rue Hériot, Drummondville, J2B 1B4 477-6321 - Téléc.: 474-5691
ALIMENTS Alimentex Inc. Henri-Louis Gagnon, président-directeur-général <i>C'est tout naturel</i> • Aliments de santé • Livres naturistes • Extracteurs à jus • Suppléments alimentaires • Prescriptions naturopathiques 1188, 1^{ère} Avenue, Québec, G1L 3K8 529-7988 Téléc.: 529-6939	BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE C. Lamond & Fils Ltée Robert Bourget, président 1065, rue de Bleury, Montréal H2Z 1N1 861-3491 - Téléc.: 866-7058 GESTIONNAIRES CONSEILS J.-C. Martin & Ass. Inc. Jacques-C. Martin, président 105, Thornton, Montréal H3P 1H7 735-3436 - Téléc.: 843-9491
ASSURANCES Postras, LaRue & Rondeau Inc. Courtier d'assurances 3925, rue Rachel, bur: 200, Montréal H1X 3G8 - 899-5377	Composition Monika <i>Composition et mise en pages de livres et de magazines</i> 1293, de la Sapinière, St-Rédempteur G6K 1A8 (418) 831-7851 Téléc.: (418) 831-5214
AVOCAT Philippe Gélinas, c.r. 10, St-Jacques, bureau 812, Montréal H2Y 1L3 845-3229	 Voyages Club Aventure Robert Plante 1221, rue St-Hubert, suite 101 Montréal (Québec) H2L 3Y8 (514) 286-9290 Téléc.: (514) 289-9776

Nous retournons à la source.



Nous réaffirmons

notre objectif

premier : offrir

à la population

québécoise le

meilleur service

au moindre

coût possible.



Hydro-Québec

Le meilleur de nous-mêmes

Achévé d'imprimer
en mars 1993 sur les presses
des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.
Cap-Saint-Ignace, Qué.

L'Action

NATIONALE



6,95 \$